

KARATE



F.F. KARATÉ 
et disciplines associées

**REGLEMENT DES COMPETITIONS
ET D'ARBITRAGE
SAISON 2014-2015**

SOMMAIRE

LE CODE ETHIQUE	6
- SYSTEME DE QUALIFICATION DES CHAMPIONNATS	7-8
- CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS	11 à 13

REGLEMENT DES COMPETITIONS

I – LES DIFFERENTS ACTEURS : RÔLES ET RESPONSABILITES

1 – LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE	13
2 – LE PRESIDENT FEDERAL ET LE BUREAU EXECUTIF	13
3 – LES COMPETITEURS	13
4 – LES CLUBS	14
5 – LES COMITES DEPARTEMENTAUX	14
6 – LES LIGUES	15
7 – LES INTERS REGIONS	15
8 – LES INSCRIPTIONS EN LIGNE	15-16
9 – ADMINISTRATION DES COMPETITIONS	16 à 18
10 – L'ARBITRAGE	18-19
11 – LE MEDICAL	19
12 – LA COMMUNICATION	19

II – LES REGLES GENERALES

1 – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE : phases qualificatives et finales	20-21
2 – LES COUPES DE FRANCE	21
3 – LES ENTENTES SPORTIVES	21
4 – LES COMPETITEURS ETRANGERS	21-22
5 – LES SURCLASSEMENTS	22-23

III – LE DEROULEMENT DES COMPETITIONS

1 – LES INSCRIPTIONS	24
2 – LES QUALIFICATIONS	24
3 – LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION	24-25
4 – LE CONTROLE DES PASSEPORTS ET DE LA PESEE	25-26
5 – LA CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS	26
6 – LES TENUES OFFICIELLES ET SPORTIVES	26
7 – COMPORTEMENT ET CIRCULATION DES COMPETITEURS	27
8 – LES CADRES TECHNIQUES	27
9 – LES PROFESSEURS	27

IV – LE COACHING	28
-------------------------	----

LISTE DES COMPETITIONS

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Jeunes et Adultes

- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL – **COMBAT** 29
Minimes / Cadets / Juniors / Seniors
- CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL - **KATA** 57
Minimes / Cadets / Juniors / Seniors

Enfants

- COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE – **COMBAT** 65
Poussins / Pupilles / Benjamins
- COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE – **KATA** 70
Poussins / Pupilles / Benjamins
- OPEN DES DEPARTEMENTS « ENFANTS »
(COMPETITIONS D'ANIMATION) 76
KATA/COMBAT

NIVEAU REGIONAL

Jeunes et Adultes

- CHAMPIONNAT DE LIGUE INDIVIDUEL – **COMBAT** 31-32
Minimes / Cadets / Juniors / Seniors
- CHAMPIONNAT DE LIGUE INDIVIDUEL - **KATA** 58
Minimes / Cadets / Juniors / Seniors
- CHAMPIONNAT DE LIGUE EQUIPE Juniors - **COMBAT** 33-34
- CHAMPIONNAT DE LIGUE EQUIPE Seniors - **COMBAT** 35-36
- CHAMPIONNAT DE LIGUE EQUIPE Cadets-Juniors / Seniors - **KATA** 59
- COUPE DE LIGUE COMBINEE INDIVIDUELLE – **KATA/COMBAT** 81-82
Minimes / Cadets / Juniors / Seniors
- COUPE DE LIGUE COMBINEE EQUIPE Seniors – **KATA/COMBAT** 83

Enfants

- COUPE DE LIGUE ELITE INDIVIDUELLE – **COMBAT** 66
Poussins / Pupilles / Benjamins
- COUPE DE LIGUE HONNEUR INDIVIDUELLE – **COMBAT** 67
Poussins / Pupilles / Benjamins
- COUPE DE LIGUE ELITE INDIVIDUELLE – **KATA** 71
Poussins / Pupilles / Benjamins
- COUPE DE LIGUE HONNEUR INDIVIDUELLE – **KATA** 72
Poussins / Pupilles / Benjamins
- COUPE DE LIGUE EQUIPE – **KATA** 73
(Equipe Poussins / Pupilles) (Equipe Benjamins / Minimes)
- COUPE DE LIGUE COMBINEE INDIVIDUELLE – **KATA/COMBAT** 79-80
Poussins / Benjamins

-OPEN DES LIGUES « ENFANTS » (COMPETITIONS D'ANIMATION) - KATA/COMBAT	76
---	----

NIVEAU INTERREGIONAL

Jeunes et Adultes

- CHAMPIONNAT INTERREGIONAL INDIVIDUEL – COMBAT Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	37-38
- CHAMPIONNAT INTERREGIONAL INDIVIDUEL - KATA Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	60

Enfants

- OPEN INTERREGIONAL INDIVIDUEL – COMBAT Pupilles / Benjamins	68
- OPEN INTERREGIONAL INDIVIDUEL - KATA Pupilles / Benjamins	74

ZONE NORD & SUD

- COUPES DE FRANCE ZONES NORD & SUD INDIVIDUELLES – COMBAT Minimes / Cadets / Juniors	54
- COUPES DE FRANCE ZONES NORD & SUD INDIVIDUELLES <u>KARATE JUTSU</u> De Minimes à Seniors	94-95
- COUPES DE FRANCE ZONES NORD & SUD INDIVIDUELLES <u>KARATE</u> <u>CONTACT</u> - De Benjamins à Seniors	98-99

NIVEAU NATIONAL

Jeunes et Adultes

- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL- COMBAT Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	39-40
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL - KATA Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	61
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL Vétérans - COMBAT-KATA	48
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL Espoirs - COMBAT	41
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Juniors - COMBAT	42-43
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Espoirs - COMBAT	44-45
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Seniors - COMBAT	46-47
- CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE Cadets-Juniors / Seniors - KATA	62
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE – COMBAT Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	49
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE – KATA Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	63
- COUPE DE FRANCE EQUIPE Juniors - COMBAT	50-51
- COUPE DE FRANCE EQUIPE Seniors - COMBAT	52-53

- COUPE DE FRANCE EQUIPE Cadets-Juniors / Seniors - KATA	64
- OPEN ADIDAS INDIVIDUEL – COMBAT Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	55
- OPEN DE FRANCE INDIVIDUEL – COMBAT Cadets / Juniors	56
- COUPE DE FRANCE COMBINEE INDIVIDUELLE – KATA/COMBAT Minimes / Cadets / Juniors / Seniors	84-85
- CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES EQUIPE KATA/COMBAT	77-78
- COUPE DE FRANCE COMBINEE EQUIPE Seniors – KATA/COMBAT	86-87
- CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS	88 à 93
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL <u>KARATE JUTSU</u> De Minimes à Seniors	96-97
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL <u>KARATE CONTACT</u> De Benjamins à Seniors	100-101
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE & EQUIPE <u>CORPO</u> <u>INTERGENERATIONNELLE</u> KATA/COMBAT	102 à 104
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE & EQUIPE <u>BODY KARATE</u>	105-106
<u>Enfants</u>	
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE – COMBAT Pupilles / Benjamins	69
- COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE - KATA Pupilles / Benjamins	75
COMPETITIONS NON OFFICIELLES (Compétitions d'animation)	107 à 119

REGLEMENTS D'ARBITRAGE

REGLEMENT D'ARBITRAGE KARATE	120 à 163
REGLEMENT D'ARBITRAGE COMBINE KATA/COMBAT	164 à 174
REGLEMENT D'ARBITRAGE KARATE-JUTSU	175 à 177
REGLEMENT D'ARBITRAGE KARATE-CONTACT	178 à 185
REGLEMENT D'ARBITRAGE BODY-KARATE	186-187
REGLEMENT D'ARBITRAGE KARATE UNSS	88 à 93

FORMULAIRES TYPES

ENTENTES SPORTIVES	188
FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION EN HORS QUOTA	189
AUTORISATION PARENTALE	190
MARQUAGE AUTORISE SUR LE KIMONO	191

CODE DE L'ETHIQUE

JE VAIS PARTICIPER A UNE COMPETITION

JE M'ASSURE QUE JE SUIS BIEN INSCRIT A CETTE RENCONTRE SPORTIVE.

JE VERIFIE QUE MON PASSEPORT EST A JOUR ET COMPORTE :

- **LES TIMBRES DE LICENCE NECESSAIRES ;**
- **MON CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA COMPETITION ;**
- **SI JE SUIS MINEUR, L'AUTORISATION PARENTALE D'Y PARTICIPER,**
- **POUR UN CHAMPIONNAT, MON JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANÇAISE.**

**JE CONTRÔLE L'ÉTAT DE MON KARATÉ-GI,
DE MES CEINTURES, DE MES PROTECTIONS.**

**JE CONTRÔLE QUE JE SUIS BIEN AU POIDS
DANS LA CATÉGORIE OÙ JE SUIS INSCRIT.**

JE TIENS A BIEN ME COMPORTEER

J'APPLIQUE LES CONSIGNES DES ORGANISATEURS.

**JE RESPECTE MES ADVERSAIRES SUR LE TATAMI
ET EN DEHORS DE L'AIRE DE COMPETITION.**

JE RESPECTE LES DECISIONS DES ARBITRES ET DES JUGES.

JE RESTE DIGNE DANS LA DEFAITE COMME DANS LA VICTOIRE.

**J'INVITE CEUX QUI M'ACCOMPAGNENT A M'ENCOURAGER
AVEC LA PLUS GRANDE SPORTIVITE.**

JE DONNE PAR MON COMPORTEMENT UNE BONNE IMAGE DE MA DISCIPLINE.

Système de qualification des Championnats

Combat & Kata
Minimes/Cadets/Juniors/Seniors



**Championnat
de FRANCE**

Les 6 premiers du Championnat
INTERREGIONAL sont qualifiés *

**Championnat
INTERREGIONAL**



Les 6 premiers du Championnat
de LIGUE sont qualifiés **

**Championnat
de LIGUE**



**Championnat
DÉPARTEMENTAL**

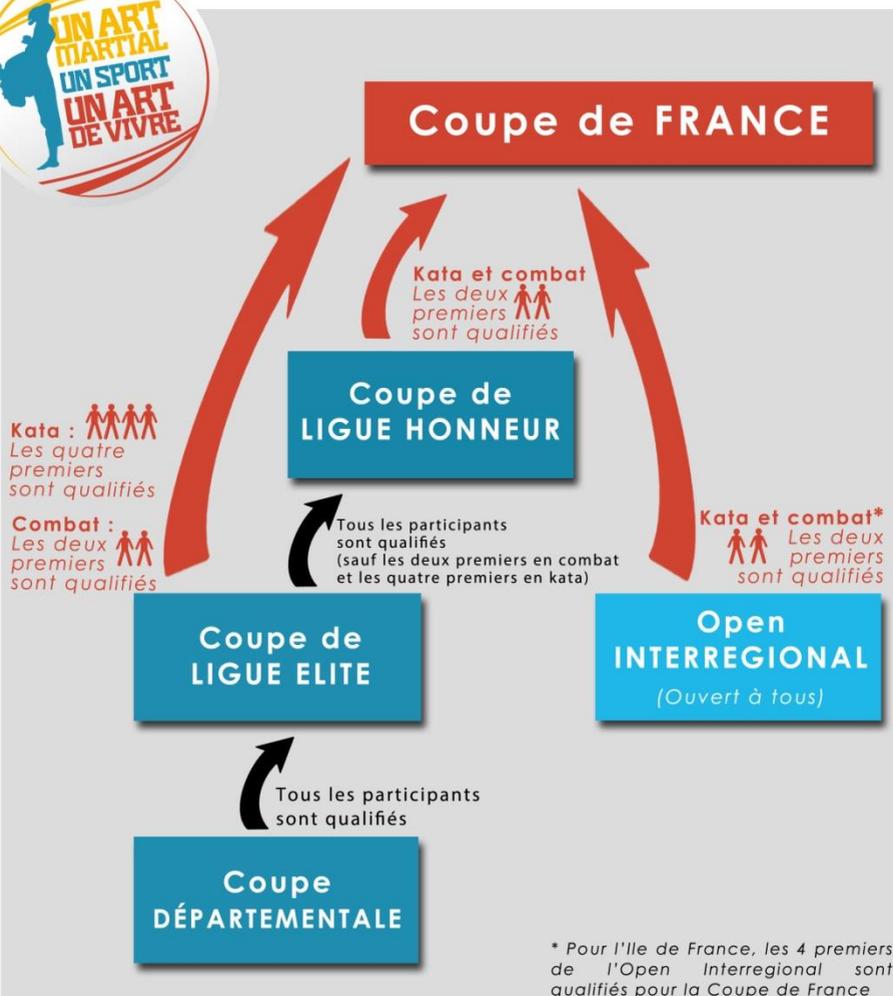
Participation obligatoire

* Pour l'île de France, les 8 premiers du championnat interregional sont qualifiés pour le Championnat de France.

** Pour le Rhône-Alpes, les 8 premiers du championnat de Ligue sont qualifiés pour le Championnat Interregional.

Systeme de qualification des Coupes

Combat & Kata - Pupilles/Benjamins



LES CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS

Catégories d'âges de mini-poussins à benjamins				
Individuels	Mini poussins	Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Masculins Féminines	nés après 2008	nés en 2007 - 2008	nés en 2005 - 2006	nés en 2003 - 2004

Catégories de poids de mini-poussins à benjamins				
	Mini poussins	Poussins 6 - 7 ans	Pupilles 8 - 9 ans	Benjamins 10 - 11 ans
Féminines				
	-20	-20	-25	-30
	-25	-25	-30	-35
	-30	-30	-35	-40
	-35	-35	-40	-45
	35 et +	-40	-45	-50
		40 et +	45 et +	50 et +
Masculins				
	-20	-20	-25	-30
	-25	-25	-30	-35
	-30	-30	-35	-40
	-35	-35	-40	-45
	-40	-40	-45	-50
	40 et +	-45	-50	-55
		45 et +	50 et +	55 et +

Catégories d'âges de minimes à seniors				
Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Espoirs 18 à 20 ans	Séniors 18 ans et +
nés en 2001 - 2002	nés en 1999 - 2000	nés en 1997 - 1998	1994 1995 1996	1996 et avant

Saison 2014 – 2015				
Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Espoirs 18 19 20 ans	Séniors 18 ans et +
-35				
-40	-47	-48	-50	-50
-45	-54	-53	-55	-55
-50	54 et +	-59	-61	-61
-55		59 et +	-68	-68
55 et +			68 et +	68 et +
-35				
-40				
-45	-52	-55	-60	-60
-50	-57	-61	-67	-67
-55	-63	-68	-75	-75
-60	-70	-76	-84	-84
-65	70 et +	76 et +	84 et +	84 et +
65 et +				

Les catégories de poids des Espoirs peuvent varier en fonction des compétitions et peuvent être réduites aux catégories internationales.

Catégories d'âges des Vétérans			
Individuels	Vétérans 1 35 – 45 ans	Vétérans 2 46 – 55 ans	Vétérans 3 56 ans et +
Masculins	nés entre 1969 et 1979	nés entre 1959 et 1968	nés en 1958 et avant
Féminines			
Catégories de poids des Vétérans			
	Vétérans 1 35 – 45 ans	Vétérans 2 46 – 55 ans	Vétérans 3 56 ans et +
Féminines			
	-55	-55	-55
	-61	-61	-61
	-68	-68	-68
	68 et +	68 et +	68 et +
Masculins			
	-67	-67	-67
	-75	-75	-75
	-84	-84	-84
	84 et +	84 et +	84 et +

Les catégories peuvent être regroupées le jour de la compétition en fonction du nombre des inscrits dans chacune d'elles

REGLEMENT DES COMPETITIONS

I – LES DIFFERENTS ACTEURS RÔLES ET RESPONSABILITES

1 – LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE

Elle est composée du Directeur Technique National de la fédération et/ou de son représentant et du responsable des organisations sportives, assistés :

- d'un élu du bureau exécutif fédéral ;
- du responsable national de l'arbitrage ;
- du Directeur du Haut Niveau (ou du Directeur des Equipes de France).

La commission sportive nationale établit et propose pour validation au Président fédéral et au bureau exécutif :

- la dénomination des compétitions ;
- le calendrier des compétitions ;
- le règlement des compétitions et d'arbitrage.

Elle assure ensuite la diffusion des informations réglementaires :

- Programme des compétitions ;
- Règlement de la compétition ;
- Calendriers au Ministère pour le contrôle anti-dopage.

Le responsable des organisations sportives constitue et conserve les dossiers des différentes compétitions nationales.

2 – LE PRESIDENT FEDERAL ET LE BUREAU EXECUTIF

- Valident le règlement des compétitions et d'arbitrage.
- Valident les dénominations des compétitions.
- Valident les épreuves d'animation et leurs règlements spécifiques.
- Valident le calendrier fédéral et les sites de déroulement des compétitions.
- Déterminent le cahier des charges à appliquer du début à la fin des compétitions.

En conséquence, sans l'autorisation expresse du Président de la fédération, aucune association membre de la fédération ne pourra organiser une compétition sous l'appellation :

- Challenge mondial, international, national, régional ou départemental ;
- Coupe mondiale, internationale, nationale, régionale ou départementale ;
- Open mondial, international, national, régional ou départemental.

3 – LES COMPETITEURS

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition, que ce soit pour les coupes ou les championnats départementaux, régionaux, interrégionaux ou nationaux les pièces

administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité et qui doit contenir ;
- Deux timbres de licences minimum, dont celui de la saison en cours ;
- Leur certificat médical de non-contre indication à la pratique en compétition ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Une pièce d'identité française ;

Sauf pour les catégories Poussin, Pupille et Benjamin pour lesquelles aucun contrôle de nationalité n'est effectué.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minime, cadet et junior nés sur le territoire français devront présenter un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France, pour les championnats individuels départementaux, régionaux, interrégionaux, et nationaux. Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

Ces dispositions s'appliquent sous réserve de ne pas avoir été sélectionné dans l'équipe nationale d'un autre pays.

Les compétiteurs et les accompagnateurs doivent adopter un comportement respectueux des lieux, des arbitres, des officiels et respecter les règles édictés par la Fédération. (Voir le code de l'éthique – page 6).

Les compétiteurs doivent s'inscrire aux compétitions par l'intermédiaire du club dans lequel ils sont licenciés.

Un club ne peut pas refuser d'inscrire un de ses pratiquants licenciés qui demande à participer à une compétition sans qualification préalable obligatoire. Dans un tel cas de figure, le licencié plaignant doit saisir le Directeur Technique National du refus de son club.

Les inscriptions en ligne doivent s'effectuer en respectant **impérativement** les dates limites fixées pour chaque compétition publiées sur le site internet fédéral.

4 – LES CLUBS

Dans le but d'éviter les désistements abusifs et afin de gérer correctement les tableaux des compétitions, il est perçu un droit d'engagement aux coupes de France kata et combat, aux opens nationaux et les coupes zone nord / sud. Cette mesure ne concerne pas les compétitions nationales enfants.

Ce droit d'engagement est à régler par le club :

- Inscriptions individuelles : 6 euros par participant, non remboursable.
- Inscription de l'équipe : 16 euros par équipe, non remboursable.

5 – LES COMITES DEPARTEMENTAUX

Les comités départementaux organisent :

-les championnats départementaux individuels kata et combat des catégories MINIME, CADET, JUNIOR, SENIOR.

La participation à ces compétitions est qualificative pour les championnats régionaux.

-les coupes départementales individuelles kata et combat des catégories POUSSIN, PUPILLE, BENJAMIN.

La participation à ces compétitions est qualificative pour les coupes de ligue enfants.

Ils organisent le cas échéant des compétitions par équipes.

6 – LES LIGUES

Les ligues organisent :

-Les championnats de ligue individuels kata et combat des catégories MINIME, CADET, JUNIOR, SENIOR.

Ces compétitions sont qualificatives pour les championnats interrégionaux.

-Les championnats de ligue par équipes kata et combat.

Ces compétitions sont qualificatives pour les championnats de France.

-Les coupes de ligue individuelles kata et combat des catégories PUPILLE, BENJAMIN.

Ces compétitions sont qualificatives pour les coupes de France.

-Les coupes de ligue kata et combat POUSSINS

Ces compétitions ne sont pas qualificatives.

7 – LES INTER REGIONS

Une ligue dans chaque Inter Région organise :

-Les championnats interrégionaux individuels kata et combat des catégories MINIME, CADET, JUNIOR, SENIOR.

Ces compétitions sont qualificatives pour les championnats de France.

-Les opens interrégionaux individuels kata et combat des catégories PUPILLE, BENJAMIN.

Ces compétitions sont qualificatives pour les coupes de France.

8- LES INSCRIPTIONS EN LIGNE

Niveau départemental

***Pour les championnats départementaux**, des catégories MINIME, CADET, JUNIOR, SENIOR, les inscriptions s'effectuent par les clubs auprès des comités départementaux.

***Pour les coupes départementales enfants**, des catégories POUSSIN, PUPILLE, BENJAMIN, les inscriptions s'effectuent par les clubs auprès des comités départementaux. En cas d'absence d'un compétiteur au championnat départemental, ou à la coupe départementale enfant, le club doit envoyer au comité départemental et à la ligue un courrier justifiant le motif de l'absence.

Niveau régional (ligue)

***Pour les championnats régionaux (ligues)**, des catégories MINIME, CADET, JUNIOR,

SENIOR, les inscriptions s'effectuent par les comités départementaux auprès de la ligue.

***Pour les coupes de ligue élite**, des catégories **POUSSIN, PUPILLE, BENJAMIN**, les inscriptions s'effectuent par les clubs auprès de la ligue.

(Le comité départemental envoie la liste des participants de la coupe départementale à la ligue afin que celle-ci, lors des inscriptions des clubs, puisse vérifier).

***Pour les coupes de ligue honneur**, des catégories **POUSSIN, PUPILLE, BENJAMIN**, les inscriptions s'effectuent par les clubs auprès de la ligue.

Niveau interrégional

***Pour les championnats interrégionaux**, des catégories **MINIME, CADET, JUNIOR, SENIOR, ainsi que les opens Interrégionaux**, des catégories **PUPILLE, BENJAMIN** les inscriptions doivent s'effectuer par les ligues auprès de la ligue organisatrice du championnat interrégional et de l'open interrégional.

Niveau national

***Pour les championnats de France**, des catégories **MINIME, CADET, JUNIOR, SENIOR** les inscriptions s'effectuent par les ligues organisatrices des championnats interrégionaux auprès du service compétition de la Fédération.

***Pour les coupes de France kata et combat**, des catégories **PUPILLE, BENJAMIN**, les inscriptions s'effectuent auprès du service compétition de la Fédération :

-Par les ligues organisatrices des opens Interrégionaux : les 2 finalistes (4 premiers pour l'IDF) des Opens Interrégionaux kata et combat.

-Par les ligues : les 2 finalistes de la coupe de ligue élite combat et les 4 médaillés de la coupe élite kata.

-Par les ligues : les 2 finalistes de la coupe de ligue honneur kata et combat.

-La validation des inscrits aux compétitions régionales engagent le Président du comité départemental et le directeur technique départemental sur la conformité des passeports (licences, certificat médical, etc.).

-La validation des inscrits aux compétitions interrégionales et nationales engagent le Président de ligue et le directeur technique de ligue sur la conformité des passeports (licences, certificat médical, etc.).

9 – ADMINISTRATION DES COMPETITIONS

Le comité départemental

Avant chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

-Réceptionne les inscriptions des compétiteurs ;

-Enregistre les compétiteurs et établit les listes d'engagés ;

-Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries ;

-Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, un responsable désigné par l'organisateur :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles et des diplômes.

Après chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Constitue un dossier complet de la compétition ;
- Envoie un exemplaire du dossier de la compétition à la ligue.
- Inscrit en ligne ou envoie la liste des participants auprès de la ligue.

Les ligues

Avant chaque compétition, (idem § comité départemental).

Au cours de chaque compétition, (idem § comité départemental).

Après chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Constitue un dossier complet de la compétition ;
- Envoie un exemplaire du dossier de la compétition au Président de la ligue et au directeur technique de ligue ;
- Inscrit en ligne les qualifiés pour :
 - * les championnats interrégionaux dans les catégories Minime, Cadet, Junior, Senior kata et combat auprès de la Ligue organisatrice du championnat interrégional.
 - * l'open interrégional dans les catégories Pupille et Benjamin kata et combat, auprès de la ligue organisatrice de l'open interrégional.
 - * les coupes de France dans les catégories Pupille et Benjamin kata et combat auprès du service compétition de la fédération.

Les ligues organisatrices des championnats interrégionaux et des opens interrégionaux

Avant chaque compétition, (idem § comité départemental).

Au cours de chaque compétition, (idem § comité départemental).

Après chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Constitue un dossier complet de la compétition ;
- Envoie un exemplaire du dossier de la compétition à chaque Président de ligue de l'interrégion ;
- Inscrit en ligne les qualifiés dans les catégories Minime, Cadet, Junior, Senior pour les championnats de France kata et combat et les qualifiés dans les catégories Pupille, Benjamin,

pour les coupes de France kata et combat.

Un document attestant la qualification sera remis, par la ligue organisatrice, à chaque compétiteur Minime, Cadet, Junior, Senior qualifié aux championnats de France et chaque enfant Pupille, Benjamin qualifié pour les Coupes de France.

(Téléchargement du document sur le site fédéral - Partie compétition).

Le national

Avant chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Réceptionne les inscriptions des qualifiés effectuées en ligne ;
- Réceptionne les demandes de hors quotas, après validation de la Direction Technique Nationale ;
- Enregistre les compétiteurs, établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries, en présence, le cas échéant, d'une personne représentant la Direction Technique Nationale ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles et des diplômes.

Après chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Constitue un dossier complet de la compétition et procède à l'archivage.

Au plan national, le responsable administratif désigné par la fédération est le responsable des organisations sportives.

10 – L'ARBITRAGE

Le responsable fédéral de l'arbitrage assure le bon déroulement technique de la compétition avec les arbitres qu'il a désignés. Un membre de l'arbitrage peut assister au tirage au sort.

Le non respect des arbitres qui officient durant la compétition doit faire l'objet d'un rapport écrit et circonstancié adressé au Directeur Technique National. Celui-ci saisit les personnes mises en cause pour leur comportement présumé inapproprié et déplacé, qui peuvent être des responsables ou professeurs de club, ou des parents des sportifs.

S'il le juge nécessaire, le Directeur Technique National peut demander au bureau exécutif la réunion d'une commission de discipline.

En tout état de cause, les pénalités peuvent constituer des sanctions à l'égard des personnes fautives, mais également à l'égard des clubs, qui peuvent se voir infliger une interdiction temporaire ou définitive d'inscrire leurs licenciés à des compétitions fédérales.

11 – LE MEDICAL

La surveillance médicale est assurée par le(s) médecin(s) convoqué(s) par le médecin fédéral.

12 – LA COMMUNICATION

Les contacts avec la Presse, la diffusion des informations, sont assurés par le responsable de la communication de la Fédération en collaboration avec le secrétaire général, le Directeur Technique National et le directeur du haut niveau (ou le directeur des équipes de France).

Il met en relation les journalistes avec les autorités fédérales et les athlètes avant, pendant et après la compétition.

Le cas échéant, il assure la relation avec les équipes de réalisation TV, il rédige et transmet les communiqués de presse, convoque les photographes.

Il assure la fabrication d'affiches, la rédaction de documents de promotion, d'annonces presse, de messages radiophoniques.

II – LES COMPETITIONS REGLES GENERALES

1 – LES CHAMPIONNATS DE FRANCE : PHASES QUALIFICATIVES ET PHASES FINALES

Championnats individuels kata et combat :

Les championnats se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

Ne peuvent y participer que les compétiteurs qui ont la nationalité française (sauf dispositions appliquées aux compétiteurs mineurs mentionnées page 14) et sont en capacité de pouvoir être sélectionnés en Equipe de France pour représenter la France dans les compétitions internationales de référence, conformément aux termes des articles 20.1 et 20.3 de la réglementation de la WKF :

Extrait de la réglementation de la WKF - § 20.1

« Comme règle générale, si un compétiteur a représenté un pays dans une rencontre officielle de la WKF, il ne pourra pas représenter un autre pays aux championnats du Monde »

Extrait de la réglementation de la WKF - § 20.3

« Un compétiteur ayant la double nationalité (une en vertu de la loi d'un pays, l'autre en vertu de la loi d'un autre pays), peut seulement représenter l'un ou l'autre des pays de son choix. Une fois que les deux pays ont été représentés, il faudra l'accord du comité exécutif de la WKF pour changer à nouveau ».

Participation aux championnats de France :

- Les compétiteurs qualifiés à l'issue des championnats interrégionaux. (Voir le schéma page 7)
- Les champions(nes) de France en titre, dans la catégorie senior uniquement. (Les champions(nes) de France en titre dans les catégories minime, cadet et junior, doivent repasser par les phases qualificatives).
- Les compétiteurs en hors quotas (demande exceptionnelle de dérogation aux règles de qualification qui a été acceptée par la Direction Technique Nationale). (Voir dans déroulement des compétitions page 24 chapitre III-3).

Championnats par équipes kata / combat

Les championnats de France par équipes se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battu).

Pour faire partie d'une équipe, les compétiteurs doivent tous être licenciés pour la saison, dans le même club, excepté pour les équipes des ententes sportives dûment validées.

Pour participer au championnat de France, l'équipe doit :

- Se qualifier par les championnats régionaux ;
- Pour l'épreuve combat, les équipes figurant sur le podium du championnat de France 1^{ère} division de la saison précédente sont qualifiées d'office.

Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les équipes des ententes sportives, celles-ci doivent systématiquement repasser par la phase qualificative régionale.

Les Clubs représentés par les équipes présentés sur le podium ne peuvent pas présenter une

deuxième équipe.

–Pour l'épreuve kata, l'équipe championne de France en titre est qualifiée d'office.

Le Club représenté par l'équipe Championne de France en titre ne peut pas présenter une deuxième équipe.

2 – LES COUPES DE FRANCE

En individuel et en équipe

Les championnats se déroulent par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

Une seule équipe féminine et une seule équipe masculine par club peut participer à la coupe de France, et ce, dans chaque catégorie d'âge.

3 – LES ENTENTES SPORTIVES

Des «ententes sportives» peuvent être constituées par deux clubs **d'un même département** qui souhaitent associer leurs forces dans une compétition par équipe.

Quand deux clubs constituent une entente sportive, **ils doivent ensuite rester sous cette formule pendant toute la saison sportive, pour toutes les compétitions par équipe (masculine et féminine), pour toutes les catégories d'âge, du niveau départemental au niveau national.**

Les ententes sportives peuvent participer à tous les championnats et coupes, kata et combat, par équipe (excepté pour les corpos).

Pour constituer une entente sportive, il faut transmettre une demande sur le formulaire officiel (document type à la page 187) au service compétition de la Fédération, qui après contrôle, attribue un numéro correspondant à la création de l'entente sportive. L'alliance des deux clubs ainsi validée par l'attribution de son numéro vaut pour toute la saison sportive.

Si l'entente sportive n'a procédé à aucune modification celle-ci est tacite reconductible pour la saison sportive suivante.

Les ententes sportives de Corse et d'Outre mer peuvent associer plus que deux clubs.

4 – LES COMPETITEURS ETRANGERS

Les compétiteurs n'ayant pas la nationalité française, titulaires de deux licences collées sur leur passeport fédéral, peuvent participer aux compétitions nationales aux conditions suivantes :

Coupes - épreuves individuelles et par équipes :

Inscription autorisée, en individuel.

Inscriptions autorisées en équipe aux conditions suivantes :

Epreuve combat :

-Equipes masculines : 2 participants maximum.

-Equipes féminines : 1 participante maximum.

Epreuve kata :

-Equipes masculines et féminines : 1 participant(e) maximum.

Championnats de France individuel

La participation des compétiteurs étrangers de 18 ans et plus n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minime, cadet et junior nés sur le territoire français devront présenter un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France, pour les championnats individuels départementaux, régionaux, interrégionaux, et nationaux.

Ces dispositions s'appliquent sous réserve de ne pas avoir été sélectionné dans l'équipe nationale d'un autre pays.

Championnats de France Equipe

Inscriptions autorisées en équipe aux conditions suivantes :

Epreuve combat :

-Equipes masculines : 2 participants maximum.

-Equipes féminines : 1 participante maximum.

Epreuve kata :

-Equipes masculines et féminines : 1 participant(e) maximum.

5 – LES SURCLASSEMENTS

Les catégories d'âge sont déterminées pour la saison sportive.

Combats

Aucun surclassement n'est autorisé dans les catégories individuelles.

Excepté aux coupes de France zone nord et sud au cours desquelles :

Le surclassement des **Benjamins (es) 2^{ème} année** est autorisé en catégorie Minimes.

Le surclassement des **Minimes 2^{ème} année** est autorisé en catégorie Cadets, (sauf, pour des raisons d'intégrité physique pour les Minimes 2^{ème} année des catégories des moins de 35 kg féminines, les moins de 35 kg et moins de 40 kg masculins).

Le surclassement des **Cadets (ettes) 2^{ème} année** est autorisé en catégorie Juniors.

Un compétiteur ayant été surclassé, ne peut pas participer, lors de cette compétition, dans sa catégorie d'origine.

Des surclassements sont autorisés pour les compétitions par équipes. (Voir les fiches de chaque compétition)

Katas

Aucun surclassement n'est autorisé dans les catégories individuelles.

Le surclassement est possible en équipe, dans les conditions suivantes :

- Equipes SENIORS : deux JUNIORS peuvent être surclassé(e)s ;
- Equipes CADETS-JUNIORS : deux MINIMES peuvent être surclassés.

Dans le cadre d'une préparation de l'équipe de France à un événement exceptionnel, la Direction Technique Nationale peut procéder à des dérogations nominatives spécifiques.

III – LES COMPETITIONS - DEROULEMENT

1 – LES INSCRIPTIONS

Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard le jour de la date limite d'inscription. Cette date figure sur le programme de chaque compétition.

Pour des raisons évidentes relatives à la bonne préparation des compétitions, tout dossier arrivant après la date limite ou incomplet sera refusé.

S'agissant du cas particulier de certaines compétitions départementales ou de ligues pour lesquelles il n'y a pas de date limite d'inscription parce qu'elles se font sur place, les compétiteurs ont l'obligation d'être licenciés le jour de la compétition. Tout compétiteur non licencié ne pourra être accepté pour participer à la compétition.

2 – LES QUALIFICATIONS

On ne peut participer à certaines compétitions qu'après s'être qualifié.

Les règles de qualification varient en fonction des compétitions.

Un combattant Junior ou Senior qualifié dans une catégorie de poids ne peut pas changer de catégorie.

3 – LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

Une dérogation exceptionnelle aux règles de qualification pour la participation à une compétition interrégionale ou nationale existe au travers de la demande de hors quota.

Les demandes de dérogation pour les hors quotas sont présentées par les clubs sur le formulaire officiel et transmises, avec avis du Président de la ligue et du directeur technique de la ligue, à la Direction Technique Nationale qui décidera, en référence aux critères établis, de leurs validations.

Sur ce document officiel, la raison **exceptionnelle** de la demande doit être précisée.

Les demandes de hors quotas doivent parvenir au siège fédéral, au plus tard, 10 jours avant la compétition concernée.

Critères pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

(Téléchargement du document officiel sur le site fédéral, cliquer sur compétitions, cliquer sur documents compétitions)

1 – en cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).

2 – en cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).

3 – en cas d'examen pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).

4 – en cas de participation à une compétition de la 1ère League en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative. A condition d'avoir été médaillé au championnat de France de la saison précédente ou à la coupe de France de la saison en cours.

5 – Collectif France - tous types de regroupements ou de compétitions avec le collectif France, le jour de la compétition qualificative (la dérogation est demandée uniquement par le directeur des équipes de France).

Quelque soit le motif de la demande, l'athlète doit au préalable être médaillé au championnat de France de la saison précédente, ou médaillé à la coupe de France de la saison en cours.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-dessus. A l'exception d'une demande correspondant à une situation particulière et très exceptionnelle, dans ce cas, la demande sera également étudiée et traitée par la Direction Technique Nationale. **Toute demande incomplète, sans motif valable, sans justificatif ou hors délai, sera refusée.**

4 – LE CONTROLE DES PASSEPORTS ET DE LA PESEE

La possession du passeport sportif est obligatoire.

Il doit contenir :

- les timbres de licences dont celui de la saison en cours (collés sur le passeport) ;
- le certificat médical de non contre indication à la pratique en compétition ;
- l'autorisation parentale pour les mineurs ;

Dans les compétitions individuelles (kata/combat) : chaque compétiteur présente personnellement son passeport.

Dans les compétitions par équipes (kata/combat) : le professeur ou l'entraîneur présente tous les passeports de l'équipe de son club ou de son entente sportive, ainsi qu'une feuille d'engagement prévue à cet effet, avec les noms de tous les compétiteurs composant l'équipe du club.

Epreuve kata

Le contrôle du passeport sportif est effectué aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

Epreuve combat

Le contrôle du passeport sportif et du poids s'effectuent au moment de la pesée.

La pesée est effectuée, aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

Le compétiteur doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur (trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements. En cas de surpoids persistant le compétiteur (trice) pourra se peser de nouveau dans l'horaire correspondant à sa catégorie de poids dans laquelle il est inscrit.

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur (trice), dans les catégories, junior, espoir et senior, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur (trice) est inscrit.

En revanche, pour les catégories, poussin, pupille, benjamin, minime et cadet si le poids d'un compétiteur (trice) ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur (trice) change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

6 – LA CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

Seuls les combattants inscrits sur les listes officielles peuvent participer.

Ces listes sont :

Compétitions qualificatives

-Les listes des inscrits effectuées par les clubs pour les championnats départementaux (de minimes à seniors) et pour les coupes départementales et de ligues élite et honneur (de poussins à benjamins).

-Les listes des inscrits effectuées par les comités départementaux pour les championnats de ligue ;

-Les listes des inscrits effectuées par les ligues pour les championnats interrégionaux ;

-Les listes des inscrits effectuées par les ligues organisatrices des championnats interrégionaux pour les championnats nationaux ;

Compétitions non qualificatives

-Les listes des inscrits effectuées par les clubs pour les opens nationaux et les coupes nationales (de minimes à seniors) et l'open interrégional (pupilles et benjamins).

7 – LES TENUES OFFICIELLES ET SPORTIVES

Tenues officielles

Pour tous les représentants fédéraux et les arbitres la tenue officielle est de rigueur.

Tenues sportives

Pour les compétiteurs kata :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue ;

Pour tous les compétiteurs (trices) combat adultes, jeunes, enfants :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, espoirs et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque adapté pour les compétiteurs (trices) en catégorie Poussin, Pupille, Benjamin et Minime.

8 – COMPORTEMENT ET CIRCULATION DES COMPETITEURS

Les compétiteurs n'ont pas accès aux aires de compétition avant leur passage. Les membres de la commission sportive sont chargés d'aller les informer de l'ordre des combats dans les aires d'échauffement.

Lorsque les compétiteurs se présentent sur l'aire de compétition, ils doivent avoir la tenue conforme aux règlements, ils n'empotent avec eux ni sac de sport, ni bouteille d'eau.

9 – LES CADRES TECHNIQUES

Les cadres des équipes techniques régionales fédérales doivent porter la tenue officielle et s'astreindre à un comportement exemplaire, en rapport avec leur responsabilité.

10- LES PROFESSEURS

LES PROFESSEURS

Durant la compétition de leurs élèves, **les professeurs**, doivent adopter une attitude digne et en tout point respectueuse des officiels, des arbitres et des compétiteurs.

IV – LES COMPETITIONS - COACHING

Lorsque le coaching est autorisé, les professeurs/entraîneurs doivent :

- Etre majeurs et licencié à la FFKDA.
- Porter une tenue sportive réglementaire, survêtement complet pantalon et veste (tee shirt toléré) à l'effigie du club et chaussures de sport. (Aucun matériel additionnel, casquette, sac, sac à dos,

caméra, appareil photo...)

- Porter la carte d'accréditation spécifique pour les coachs.
- Avoir un comportement exemplaire en toute circonstance.
- Respecter les zones qui leurs sont attribuées pour coacher.
- Rester assis sur les chaises mises en place pour le coaching. Les coachs ne doivent pas se lever de leurs chaises durant tout le temps des combats.
- Si un coach ne respecte pas les règles d'éthique et de bonne conduite, il se verra retirer la carte d'accréditation et ne pourra plus coacher pendant tout le temps de la compétition. (En fonction de la gravité des faits, la commission disciplinaire de la fédération pourrait être saisie)
- Durant toute la durée de la compétition le coach est responsable du comportement et des actes des athlètes de son club.

Système de « VIDEO REPLAY » (uniquement pour les compétitions combat).

Le vidéo replay est un logiciel permettant aux juges de visionner (très rapidement) les actions du combat. Ce système demande au préalable une installation vidéo autour des surfaces de compétition.

Règlement lié à l'utilisation du système « vidéo replay » en termes de coaching :

- Au début de la compétition, dès le 1^{er} tour, l'athlète se verra attribuer un carton qui sera mis à disposition de son coach.
- Pendant le combat, seul le coach pourra faire appel au « vidéo replay » pour faire valider une technique en montrant le carton aux arbitres.
- Suite à cette demande, il remettra son carton à l'arbitre central et devra préciser l'objet de sa demande.
- Si les superviseurs après visionnage jugent la technique valable, l'arbitre comptabilisera cette technique. Dans ce cas le coach pourra de nouveau utiliser le carton.
- Si la technique n'est pas validée, l'athlète perdra son carton et ne pourra plus en bénéficier pour l'ensemble des tours éliminatoires et des repêchages. Dans ce cas de figure, un nouveau carton pourra lui être attribué pour la finale ou la place de 3^{ème}.

-La demande de « vidéo replay » ne peut s'effectuer que sur les techniques portées par son athlète.

-Toutes réclamations concernant les techniques de l'adversaire ne sont pas autorisées.

Cette règle est identique pour les championnats par équipes.

Dans la situation où le système « vidéo replay » ne pourrait pas être mis en place et/ou il ne fonctionnerait pas (panne, etc...), la décision initiale du corps arbitral sera appliquée.

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français (voir les modalités de participation à la page 14 chapitre 3).

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs (trices) en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition peut être organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

DUREE DES COMBATS

Seniors masculins : 3 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 4 minutes.

Seniors féminines : 2 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 3 minutes.

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Le jour de la compétition, si le poids d'un minime et ou d'un cadet ne correspond pas à la catégorie dans laquelle il est inscrit, il change de catégorie et est engagé dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids.

QUALIFICATIONS

Seule la participation au Championnat Départemental permet la qualification au Championnat de Ligue.

**CHAMPIONNAT DE LIGUE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

Le Championnat de Ligue est qualificatif pour le Championnat Interrégional

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé au championnat départemental.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par le Comité départemental auprès de la ligue.

NATIONALITE

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français (voir les modalités de participation à la page 14 chapitre 3).

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs (trices) en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition peut être organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu). (Voir explication du double repêchage page 119).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

DUREE DES COMBATS

Seniors masculins : 3 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 4 minutes.

Seniors féminines : 2 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 3 minutes.

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Le jour de la compétition, si le poids d'un minime et ou d'un cadet ne correspond pas à la

catégorie dans laquelle il s'est qualifié, il change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids.

QUALIFICATIONS

Les 6 premiers (8 pour la ligue Rhône Alpes) de chaque catégorie de poids et d'âge sont qualifiés pour le Championnat Interrégional.

**CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPE
JUNIORS
COMBAT**

Le Championnat de Ligue est qualificatif pour le Championnat de France

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

« Voir page 21 chapitre II-3 »

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 21 & 22 règles générales chapitre II-4 ».

SURCLASSEMENT

Le surclassement des compétiteurs **cadets (ettes)** est autorisé en équipes juniors.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battu).

Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS :

Durée des combats masculins : 2 minutes.

Durée des combats féminins : 2 minutes.

QUALIFICATIONS

Les deux équipes finalistes sont qualifiées au Championnat de France.

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPE
SENIORS
COMBAT

Le Championnat de Ligue est qualificatif pour le Championnat de France

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

« Voir page 21 chapitre II-3 »

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 21 & 22 règles générales chapitre II-4 ».

SURCLASSEMENT

Le surclassement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes seniors.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battu).

Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS :

Durée des combats masculins : 3 minutes.

Durée des combats féminins : 2 minutes.

QUALIFICATIONS

Les deux équipes finalistes sont qualifiées au Championnat de France.

-Les équipes des clubs qualifiées d'office au championnat de France :

Les 4 équipes féminines et les 4 équipes masculines médaillées, d'or, d'argent et de bronze, au championnat de France 1^{ère} division de la saison précédente.

Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les équipes des ententes sportives, celles-ci doivent systématiquement repasser par la phase qualificative régionale.

**CHAMPIONNAT INTERREGIONAL INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

Le Championnat Interrégional est qualificatif pour le Championnat de France.

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs classés dans les 6 premiers (8 premiers pour la ligue Rhône Alpes) des championnats de ligues. (Pour chaque catégorie d'âge et de poids).

Y participent également les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale. « Voir page 24 & 25 chapitre III-3 ».

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Ligues auprès de la ligue organisatrice du championnat Interrégional.

NATIONALITE

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français (voir les modalités de participation à la page 14 chapitre 3).

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs (trices) en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

DUREE DES COMBATS

Seniors masculins : 3 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 4 minutes.

Seniors féminines : 2 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 3 minutes.

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Le jour de la compétition, si le poids d'un minime et ou d'un cadet ne correspond pas à la catégorie dans laquelle il s'est qualifié, il change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids.

QUALIFICATIONS

Les 6 premiers (8 premiers pour l'inter région n°1 - IDF) - de chaque catégorie de poids et d'âge sont qualifiés pour le Championnat de France.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

AUTORISATION A PARTICIPER

-Les compétiteurs classés dans les 6 premiers (8 premiers pour l'inter région n° 1- IDF) des championnats Interrégionaux.

-Les champions(nes) de France en titre, dans la catégorie senior uniquement.

-Y participent également les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale. « Voir page 24 & 25 chapitre III-3 ».

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les Ligues organisatrices des championnats Interrégionaux auprès du service compétition de la Fédération.

NATIONALITE

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français (voir les modalités de participation à la page 14 chapitre 3).

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs (trices) en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

DUREE DES COMBATS

Seniors masculins : 3 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 4 minutes.

Seniors féminines : 2 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 3 minutes.

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

Le jour de la compétition, si le poids d'un minime et ou d'un cadet ne correspond pas à la catégorie dans laquelle il s'est qualifié, il change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids.

Dans chaque catégorie de poids et d'âge, le vainqueur de la compétition est sacré

CHAMPION DE FRANCE

ou

CHAMPIONNE DE FRANCE

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
ESPOIRS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.
La participation des compétiteurs étrangers n'est pas autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

DUREE DES COMBATS

Masculins : 3 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 4 minutes.

Féminines : 2 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 3 minutes.

Dans chaque catégorie de poids, le vainqueur de la compétition est sacré

**CHAMPION DE FRANCE
ou
CHAMPIONNE DE FRANCE**

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE JUNIORS COMBAT

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les équipes, féminines et masculines, finalistes des championnats de ligues.

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

« Voir page 21 chapitre II-3 »

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Ligues auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 21 & 22 règles générales chapitre II-4 ».

SURCLASSEMENT

Le surclassement des compétiteurs cadets (ettes) est autorisé en équipes juniors.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battu).

Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS :

Durée des combats masculins : 2 minutes.

Durée des combats féminins : 2 minutes.

L'équipe féminine et l'équipe masculine vainqueurs de la compétition sont déclarées respectivement

CHAMPIONNE DE FRANCE

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE
ESPOIRS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

« Voir page 21 chapitre II-3 »

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 21 & 22 règles générales chapitre II-4 ».

SURCLASSEMENT

Le surclassement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes espoirs.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battu).

Les équipes **féminines** et **masculines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, les équipes doivent comporter au moins 3 combattants (es).

Pour la suite de la compétition, les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 2 compétiteurs (trices).

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Masculins : 3 minutes pour tous les combats.

Féminines : 2 minutes pour tous les combats.

L'équipe féminine et l'équipe masculine vainqueurs de la compétition sont déclarées respectivement

CHAMPIONNE DE FRANCE

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE
SENIORS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

-Les équipes, féminines et masculines, finalistes des championnats de ligue.

-Les équipes des clubs qualifiées d'office :

Les 4 équipes féminines et les 4 équipes masculines médaillées, d'or, d'argent et de bronze, au championnat de France 1^{ère} division de la saison précédente.

Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les équipes des ententes sportives, celles-ci doivent systématiquement repasser par la phase qualificative régionale.

-Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

« Voir page 21 chapitre II-3 »

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Ligues auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 21 & 22 règles générales chapitre II-4 ».

SURCLASSEMENT

Le surclassement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes seniors.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battu).

Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS :

Durée des combats masculins : 3 minutes.

Durée des combats féminins : 2 minutes.

L'équipe féminine et l'équipe masculine vainqueurs de la compétition sont déclarées respectivement

CHAMPIONNE DE FRANCE

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
VETERANS
COMBAT - KATA**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers n'est pas autorisée.

SURCLASSEMENT

Les catégories d'âge pourront être adaptées en fonction du nombre des participants.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

COMBAT

Durée des combats masculins : 2 minutes.

Durée des combats féminins : 2 minutes

KATAS

Les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à tous les tours éliminatoires comme aux repêchages. Un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, excepté si les éliminatoires excèdent 5 tours.

A partir du 6^{ème} tour, ainsi que pour les places de podium, le compétiteur peut reprendre un Kata déjà exécuté.

La décision est prise aux drapeaux.

le vainqueur de la compétition est sacré

**CHAMPION DE FRANCE VETERAN
ou
CHAMPIONNE DE FRANCE VETERAN**

**COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / ESPOIRS / SENIORS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, espoirs et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

DUREE DES COMBATS

Espoirs et Seniors masculins : 3 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 4 minutes.

Espoirs et Seniors féminines : 2 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 3 minutes.

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

**COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE
JUNIORS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

« Voir page 21 chapitre II-3 »

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros pour l'équipe est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 21 & 22 règles générales chapitre II-4 ».

SURCLASSEMENT

Le surclassement des compétiteurs **cadets (ettes)** est autorisé en équipes juniors.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battu).

Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Masculins : 2 minutes pour tous les combats.

Féminines : 2 minutes pour tous les combat.

**COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE
SENIORS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

« Voir page 21 chapitre II-3 »

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros pour l'équipe est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 21 & 22 règles générales chapitre II-4 ».

SURCLASSEMENT

Le surclassement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes seniors.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battu).

Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 5 combattants.

Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 combattantes.

Pour la suite de la compétition les équipes pourront, le cas échéant, se présenter avec 3 compétiteurs

pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.

Le Coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Masculins : 3 minutes pour tous les combats.

Féminines : 2 minutes pour tous les combats.

**COUPES DE FRANCE ZONES NORD & SUD INDIVIDUELLES
MINIMES / CADETS / JUNIORS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

SURCLASSEMENT

Le surclassement des **Benjamins (es) 2^{ème} année** est autorisé en catégorie Minimes.

Le surclassement des **Minimes 2^{ème} année** est autorisé en catégorie Cadets, (sauf, pour des raisons d'intégrité physique pour les Minimes 2^{ème} année des catégories des moins de 35 kg féminines, les moins de 35 kg et moins de 40 kg masculins).

Le surclassement des **Cadets (ettes) 2^{ème} année** est autorisé en catégorie Juniors.

Le compétiteur ayant été surclassé, ne pourra pas participer à cette compétition dans sa catégorie d'âge d'origine.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

DUREE DES COMBATS

Durée des combats hommes : 2 minutes.

Durée des combats femmes : 2 minutes

**OPEN ADIDAS INDIVIDUEL
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

DUREE DES COMBATS

Seniors masculins : 3 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 4 minutes.

Seniors féminines : 2 minutes pour tous les combats éliminatoires ;

La finale et les combats pour les places de 3^{ème} : 3 minutes.

Pour toutes les autres catégories d'âges, tous les combats : 2 minutes

**CADETS / JUNIORS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

DUREE DES COMBATS

Masculins : 2 minutes pour tous les combats.

Féminines : 2 minutes pour tous les combats.

MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français (voir les modalités de participation à la page 14 chapitre 3).

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition peut être organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu). (Voir explication du double repêchage page 119).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

Dans la catégorie des Minimes, un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, cependant, si la compétition excède 4 tours, un Kata peut-être exécuté deux fois.

La présentation d'un kata supérieur est autorisée seulement en finale.

Dans les autres catégories, un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois.

La décision est prise aux drapeaux.

QUALIFICATIONS

Seule la participation au Championnat Départemental permet la qualification au Championnat de Ligue.

MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA

Le Championnat de Ligue est qualificatif pour le Championnat Interrégional

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé au championnat départemental.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par le Comité départemental auprès de la ligue.

NATIONALITE

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français (voir les modalités de participation à la page 14 chapitre 3).

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition peut être organisée en système de tableaux par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu). (Voir explication du double repêchage page 119).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

Dans la catégorie des Minimes, un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, cependant, si la compétition excède 4 tours, un Kata peut-être exécuté deux fois.

La présentation d'un kata supérieur est autorisée seulement en finale.

Dans les autres catégories, un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois.

La décision est prise aux drapeaux.

QUALIFICATIONS

Les 6 premiers (8 pour la ligue Rhône Alpes) de chaque catégorie d'âge sont qualifiés pour le Championnat Interrégional.

CADETS-JUNIORS / SENIORS

KATA

Le Championnat de Ligue est qualificatif pour le Championnat de France.

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

« Voir page 21 chapitre II-3 »

Les équipes comprennent 3 membres masculins ou 3 membres féminins.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue.

NATIONALITE

La participation d'un compétiteur étranger par équipe **est autorisée**.

SURCLASSEMENT

Le surlassement de 2 compétiteurs Juniors est autorisé dans la catégorie Seniors.

Le surlassement de 2 compétiteurs Minimes est autorisé dans la catégorie Cadets-Juniors

Un compétiteur ne peut pas être engagé dans deux épreuves si elles sont organisées simultanément.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battu).

Les équipes doivent exécuter un Kata différent à chaque passage.

La décision est prise aux drapeaux.

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le Kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

La durée maximum du kata et du bunkai, est de six minutes.

La décision est prise aux drapeaux.

QUALIFICATIONS

Les deux équipes finalistes sont qualifiées au Championnat de France.

CHAMPIONNAT INTERREGIONAL INDIVIDUEL

MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS

KATA

Le Championnat Interrégional est qualificatif pour le Championnat de France.

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs classés dans les 6 premiers (8 premiers pour la ligue Rhône Alpes) des championnats de ligues. (Pour chaque catégorie d'âge et de poids).

Y participent également les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale. « Voir page 24 & 25 chapitre III-3 ».

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Ligues auprès de la ligue organisatrice du championnat Interrégional.

NATIONALITE

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français (voir les modalités de participation à la page 14 chapitre 3).

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

Dans la catégorie des Minimes, un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, cependant, si la compétition excède 4 tours, un Kata peut-être exécuté deux fois.

La présentation d'un kata supérieur est autorisée :

- **En demi-finale**
- **Dans les rencontres pour les médailles de bronze**
- **En finale**

Dans les autres catégories, un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois.

La décision est prise aux drapeaux.

QUALIFICATIONS

Les 6 premiers (8 premiers pour l'inter région n°1 - IDF) - de chaque catégorie de poids et d'âge sont qualifiés pour le Championnat de France.

MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA

AUTORISATION A PARTICIPER

-Les compétiteurs classés dans les 6 premiers (8 premiers pour l'inter région n° 1- IDF) des championnats Interrégionaux.

-Les champions(nes) de France en titre, dans la catégorie senior uniquement.

-Y participent également les compétiteurs dont la demande de dérogation en hors quotas aura été validée par la Direction Technique Nationale. « Voir page 24 & 25 chapitre III-3 ».

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les Ligues organisatrices des championnats Interrégionaux auprès du service compétition de la Fédération.

NATIONALITE

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français (voir les modalités de participation à la page 14 chapitre 3).

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

Dans la catégorie des Minimes, un Kata de base ne peut être exécuté qu'une seule fois, cependant, si la compétition excède 4 tours jusqu'au quart de finale, un Kata peut-être exécuté deux fois.

La présentation d'un kata supérieur est autorisée (voir page 161, liste des KATA) :

- En quart de finale
- En demi-finale
- Dans les rencontres pour les médailles de bronze
- En finale

Cependant, il sera possible d'exécuter deux fois le même KATA SUPERIEUR.

Dans les autres catégories, un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois.

La décision est prise aux drapeaux ;

Dans chaque catégorie d'âge, le vainqueur de la compétition est sacré

CHAMPION DE FRANCE ou CHAMPIONNE DE France

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE

CADETS-JUNIORS / SENIORS

KATA

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

« Voir page 21 chapitre II-3 »

Les équipes comprennent 3 membres masculins ou 3 membres féminins.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Liges auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation d'un compétiteur étranger par équipe **est autorisée**.

SURCLASSEMENT

Le surlassement de 2 compétiteurs Juniors est autorisé dans la catégorie Seniors.

Le surlassement de 2 compétiteurs Minimes est autorisé dans la catégorie Cadets-Juniors

Un compétiteur ne peut pas être engagé dans deux épreuves si elles sont organisées simultanément.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battu).

Les équipes doivent exécuter un Kata différent à chaque passage.

La décision est prise aux drapeaux.

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le Kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

La durée maximum du kata et du bunkai, est de six minutes.

La décision est prise aux drapeaux.

Dans chaque catégorie, l'équipe qui remporte la compétition est déclarée

CHAMPIONNE DE FRANCE

COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE

MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

Dans la catégorie des Minimes, un Kata de base ne peut être exécuté qu'une seule fois, cependant, si la compétition excède 4 tours jusqu'au quart de finale, un Kata peut-être exécuté deux fois.

La présentation d'un kata supérieur est autorisée (cf. page 161, liste des KATA) :

- En quart de finale
- En demi-finale
- Dans les rencontres pour les médailles de bronze
- En finale

Cependant, il sera possible d'exécuter deux fois le même KATA SUPERIEUR.

Dans les autres catégories, un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois.

La décision est prise aux drapeaux ;

CADETS-JUNIORS / SENIORS

KATA

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

« Voir page 21 chapitre II-3 »

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros pour l'équipe est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée sous certaines conditions. « Voir page 21 & 22 règles générales chapitre II-4 ».

SURCLASSEMENT

Le surlassement de 2 compétiteurs Juniors est autorisé dans la catégorie Seniors.

Le surlassement de 2 compétiteurs Minimes est autorisé dans la catégorie Cadets-Juniors

Un compétiteur ne peut pas être engagé dans deux épreuves si elles sont organisées simultanément.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battu).

Les équipes doivent exécuter un Kata différent à chaque passage.

La décision est prise aux drapeaux.

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le Kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

La durée maximum du kata et du bunkai, est de six minutes.

La décision est prise aux drapeaux.

COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE

**POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias adaptés à la taille de l'enfant / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque adapté à la taille de la tête.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition peut être organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu). (Voir explication du double repêchage page 119).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

DUREE DES COMBATS

POUSSINS & PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

QUALIFICATIONS

Les enfants, dans les catégories poussins, pupilles, benjamins, ayant participé à la Coupe Départementale sont qualifiés pour la Coupe de Ligue Elite.

**POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les enfants ayant participé à la Coupe Départementale.

La participation à la coupe de ligue enfants ELITE est obligatoire pour participer ensuite à la coupe de ligue enfants HONNEUR.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias adaptés à la taille de l'enfant / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque adapté à la taille de la tête.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition peut être organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu). (Voir explication du double repêchage page 119).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

DUREE DES COMBATS

POUSSINS & PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

QUALIFICATIONS

Les 2 finalistes, dans les catégories Pupilles et Benjamins, dans chaque catégorie de poids, sont qualifiés pour la Coupe de France.

**POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les enfants ayant participé à la Coupe de Ligue Elite, à l'exclusion des 2 finalistes.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias adaptés à la taille de l'enfant / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque adapté à la taille de la tête.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition peut être organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu). (Voir explication du double repêchage page 119).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

DUREE DES COMBATS

POUSSINS & PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

QUALIFICATIONS

Les 2 finalistes, dans les catégories Pupilles et Benjamins, dans chaque catégorie de poids, sont qualifiés pour la Coupe de France.

**PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

L'Open Interrégional est qualificatif pour la Coupe de France.

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue organisatrice de l'Inter Régions.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias adaptés à la taille de l'enfant / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque adapté à la taille de la tête.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

QUALIFICATIONS

Les 2 finalistes (4 premiers pour l'inter région n°1 - IDF), dans les catégories Pupilles et Benjamins, dans chaque catégorie de poids, sont qualifiés pour la Coupe de France.

**PUPILLES / BENJAMINS
COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

- * Les 2 médaillés des catégories Pupilles et Benjamins des Coupes de Ligues Elite ;
- * Les 2 finalistes des catégories Pupilles et Benjamins des Coupes de Ligues Honneur ;
- * Les 2 finalistes des Opens Interrégionaux (4 premiers pour l'inter région n°1 - IDF).

INSCRIPTIONS

LIGUES:

Pour les finalistes des Coupes de Ligues Elite et Honneur, les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Ligues auprès du service compétition de la Fédération.

INTERREGIONS:

Pour les finalistes des Opens Interrégionaux, les inscriptions en ligne sont à effectuées par les Ligues organisatrices des Opens Interrégionaux auprès du service compétition de la Fédération.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias adaptés à la taille de l'enfant / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque adapté à la taille de la tête.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu)

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

**COUPE DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLE
POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS**

KATA

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition peut être organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu). (Voir explication du double repêchage page 119).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

La décision est prise aux drapeaux.

Les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à chacun des 3 premiers tours.

Pour chaque tour suivant, les compétiteurs peuvent reprendre un des 3 katas exécutés lors des premiers tours.

Mais aux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} tours, les katas exécutés doivent être différents les uns des autres.

Dans les catégories des Poussin(e)s et des Pupilles les katas supérieurs ne sont pas autorisés.

Dans la catégorie des Benjamin(e)s, les katas supérieurs ne sont pas autorisés, à l'exception de la finale de la catégorie.

QUALIFICATIONS

Les enfants, dans les catégories poussins, pupilles, benjamins, ayant participé à la Coupe Départementale sont qualifiés pour la Coupe de Ligue Elite.

**COUPE DE LIGUE ELITE INDIVIDUELLE
POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS**

KATA

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les enfants ayant participé à la Coupe Départementale.

La participation à la coupe de ligue enfants ELITE est obligatoire pour participer ensuite à la coupe de ligue enfants HONNEUR

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition peut être organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu). (Voir explication du double repêchage page 119).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

La décision est prise aux drapeaux.

Les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à chacun des 3 premiers tours.

Pour chaque tour suivant, les compétiteurs peuvent reprendre un des 3 katas exécutés lors des premiers tours.

Mais aux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} tours, les katas exécutés doivent être différents les uns des autres.

Dans les catégories des Poussin(e)s et des Pupilles les katas supérieurs ne sont pas autorisés.

Dans la catégorie des Benjamin(e)s, les katas supérieurs ne sont pas autorisés, à l'exception de la finale de la catégorie.

QUALIFICATIONS

Les 4 médaillés, dans les catégories Pupilles et Benjamins, sont qualifiés pour la Coupe de France.

**COUPE DE LIGUE HONNEUR INDIVIDUELLE
POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS**

KATA

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les enfants avant participé à la Coupe de Ligue Elite, à l'exclusion des 4 médaillés de la Coupe de Ligue Elite.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition peut être organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu). (Voir explication du double repêchage page 119).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

La décision est prise aux drapeaux.

Les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à chacun des 3 premiers tours.

Pour chaque tour suivant, les compétiteurs peuvent reprendre un des 3 katas exécutés lors des premiers tours.

Mais aux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} tours, les katas exécutés doivent être différents les uns des autres.

Dans les catégories des Poussin(e)s et des Pupilles les katas supérieurs ne sont pas autorisés.

Dans la catégorie des Benjamin(e)s, les katas supérieurs ne sont pas autorisés, à l'exception de la finale de la catégorie.

QUALIFICATIONS

Les 2 finalistes, dans les catégories Pupilles et Benjamins, sont qualifiés pour la Coupe de France.

**COUPE DE LIGUE PAR EQUIPES
(EQUIPE POUSSINS – PUPILLES)**

(EQUIPE BENJAMINS – MINIMES)

KATAS

REGLES GENERALES

Les Départements peuvent, à leur initiative, organiser des compétitions départementales de préparations, mais non qualificatives.

Les équipes BENJAMINS-MINIMES masculines comprennent 3 membres.

Les équipes BENJAMINES-MINIMES féminines comprennent 3 membres.

Une compétition est organisée pour les équipes masculines, et une autre pour les équipes féminines.

Les équipes POUSSINS-PUPILLES comprennent 3 membres masculins ou féminins ou mixtes.

Une seule compétition est organisée pour toutes les équipes qui peuvent indifféremment être masculines ou féminines ou encore mixtes.

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club, sauf pour les Ententes Sportives. « Voir page 21 chapitre II-3 »

INSCRIPTIONS

Les clubs peuvent inscrire autant d'équipes qu'elles le désirent.

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros, réglé par le Club est à joindre au dossier d'inscription.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition peut être organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu). (Voir explication du double repêchage page 119).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

Les équipes doivent exécuter un Kata différent aux 2 premiers passages.

A partir du 3^{ème} passage, l'équipe peut reprendre un des 2 katas exécutés lors des tours précédents.

La décision est prise aux drapeaux.

OPEN INTERREGIONAL INDIVIDUEL

PUPILLES / BENJAMINS

KATA

L'Open Interrégional est qualificatif pour la Coupe de France.

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue organisatrice de l'Inter Régions.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu)

La décision est prise aux drapeaux.

Les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à chacun des 3 premiers tours.

Pour chaque tour suivant, les compétiteurs peuvent reprendre un des 3 katas exécutés lors des premiers tours.

Mais aux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} tours, les katas exécutés doivent être différents les uns des autres.

Dans les catégories des Poussin(e)s et des Pupilles les katas supérieurs ne sont pas autorisés.

Dans la catégorie des Benjamin(e)s, les katas supérieurs ne sont pas autorisés, à l'exception de la finale de la catégorie.

QUALIFICATIONS

Les 2 finalistes (4 premiers pour l'inter région n°1 - IDF), dans les catégories Pupilles et Benjamins, dans chaque catégorie de poids, sont qualifiés pour la Coupe de France.

**COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE
PUPILLES / BENJAMINS
KATA**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

- * Les 4 médaillés des catégories Pupilles et Benjamins des Coupes de Ligues Elite ;
- * Les 2 finalistes des catégories Pupilles et Benjamins des Coupes de Ligues Honneur ;
- * Les 2 finalistes des Opens Interrégionaux (4 premiers pour l'inter région n°1 - IDF).

INSCRIPTIONS

LIGUES:

Pour les finalistes des Coupes de Ligues Elite et Honneur, les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Ligues auprès du service compétition de la Fédération.

INTERREGIONS:

Pour les finalistes des Opens Interrégionaux, les inscriptions en ligne sont à effectuées par les Ligues organisatrices des Opens Interrégionaux auprès du service compétition de la Fédération.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu)

La décision est prise aux drapeaux.

Les compétiteurs doivent exécuter un Kata différent à chacun des 3 premiers tours.

Pour chaque tour suivant, les compétiteurs peuvent reprendre un des 3 katas exécutés lors des premiers tours.

Mais aux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} tours, les katas exécutés doivent être différents les uns des autres.

Dans la catégorie des Pupilles les katas supérieurs ne sont pas autorisés.

Dans la catégorie des Benjamin(e)s, les katas supérieurs ne sont pas autorisés, à l'exception des rencontres pour les places de 3^{ème} et la finale de la catégorie.

**OPEN DES DEPARTEMENTS « ENFANTS »
(COMPETITIONS D'ANIMATION)
POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS
KATA / COMBAT**

L'OPEN DES DEPARTEMENTS s'adresse aux jeunes karatekas et est ouvert à tous les licenciés de ces catégories d'âges.

L'organisation de cette manifestation vise à permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations en combats et/ou en katas, dans un temps déterminé ne dépassant en principe pas deux heures trente, de la prise en charge à la cérémonie protocolaire de remise des récompenses.

Loin des manifestations compétitives permettant la délivrance de titres ou de qualifications à des niveaux supérieurs, l'OPEN DES DEPARTEMENTS est avant tout une manifestation destinée à apporter du plaisir aux enfants en leur permettant une pratique répétée et rythmée, ainsi qu'aux parents qui peuvent voir plusieurs fois leurs enfants en activité dans le cadre d'une compétition simplifiée, cadrée et rapide.

Cette manifestation est avant tout une fête du karaté pour les plus jeunes, la formule de compétition/animation n'est pas imposée et il convient donc d'utiliser des formules adaptées aux différentes catégories d'âge. Si pour les poussins et pupilles des formules de compétitions /animations sont à privilégier, il convient d'adapter des formules plus compétitives à la catégorie Benjamin. Plusieurs formules d'organisation sont référencées dans ce cahier au chapitre COMPETITIONS NON OFFICIELLES page 107 à 119.

Les Départements peuvent au cas échéant mutualiser l'organisation de cette manifestation.

**OPEN DES LIGUES « ENFANTS » (COMPETITIONS D'ANIMATION)
POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS/ MINIMES
KATA / COMBAT**

L'OPEN DES LIGUES est organisé dans le même objectif que l'OPEN DES DEPARTEMENTS.

Le fait que la catégorie **Minimes** soit présente à cette manifestation impose une formule de compétition plus adaptée à la catégorie d'âge et au nombre de participants. Il convient donc de favoriser une formule plus proche de la compétition pour les catégories Benjamins et Minimes (ex : des poules suivies d'un tableau), et des formules plus appropriées portant plus sur l'animation pour les catégories poussins et pupilles.

Le but restant que les jeunes karatekas prennent du plaisir à la pratique et que les parents puissent voir leurs enfants plusieurs fois dans un laps de temps **ne dépassant en principe pas deux heures trente à trois heures, de la prise en charge des enfants à la cérémonie protocolaire de remise des récompenses.**

Il est important que cette manifestation soit avant tout une fête du karaté pour les plus jeunes. Pour que cet événement soit une réussite **il sera déterminant de veiller à une organisation anticipée et cadrée, ainsi qu'à l'utilisation de formules de compétitions/animations adaptées.** Différentes formules sont proposées dans ce cahier au chapitre COMPETITIONS NON OFFICIELLES page 107 à 119.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE
DES LIGUES
EQUIPES FEMININES ET MASCULINES**

MINIMES-CADETS-JUNIORS

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Ligues auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers n'est pas autorisée.

SURCLASSEMENT

Le surclassement des Cadets est autorisé en Junior.

Un cadet surclassé en junior ne peut pas être également en cadet dans l'équipe.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le programme du championnat de France des ligues comprend deux catégories : Equipes masculines et Equipes féminines.

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

COMPOSITION DES EQUIPES

Composition de l'Equipe Masculine par ordre de passage :

- | | | |
|----------------|-------------------------|-------------------------|
| 1- Minime kata | 2- Minime combat -55kg | 3- Minime combat + 55kg |
| 4- Cadet kata | 5- Cadet combat – 63kg | 6- Cadet combat + 63kg |
| 7- Junior kata | 8- Junior combat – 68kg | 9- Junior combat + 68kg |

Composition de l'Equipe Féminine par ordre de passage :

- | | | |
|-----------------|--------------------------|--------------------------|
| 1- Minime kata | 2- Minime combat -50kg | 3- Minime combat + 50kg |
| 4- Cadette kata | 5- Cadette combat – 54kg | 6- Cadette combat + 54kg |
| 7- Junior kata | 8- Junior combat – 59kg | 9- Junior combat + 59kg |

Une seule équipe féminine et masculine peut participer au championnat.

Les compétiteurs passent dans l'ordre déterminé ci-dessus.

KATA : La victoire est déterminée au nombre de drapeaux, l'équipe gagnante marque une victoire (et le nombre de points correspondant aux drapeaux)

COMBAT : Chaque combat gagné donne une victoire à l'équipe, ainsi que les points qui ont été marqués pendant le combat.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » est obligatoire à chaque combat. La décision donne une victoire au gagnant, et les points du combat sont marqués aux deux compétiteurs.

S'il manque un compétiteur dans une catégorie, le compétiteur présent gagne une victoire en marquant 8 points (0 points pour l'absent).

RESULTATS : Comptabiliser le nombre de victoires (kata et combats)

En cas d'égalité de victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de points.

En cas d'égalité de victoires et de points, on procédera à une rencontre supplémentaire :

- 1) Tirage au sort de la catégorie d'âge concernée : Minime/Cadet/Junior.
- 2) Tirage au sort de la catégorie de rencontre : kata/combat.
- 3) Si combat, tirage au sort de la catégorie de poids.

En cas d'égalité, la décision finale par « Hanteï » déterminera l'équipe gagnante.

DUREE DES COMBATS : 2 minutes

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la Ligue.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias adaptés à la taille de l'enfant / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque adapté à la taille de la tête.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu). (Voir tableau au chapitre compétitions non officielles).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

A chaque tour :

Les compétiteurs AKA et AO présentent simultanément le kata de leur choix, choisi dans la liste correspondant à leur catégorie. (Liste KATA par catégorie en annexe)

La décision est prise aux drapeaux :

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus,

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

A l'issue des démonstrations des katas, les accompagnateurs des enfants participent à l'équipement des enfants pour les combats.

Immédiatement, les 2 compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le combat prend fin, quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » tiendra compte du kata et du kumité.

CHOIX DES KATAS

Les compétiteurs doivent exécuter un kata différent à chacun des 3 premiers tours.

Pour les tours suivants, les compétiteurs peuvent reprendre un des 3 katas exécutés lors des

premiers tours.

Mais aux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} tours, les katas exécutés doivent être différents les uns des autres.

Dans la catégorie des Benjamins, la présentation d'un kata supérieur est seulement autorisée dans la rencontre de finale.

DUREE DES COMBATS

PUPILLES : 1 minute 30 secondes.

BENJAMINS : 2 minutes.

**COUPE DE LIGUE COMBINEE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA / COMBAT**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la Ligue.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu). (Voir tableau au chapitre compétitions non officielles).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

Les compétiteurs exécutent leur Kata suivi du Combat.

Eliminatoires :

Les compétiteurs AKA et AO présentent **simultanément** le kata imposé. (Liste KATA par catégorie en annexe)

½ Finale et Finale :

Les katas libres sont exécutés **séparément** par AKA et AO.

Dans la catégorie minime, la présentation d'un kata supérieur est seulement autorisée dans la rencontre de finale

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

Aussitôt après, les deux compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le temps des combats est de deux minutes. Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » tiendra compte du kata et du kumité.

Catégories de poids SENIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids JUNIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids CADETS : - 50 kg / - 60 kg / - 70 kg / + 70 kg

Catégories de poids CADETTES : - 47 kg / - 54 kg / + 54 kg

Catégorie de poids des MINIMES MASCULINS : - 45 kg / - 55 kg / - 65 kg / + 65 kg

Catégorie de poids MINIMES FEMININES : - 45 kg / - 50 kg / + 50 kg

COUPE DE LIGUE COMBINEE EQUIPE

SENIORS

KATA / COMBAT

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la Ligue.

Le nombre d'équipes par Club est déterminé par l'organisateur.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

SURCLASSEMENT

Le surclassement des **Juniors** est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

COMPETITION PAR EQUIPE MIXTE

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu) ou double repêchage (les 4 demi-finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu). (Voir tableau au chapitre compétitions non officielles).

Possibilité de faire une ou plusieurs poules dans les catégories de moins de dix compétiteurs.

Les équipes mixtes comprennent 5 membres (3 masculins et 2 féminines) dont 3 combattent (2 masculins et 1 féminine) à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 membres (2 masculins et 1 féminine).

Les compétiteurs sont tous membres de l'équipe. Il n'y a pas de remplaçant déterminé.

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

En cas d'égalité de Victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de Points marqués par les équipes.

En cas d'égalité de Victoires et de Points, les équipes seront départagées de la façon suivante :

- Tirage au sort pour déterminer si c'est un combat ou un kata qui départagera les équipes.
- Si c'est un combat : Tirage au sort afin de déterminer si c'est une féminine ou un masculin qui combattra. (Les équipes choisissent le ou/la combattant(e)).
- Si c'est un kata : Les équipes choisissent le ou la combattant(e), un masculin peut être opposé à une féminine.

DUREE DES COMBATS : 2 minutes

COUPE DE FRANCE COMBINEE INDIVIDUELLE
MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS
KATA / COMBAT

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, espoirs et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

Les compétiteurs exécutent leur Kata suivi du Combat.

Eliminatoires :

Les compétiteurs AKA et AO présentent **simultanément** le kata imposé. (Liste KATA par catégories en annexe)

½ Finale et Finale :

Les katas libres sont exécutés **séparément** par AKA et AO.

Pour la catégorie MINIME,

La présentation d'un kata supérieur de la liste MINIME est autorisée :

- **en demi-finale ;**
- **dans les rencontres pour les médailles de bronze ;**
- **en finale.**

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

Aussitôt après, les deux compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le temps des combats est de deux minutes. Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à

défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur.
En cas d'égalité, la décision par « Hantei » tiendra compte du kata et du kumité.

Catégories de poids SENIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids JUNIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids CADETS : - 50 kg / - 60 kg / - 70 kg / + 70 kg

Catégories de poids CADETTES : - 47 kg / - 54 kg / + 54 kg

Catégorie de poids des MINIMES MASCULINS : - 45 kg / - 55 kg / - 65 kg / + 65 kg

Catégorie de poids MINIMES FEMININES : - 45 kg / - 50 kg / + 50 kg

COUPE DE FRANCE COMBINEE EQUIPES
SENIORS
KATA / COMBAT

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Une seule équipe par Club peut participer à la Coupe.

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros pour l'équipe est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

SURCLASSEMENT

Le surclassement des **Juniors** est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

COMPETITION PAR EQUIPE MIXTE

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

Les équipes mixtes comprennent 5 membres (3 masculins et 2 féminines) dont 3 combattent (2 masculins et 1 féminine) à chaque tour.

Au premier tour, l'équipe doit comporter au moins 3 membres (2 masculins et 1 féminine).

Les compétiteurs sont tous membres de l'équipe. Il n'y a pas de remplaçant déterminé.

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le score du kata est affiché sur le tableau de marquage.

En cas d'égalité de Victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de Points marqués par les équipes.

En cas d'égalité de Victoires et de Points, les équipes seront départagées de la façon suivante :

- Tirage au sort pour déterminer si c'est un combat ou un kata qui départagera les équipes.
- Si c'est un combat : Tirage au sort afin de déterminer si c'est une féminine ou un masculin qui combattra. (Les équipes choisissent le ou/la combattant(e)).
- Si c'est un kata : Les équipes choisissent le ou la combattant(e). Un masculin peut être opposé à une féminine.

DUREE DES COMBATS : 2 minutes

KATA : La victoire est déterminée au nombre de drapeaux, l'équipe gagnante marque une

victoire (et le nombre de points correspondant aux drapeaux)

COMBAT : Chaque combat gagné donne une victoire à l'équipe, ainsi que les points qui ont été marqués pendant le combat.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » est obligatoire à chaque combat. La décision donne une victoire au gagnant, et les points du combat sont marqués aux deux compétiteurs.

S'il manque un compétiteur dans une catégorie, le compétiteur présent gagne une victoire en marquant 8 points (0 points pour l'absent).

RESULTATS : Comptabiliser le nombre de victoires (kata et combats)

En cas d'égalité de victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de points.

En cas d'égalité de victoires et de points, on procèdera à une rencontre supplémentaire :

- 4) Tirage au sort de la catégorie d'âge concernée : Minime/Cadet/Junior.
- 5) Tirage au sort de la catégorie de rencontre : kata/combat.
- 6) Si combat, tirage au sort de la catégorie de poids.

En cas d'égalité, la décision finale par « Hanteï » déterminera l'équipe gagnante.

DUREE DES COMBATS : 2 minutes

Une commission mixte nationale composée pour moitié de membres de la FFKDA et pour moitié de membres de l'UNSS organise le championnat de France UNSS excellence KARATE.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette compétition est réservée aux personnes possédant une licence UNSS (sport scolaire en collège ou lycée).

Une qualification préalable au championnat académique est nécessaire pour se présenter au championnat de France.

Le championnat de France UNSS permet la participation des équipes de collèges et de lycées selon les principes suivants :

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉ(E)S AUTORISÉ(E)S	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	B3, M1, M2, C1 2 à 4 compétiteurs dont 1 kata fille et un kata garçon + 1 jeune officiel non compétiteur de niveau académique. Mixité obligatoire.	M1, M2, C1, C2, J1, J2 2 à 4 compétiteurs dont 1 kata fille et un kata garçon + 1 jeune officiel non compétiteur de niveau académique. Mixité obligatoire.
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée. Niveau académique minimum (pastille jaune). Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	Règlement spécifique « Karaté UNSS » disponible sur le site : www.unss.org .	
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétition individuelle kata et combat par catégorie d'âge et de poids. La formule des rencontres est sous forme de poules. Les deux meilleurs résultats combats (garçon et fille), le kata fille et le kata garçon sont pris en compte pour le classement de l'équipe.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique. 1 équipe Collège et 1 équipe Lycée + quotas CMN.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	52 maximum	52 maximum

TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges.	Champion de France UNSS Excellence lycées.
--------------------	---	---

Nombre d'équipes maximum collège sur un championnat de France : 26 équipes.

Nombre d'équipes maximum lycée sur un championnat de France : 26 équipes.

2 équipes collège et 2 équipes lycée par académie seront qualifiées au Championnat de France 2015.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DES COMPETITIONS

1. Le tournoi de KARATE comprend des compétitions KUMITE et KATA.
2. Les compétitions KUMITE sont divisées en combats individuels.
3. Les combattants sont divisés en catégories de poids (voir tableau ci-dessous). Ces catégories sont données à titre indicatif. La CMN se réserve le droit d'aménager les catégories de poids afin de préserver la sécurité des combattants.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1. La compétition est une rencontre individuelle par sexe et par catégorie d'âge et de poids. Le classement des équipes sera établi selon les points attribués et cumulés au :
 - meilleur résultat kata chez les jeunes filles
 - meilleur résultat kata chez les jeunes gens
 - meilleur résultat combat chez les jeunes filles
 - meilleur résultat combat chez les jeunes gens.
2. En vue d'un volume de pratique optimale, les compétiteurs s'opposent individuellement en kata et en kumité avec des formules adaptées aux effectifs.
3. En cas d'égalité au nombre de points, il sera procédé au décompte total des points gagnés par chaque équipe.

ARTICLE 4 – LES CATEGORIES D'ÂGE ET DE POIDS :

Catégories d'âge 2015

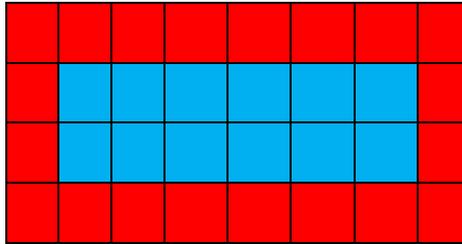
Benjamins	nés en 2000, 2001 et 2002
Minimes	nés en 1998 et 1999
Cadets	nés en 1996 et 1997

Juniors	nés en 1994 et 1995
Seniors	nés en 1993 et avant

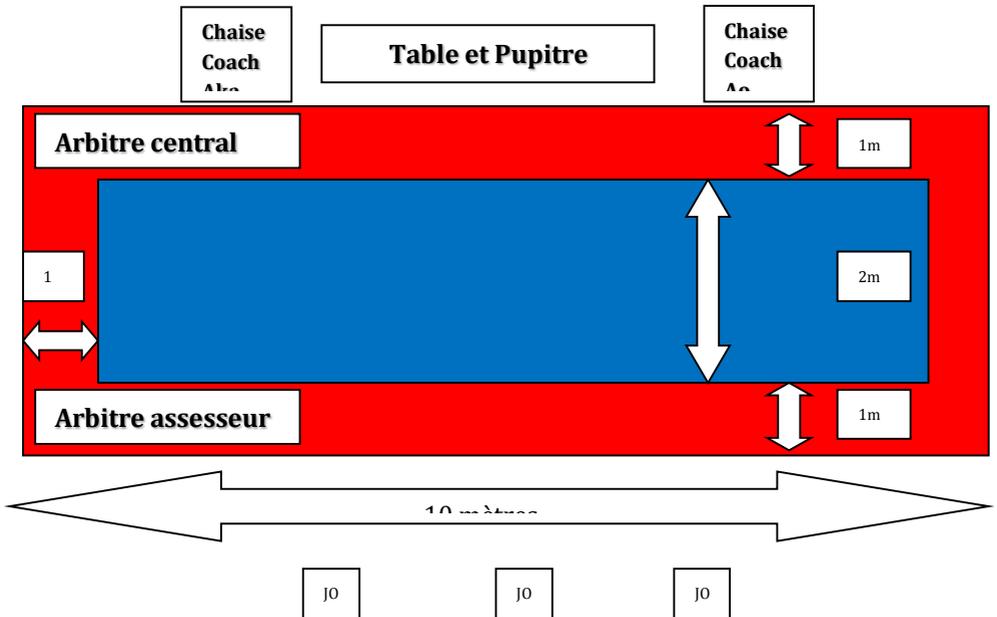
	B3 et MINIMES	CADETS	JUNIORS
Filles	- 46 kg	- 50 kg	- 55 kg
	- 53 kg	- 57 kg	
	+ 53 kg	+ 57 kg	+ 55 kg
Garçons	- 46 kg	- 60 kg	- 60 kg
	- 53 kg	- 70 kg	- 67 kg
	+ 53 kg	+ 70 kg	+ 67 kg

ARTICLE 5 : ORGANISATION DE LA COMPETITION KUMITE

1. La durée des combats est limitée 2 minutes pour toutes les catégories.
2. Le décompte du temps d'un combat commence quand l'Arbitre donne le signal de début « HAJIME » et ne s'arrête qu'en cas de l'intervention du référent de tatami.
3. Le Chronométrateur signale distinctement les 10 dernières secondes du combat au moyen d'un gong ou d'une sonnette. La fin du combat est annoncée par un second signal.
4. Tout contact est sanctionné :
 - niveau jodan : la touche donne lieu à un avertissement, la blessure avec saignement entraîne la disqualification;
 - niveau shudan : la touche est impérativement contrôlée.
5. Les protections obligatoires pour toutes les catégories : casque, protège-dents, protèges-poings, protèges-tibias et protèges-pieds, plastron réversible, protège-poitrine pour les filles et coquille pour les garçons.
6. Le coaching d'un compétiteur n'est autorisé que par un élève de l'équipe identifié par un chasuble.
7. Face à l'aménagement particulier du milieu, la marque suite à une action en décalage est valorisée.
8. L'espace de combat



L'aire est en couloir afin de faciliter la tâche d'arbitrage, et de pouvoir multiplier le nombre de surfaces de combat. Ainsi l'aire de combat sera constituée d'un couloir central de 2 m de large sur 8 m de long. Il sera bordé de chaque côté par des couloirs latéraux de 1m soit une surface de 10m x 4m.



Une réglementation combat particulière est adoptée dans le cadre des compétitions UNSS, il s'agit du système en couloir. L'espace de pratique est un rectangle de 8X4 mètres selon la disposition suivante :

Le combat se déroule prioritairement dans la zone bleue. Le combattant qui pose un appui dans la zone rouge est pénalisé, sauf s'il engage immédiatement une attaque. Si cette attaque vient à toucher l'adversaire, le compétiteur se voit attribuer un ippon et ce, quelle que soit la nature de l'attaque (poing ou pied).

S'agissant des pénalités contacts, l'ancienne réglementation combat s'applique, à savoir :

- un premier contact entraîne un avertissement ;
- un deuxième contact donne un point à l'adversaire ;
- un troisième contact donne deux points à l'adversaire ;
- un quatrième contact entraîne la disqualification du combattant.

Pour le reste, la réglementation kumite actuelle de la FFKDA s'applique.

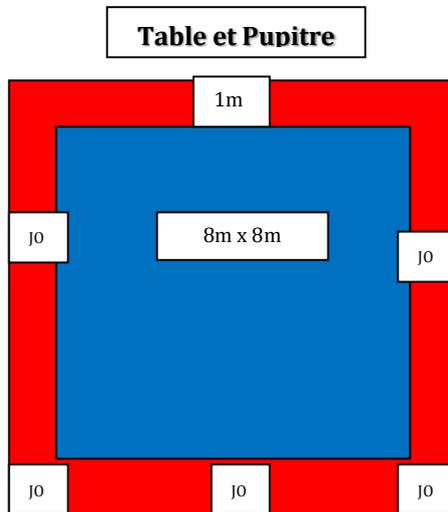
ARTICLE 6 : ORGANISATION DE LA COMPETITION KATA.

Surface de compétition en kata

L'aire de compétition doit être plane et ne présenter aucun danger.

L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté. Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité.

Les 5 juges sont assis à la limite extérieure de l'aire de sécurité.



1. Le(a) compétiteur(trice) doit annoncer son Kata à la table officielle.
2. Le Kata doit être inscrit sur la liste officielle (voir liste en ci-dessous).
3. La compétition se déroule aux drapeaux. Chaque compétiteur exécute son kata. Les juges désignent le(a) gagnant(e) en levant au coup de sifflet un drapeau bleu ou rouge.
4. La victoire est acquise à la majorité des drapeaux.
5. En minime, seuls les katas de base sont autorisés pour la phase éliminatoire. Au cours de la phase éliminatoire, le(a) compétiteur(trice) minime peut effectuer le même kata à plusieurs reprises. Le(a) compétiteur(trice) minime devra exécuter un kata supérieur lors des phases finales.

ARTICLE 7 : LISTE DE KATA

B3 et MINIMES				
	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU RYU
Phase éliminatoire	5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN	FUKI KATA DAI ICHI
	TEKKI SHODAN	NAIFANCHI SHODAN	NAIFANCHI SHODAN	FUKI KATA DAI NI
Phase finale	BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	GEKISAI DAI ICHI
	KANKU DAI	KUSHANKU	KOSOKUN DAI	GEKISAI DAI NI
	EMPI	WANSHU	SAIFA	SAIFA
	JION	JION	SEIENCHIN	SEIYUNCHIN
			SHIN SEI	
CADETS ET JUNIORS				
LISTE DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE				

ARTICLE 8 : PROCEDURE DE CLASSEMENT

Si la compétition se déroule de manière individuelle, il n'y a pas de titre individuel, les récompenses ne sont obtenues que par le classement des équipes selon un système de point.

L'attribution des points se fait selon la manière suivante :

Les points des **deux meilleurs combattants** de l'équipe (garçon **ET** fille), ceux des **deux meilleurs katas** (garçon **ET** fille) seront les **seuls points** pris en compte.

PLACE	POINTS
Vainqueur de la finale	10 points
Perdant de la finale	8 points
Les 2 troisièmes places	6 points
¼ finalistes	4 points
Place de deuxième en poule	3 points
Place de troisième en poule	2 points
Place de quatrième en poule	1 point

Lorsqu'il n'y a pas de phases éliminatoires (poules de 3, 4 et 5), l'attribution des points se fera de la façon suivante :

- Premier : 10 points
- Deuxième : 6 points
- Troisième : 3 points
- Quatrième : 2 points
- Cinquième : 1 point.

**COUPES DE FRANCE ZONES NORD / SUD INDIVIDUELLES
DE MINIMES A SENIORS
KARATE JUTSU**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins une licence dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi ou judo gi avec manches longues (au-delà de la moitié de l'avant-bras), Ceinture rouge et ceinture bleue, gants adaptés aux saisies, coquilles pour les hommes, plastron pour les femmes, protège-dents à l'initiative du combattant.

CATEGORIES DE POIDS :

SENIORS MASCULINS: - 60 kg / - 70 kg / - 80 kg / - 90 kg +90 kg

SENIORS FEMININES: - 55 kg / - 60 kg / - 65 kg / + 65 kg

JUNIORS MASCULINS: - 55 kg / - 61 kg / - 68 kg / - 76 kg / + 76 kg

JUNIORS FEMININES: - 48 kg / - 53 kg / - 59 kg / + 59 kg

CADETS: - 52 kg / - 57 kg / - 63 kg / - 70 kg / + 70 kg

CADETTES: - 47kg / - 54 kg / + 54 kg

MINIMES MASCULINS: - 45 kg / - 50 kg / - 55 kg / + 55 kg

MINIMES FEMININES: - 45 kg / - 50 kg / + 50 kg

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

La compétition est composée de 3 parties :

1 - COMBAT

2 - TECHNIQUES DE PREHENSION (debout)

3 - TECHNIQUES DE PREHENSION (sol)

DUREE DES COMBATS

Juniors et Séniors : 3 minutes temps plein pour tous les combats.

Minimes et Cadets : 2 minutes temps plein pour tous les combats.

QUALIFICATIONS

Les participants de chaque catégorie d'âge et de poids, de nationalité française uniquement, sont qualifiés pour le Championnat de France.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
DE MINIMES A SENIORS
KARATE JUTSU**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins une licence dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers n'est pas autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi ou judo gi avec manches longues (au-delà de la moitié de l'avant-bras), Ceinture rouge et ceinture bleue, gants adaptés aux saisies, coquilles pour les hommes, plastron pour les femmes, protège-dents à l'initiative du combattant.

CATEGORIES DE POIDS :

SENIORS MASCULINS: - 60 kg / - 70 kg / - 80 kg / - 90 kg +90 kg

SENIORS FEMININES: - 55 kg / - 60 kg / - 65 kg / + 65 kg

JUNIORS MASCULINS: - 55 kg / - 61 kg / - 68 kg / - 76 kg / + 76 kg

JUNIORS FEMININES: - 48 kg / - 53 kg / - 59 kg / + 59 kg

CADETS: - 52 kg / - 57 kg / - 63 kg / - 70 kg / + 70 kg

CADETTES: - 47kg / - 54 kg / + 54 kg

MINIMES MASCULINS: - 45 kg / - 50 kg / - 55 kg / + 55 kg

MINIMES FEMININES: - 45 kg / - 50 kg / + 50 kg

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

La compétition est composée de 3 parties :

1 - COMBAT

2 - TECHNIQUES DE PREHENSION (debout)

3 - TECHNIQUES DE PREHENSION (sol)

DUREE DES COMBATS

Juniors et Séniors : 3 minutes temps plein pour tous les combats.

Minimes et Cadets : 2 minutes temps plein pour tous les combats.

**Dans chaque catégorie, le vainqueur de la compétition est sacré
CHAMPION DE FRANCE DE KARATE JUTSU
ou
CHAMPIONNE DE FRANCE DE KARATE JUTSU**

COUPES DE FRANCE ZONES NORD / SUD INDIVIDUELLES
KARATE CONTACT SENIORS
KARATE SEMI- CONTACT DE BENJAMINS A JUNIORS

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins une licence dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents / Protèges pieds / Casque / Coquille pour les masculins / Protège poitrine pour les féminines

PESEE

La pesée est effectuée sous le contrôle des arbitres. Aucune tolérance de poids ne sera accordée. Les compétiteurs (trices) pourront être pesé (es) en sous-vêtements.

Catégories de poids des hommes

SENIORS: – 60kg/– 65kg/-70kg/– 75kg/– 80kg/– 85kg/-90kg/+ 90kg

JUNIORS: – 55kg/ – 61kg/ – 68kg/ – 76kg/ – 82 kg/ + 82 kg

CADETS: – 40 kg / – 52 kg / – 57 kg / – 63 kg / – 70 kg / + 70 kg

MINIMES: – 40 kg / – 45 kg / – 50 kg / – 55 kg / – 60 kg / – 65 kg / + 65 kg

BENJAMINS: -35kg/– 40 kg / – 45 kg / – 50 kg / – 55 kg / + 55 kg

Catégories de poids des femmes

SENIORS: – 50 kg/– 55 kg /– 60 kg /– 65kg /-70kg /+70kg

JUNIORS: – 48 kg / – 53 kg /– 59 kg / + 59 kg

CADETTES: – 40 kg / – 47 kg / – 52 kg / – 57 kg / + 57 kg

MINIMES: – 35 kg / – 40 kg / – 45 kg / – 50 kg / – 55 kg / + 55 kg

BENJAMINES: - 30kg/– 35 kg / – 40 kg / – 45 kg / + 45 kg

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

BENJAMINS : 2 rounds de 1 minute et 15 secondes - temps de repos : 1 minute.

MINIMES - CADETS : 2 rounds de 1 minute 30 secondes - temps de repos : 1 minute.

JUNIORS : Eliminatoires : 2 rounds de 2 minutes - temps de repos de 1 minute.

SENIORS HOMMES Eliminatoires : 2 rounds de 2 minutes - temps de repos : 1 minute.

Finales : 2 reprises de 2 minutes avec un temps de repos d'une minute pour les catégories après 3 combats éliminatoires et 3 reprises de 2 minutes pour les autres

SENIORS FEMMES : 2 rounds de 2 minutes - temps de repos de 1 minute.

La décision est prise aux drapeaux.

QUALIFICATIONS

Les participants de chaque catégorie d'âge et de poids, de nationalité française uniquement, sont qualifiés pour le Championnat de France.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL
KARATE CONTACT SENIORS
KARATE SEMI- CONTACT DE BENJAMINS A JUNIORS**

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés de nationalité française ayant au moins une licence dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers n'est pas autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents / Protèges pieds / Casque / Coquille pour les masculins / Plastron pour les féminines / Plastron réversible pour les benjamins-minimes-cadets

PESEE

La pesée est effectuée sous le contrôle des arbitres. Aucune tolérance de poids ne sera accordée. Les compétiteurs (trices) pourront être pesé(e)s en sous-vêtements.

Catégories de poids des hommes

SENIORS: – 60kg/– 65kg/-70kg/– 75kg/– 80kg/– 85kg/-90kg/+ 90kg

JUNIORS: – 55kg/– 61kg/– 68kg/– 76kg/– 82 kg/ + 82 kg

CADETS: – 40 kg /– 52 kg /– 57 kg /– 63 kg /– 70 kg / + 70 kg

MINIMES: – 40 kg /– 45 kg /– 50 kg /– 55 kg /– 60 kg /– 65 kg / + 65 kg

BENJAMINS: -35kg/– 40 kg /– 45 kg /– 50 kg /– 55 kg / + 55 kg

Catégories de poids des femmes

SENIORS: – 50 kg/– 55 kg /– 60 kg /– 65kg /-70kg /+70kg

JUNIORS: – 48 kg /– 53 kg /– 59 kg / + 59 kg

CADETTES: – 40 kg /– 47 kg /– 52 kg /– 57 kg / + 57 kg

MINIMES: – 35 kg /– 40 kg /– 45 kg /– 50 kg /– 55 kg / + 55 kg

BENJAMINES: - 30kg /– 35 kg /– 40 kg /– 45 kg / + 45 kg

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

BENJAMINS : 2 rounds de 1 minute et 15 secondes - temps de repos : 1 minute.

MINIMES - CADETS : 2 rounds de 1 minute 30 secondes - temps de repos : 1 minute.

JUNIORS : Eliminatoires : 2 rounds de 2 minutes - temps de repos de 1 minute.

SENIORS HOMMES Eliminatoires : 2 rounds de 2 minutes - temps de repos : 1 minute.

Combats pour les 3èmes places et Finales : 3 rounds de 2 minutes - temps de repos : 1 minute

SENIORS FEMMES : 2 rounds de 2 minutes - temps de repos de 1 minute.

La décision est prise aux drapeaux.

**Dans chaque catégorie de poids des seniors, le vainqueur de la compétition est sacré
CHAMPION DE FRANCE DE KARATE CONTACT**

ou

CHAMPIONNE DE FRANCE DE KARATE CONTACT

**Dans les catégories minimales, cadets, juniors, le vainqueur de la compétition est sacré
CHAMPION DE FRANCE DE KARATE SEMI CONTACT**

ou

CHAMPIONNE DE FRANCE DE KARATE SEMI CONTACT

COUPE DE FRANCE CORPO INTERGENERATIONNELLE INDIVIDUELLE
KATA / COMBAT

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins une licence dont celle de la saison sportive en cours.

NE SONT PAS AUTORISES A PARTICIPER :

- les podiums des Coupes de France Kata et Combat individuelles et des Championnats de France Kata et Combat individuels de la saison passée et de la saison en cours.
- les internationaux et membres des équipes de France.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

SURCLASSEMENT

Aucun surclassement de catégorie d'âge n'est autorisé.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus / Protèges tibias / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. Plastron réversible bleu-rouge et casque pour les compétiteurs (trices) en catégorie Minime.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

Un compétiteur ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie d'âge.

KATAS MASCULINS ET FEMININS

Catégories d'âges : benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors,

Masculins vétérans 1 de 35 à 45 ans, vétérans 2 de 45 à 55 ans, vétérans 3 de 56 ans et plus.

Féminines vétérans 1 de 35 à 55 ans, vétérans 2 de 56 ans et plus.

Un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, cependant :

SI la compétition excède 3 tours, un benjamin peut reprendre un Kata qu'il a déjà réalisé.

SI la compétition excède 4 tours, un minime peut reprendre un Kata qu'il a déjà réalisé.

SI la compétition excède 5 tours, un cadet-junior-senior peut reprendre un Kata qu'il a déjà réalisé.

La décision est prise aux drapeaux.

COMBATS MASCULINS ET FEMININS

Catégories d'âges : minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans 1, vétérans 2, vétérans

3

CATEGORIE	FEMININE	MASCULINE
Minime	-40 kg / -50 kg / +50 kg	-40 kg / -50 kg / -60 kg / +60 kg
Cadet	OPEN	-57 kg / -63 kg / +63 kg
Junior	OPEN	-55 kg / -61 kg / +61 kg
Sénior	-55 kg / -61 kg / +61 kg	-60 kg / -67 kg / -75 kg / -84 kg / +84 kg
Vétéran 1	-68 kg / +68 kg	-75 kg / -84 kg / +84 kg
Vétéran 2	OPEN	-75 kg / +75 kg
Vétéran 3		-75 kg / +75 kg

Les catégories Féminines Vétérans 2 et 3 sont réunies en une seule catégorie OPEN.

DUREE DES COMBATS :

Seniors masculins : 3 minutes ;

Seniors féminines, minimes, cadets, juniors, vétérans : 2 minutes.

COUPE DE FRANCE CORPO INTER GENERATIONNELLE
EQUIPE
KATA / COMBAT

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont limitées à une seule équipe par Club.

Un droit d'engagement non remboursable de 16 euros par équipe est à régler par le Club.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battu).

COMPETITION PAR EQUIPES :

COMBATS EQUIPES SENIORS Masculines et Féminines

Catégories d'âges : SENIORS

Composition des équipes masculines → 3 compétiteurs + 1 remplaçant

Composition des équipes féminines → 3 compétitrices + 1 remplaçante

Durée des combats : Seniors hommes : 3 minutes ; Seniors femmes : 2 minutes.

KATAS EQUIPES MIXTES

Catégories d'âges : SENIORS, avec possibilité de surclasser des juniors

Un Kata ne peut être exécuté qu'une seule fois, cependant,

SI la compétition excède 5 tours, un Kata peut-être exécuté deux fois.

La décision est prise aux drapeaux.

COUPE DE FRANCE BODY KARATE INDIVIDUELLE ET PAR EQUIPE

SONT AUTORISES A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du service compétition de la fédération. Aucune inscription ne peut être prise sur place.

Les inscriptions sont illimitées.

Un droit d'engagement non remboursable de 6 euros par participant (en individuel) et de 16 euros (pour l'équipe) est à régler par le Club.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition Body-Karaté est une démonstration sous forme d'une chorégraphie en musique en individuel ou par équipe. Les compétiteurs (trices) peuvent participer en équipe et en individuel. Le support musical de la démonstration, en individuel et en équipe, doit être sur un CD qui sera remis à l'organisation.

Chaque équipe propose et démontre une prestation libre. L'équipe peut être constituée d'hommes, de femmes ou mixte

EPREUVES INDIVIDUELS ET EQUIPES FEMININES ET MASCULINES

Les équipes comprennent 3 compétiteurs, elles peuvent être composées de femmes, d'hommes ou mixte.

La catégorie ESPOIR n°1	moins de 14 ans
La catégorie ESPOIR n°2	de 14 à moins de 18 ans
La catégorie HONNEUR n° 1	de 18 à moins de 30 ans
La catégorie HONNEUR n° 2	de 30 à moins de 40 ans
La catégorie HONNEUR n° 3	40 ans et plus

ORGANISATION DE LA COMPETITION EN EQUIPE

Chaque équipe est composée de 3 personnes du même club. Chaque équipe propose et démontre une **interprétation libre**.

Pour toutes les finales de chaque catégorie, l'équipe a le choix de présenter la même démonstration ou présenter une nouvelle démonstration. La disposition des 3 membres est libre (en triangle, sur la même ligne, ...). Les 3 compétiteurs doivent commencer leur démonstration face au juge central.

LA COMPOSITION DES EQUIPES et SURCLASSEMENT

Catégorie Espoir n°1 aucune dérogation d'âge ne sera accordée.

Catégorie Espoir n°2, le surclassement d'un compétiteur **Espoir n°1** est autorisé.

Catégorie des Honneur n° 1, le surclassement d'un compétiteur **Espoir n°2** est autorisé.

Catégorie Honneur n° 2, le surclassement d'un compétiteur **Honneur n° 1** est autorisé.

Catégorie Honneur n° 3, le surclassement d'un compétiteur **Honneur n° 2** est autorisé.

**Les membres de l'équipe doivent être licenciés dans le même club, en équipe, un compétiteur engagé dans une catégorie, ne peut concourir dans une autre équipe, un club peut présenter plusieurs équipes.*

DUREE DE LA DEMONSTRATION

La durée, en individuel et en équipe, des tours préliminaires à la finale, devra être comprise entre 1'30'' et 2' maximum. Le chronomètre démarre à partir de la première technique enclenchée.

TENUES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Pour les épreuves par équipe et en individuel, les compétiteurs doivent porter une tenue de Body-Karaté et être pieds nus. Le choix de la tenue, pantalon et tee-shirt, est soit blanche, soit colorée. Peuvent être portés uniquement le qualificatif Body-Karaté, le logo fédéral FFKDA, l'écusson ou la sérigraphie du club, le port de bijoux, tout autre vêtement ou équipement est interdit. L'équipe doit avoir une tenue identique.

COMPETITIONS NON OFFICIELLES

Ces compétitions seront organisées à l'initiative des ligues et des départements et même des clubs.

1 . Le relais des maîtres

Il s'agit d'une compétition de combats par équipes de 3 membres.

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse. Une rencontre compte donc neuf combats.

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

Les changements de combattants s'effectuent dès qu'une équipe atteint 5 points ou un multiple de 5 (10, 15, 20, etc ...) ou si le temps maximum d'un combat est atteint. Ce temps varie d'une minute à 3 minutes en fonction de l'âge des compétiteurs.

2 . La coupe du petit samouraï

Il s'agit d'une compétition combats réservée aux enfants et aux jeunes.

Forme de la compétition

- Etablissement de poules de 3 combattants ;
- A l'issue des combats de poule, chaque combattant est classé dans un tableau de compétition selon un modèle préconisé ;
- En fonction du nombre de participants, le tableau de compétition est réalisé avec simple ou double repêchage.

3 . Les kimonos d'or

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition

- 1 - 1^{er} passage noté ;
- choix du kata par le compétiteur dans une liste imposée ;
- 2 - Placement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
- 3 - Etablissement du tableau de compétition selon le modèle préconisé ;
- 4 - Exécution des rencontres du tableau ; désignation du vainqueur ;
- 5 - Etablissement du classement de tous les compétiteurs.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut-être repris dans les tours suivants.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkaï à réaliser à aucun stade de la compétition.

4. Le Challenge départemental des Jeunes

KATAS / COMBATS

PUPILLES - BENJAMINS - MINIMES

Le CHALLENGE DEPARTEMENTAL DES JEUNES

Cette manifestation s'adresse aux jeunes karatekas de la ceinture blanche aux ceintures de couleur.

Son organisation vise à permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations en combats et en katas, dans un temps déterminé ne dépassant en principe pas une heure trente.

Loin des manifestations compétitives permettant la délivrance de titres ou de qualifications à des niveaux supérieurs, le CHALLENGE DES JEUNES est avant tout une manifestation destinée à apporter du plaisir aux enfants en leur permettant une pratique répétée et rythmée, et du plaisir aux parents qui peuvent voir plusieurs fois leurs enfants en activité dans le cadre d'une compétition simplifiée.

TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc et leur ceinture / Gants rouges ou gants bleus / Protège pieds rouges ou protège pieds bleus / Plastron réversible bleu-rouge et casque quand le nombre de participants le permet. Le port d'un protège-dents adapté à la taille de l'enfant est préconisé.

REGLEMENT DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL DES JEUNES

Les inscriptions sont prises sur place.

Les enfants sont regroupés par poules de 6, par âge, par taille et par niveaux de ceinture.

On peut constituer jusqu'à 16 poules. En effet, la compétition se déroule dans une salle de 40 mètres par 20 mètres (type gymnase accueillant un terrain de handball), découpée en 16 aires de compétition de 4 mètres par 4 mètres délimitées par des plots.

Le principe général de la compétition est que les 16 aires de compétition réagissent aux commandements d'un seul arbitre central qui dirige toute la manifestation.

Ainsi, s'il s'agit d'une compétition combats, leur durée est d'une minute sans interruption de temps à l'annonce de chaque point marqué et validé par l'arbitre présent sur l'aire de compétition. Tous les combats commencent donc en même temps au commandement du seul arbitre central et se terminent au seul commandement du même arbitre central. Les arbitres présents sur chaque aire de compétition ne font qu'attribuer les points et assurent la sécurité des combattants.

A l'issue de chaque temps de combat, après que l'arbitre de chaque aire de combat a décerné la victoire, les deux compétiteurs suivants se présentent à l'appel de l'arbitre central sur leur aire de compétition, selon un ordre préétabli, identique pour les 16 aires de compétition, et récapitulé dans le tableau d'organisation de la compétition.

Le système de tableau fourni par le cahier des charges permet à chaque compétiteur de rencontrer tous les autres compétiteurs de sa poule.

A l'issue de tous les combats, le nombre de victoire est comptabilisé.

La cérémonie des médailles peut commencer. Il peut y avoir 16 vainqueurs (1 par poule), 16 finalistes, 16 3èmes, et 48 4èmes.

S'agissant de la compétition katas, le principe général du déroulement de la manifestation est quasiment identique.

Les deux compétiteurs AKA et AO assurent leur prestation en même temps sur la même aire de compétition.

Le temps de transition permet à l'arbitre de chaque aire de compétition de déclarer le vainqueur à la commande de l'arbitre général, et de faire se placer les deux compétiteurs suivants qui débiteront leur prestation à la commande de l'arbitre général.

Une même compétition doit de préférence prévoir combats et katas.

Les cahiers des charges complets

Du Relais des Maîtres

De la Coupe du Petit Samouraï

Des Kimonos d'Or

Du Challenge Départemental des Jeunes

Sont disponibles sur le site internet de la fédération.

LE RELAIS DES MAITRES

GENERALITES

Il s'agit d'une compétition de combats par équipes de 3 membres (une personne supplémentaire, le remplaçant, est acceptée en cas de blessures de l'un des membres de l'équipe).

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse.

Une rencontre compte donc neuf matches (noté M dans chacun des tableaux : M1, M2, M3...M9).

ADDITION DES POINTS

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

CHANGEMENT DE COMBATTANT

Le changement des combattants dépend de deux facteurs : le score et le temps.

Deux nouveaux combattants entreront en lice si l'une des équipes atteint 5 points (pour le premier combat) ou un multiple de 5 (10 pour le second combat, 15 pour le troisième, etc).

De même, un changement de compétiteurs sera effectué si le temps de combat maximum, variant de une à trois minutes en fonction de l'âge des combattants, est atteint.

ORDRE DES RENCONTRES

M : Match

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5

Fin du combat : temps écoulé (2 ou 3 minutes) ou score arrivé à :

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
5	10	15	20	25	30	35	40	45

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site internet
www.ffkarate.fr,
rubrique « Direction technique »
onglet « Développement » puis « Compétitions et animations ».



空手道

LE RELAIS DES MAITRES

Fiche de mise en œuvre

EQUIPE 1

Club :

Combattant 1

Combattant 2

Combattant 3

Remplaçant (éventuel)

EQUIPE 2

Club :

Combattant 4

Combattant 5

Combattant 6

Remplaçant (éventuel)

ORDRE DES RENCONTRES

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5
SCORE								

LA COUPE DU PETIT SAMOURAI

Il s'agit d'une compétition réservée aux enfants et aux jeunes.

1. Les benjamins et minimes sont **répartis par poules de 3**.
2. Chaque enfant fait 2 combats ; à l'issue desquels un classement est effectué de 1 à 3 dans chaque poule.
3. Il n'y a pas d'élimination.
4. Tous les numéros 1 sont tête de série et sautent un tour ; les numéros 2 et 3 font un match de barrage.

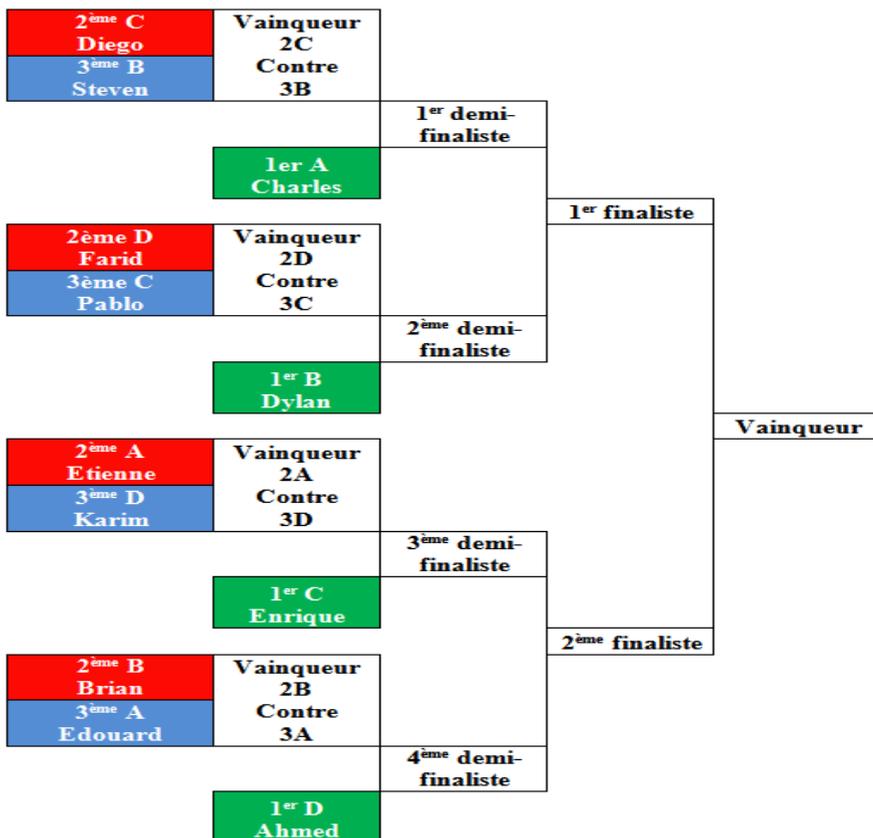
Exemple : classement au terme des tours de poule

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er} Charles	1 ^{er} Dylan	1 ^{er} Enrique	1 ^{er} Ahmed
2 ^{ème} Etienne	2 ^{ème} Brian	2 ^{ème} Diego	2 ^{ème} Farid
3 ^{ème} Edouard	3 ^{ème} Steven	3 ^{ème} Pablo	3 ^{ème} Karim

La première partie de la compétition est terminée.

Le classement provisoire en sortie de poule permet de dresser un tableau des rencontres où le 2^{ème} d'une poule affronte le 3^{ème} d'une autre poule.

Tous les premiers de chaque poule sautent un tour.





空手道

LA COUPE DU PETIT SAMOURAI
Fiche de mise en œuvre

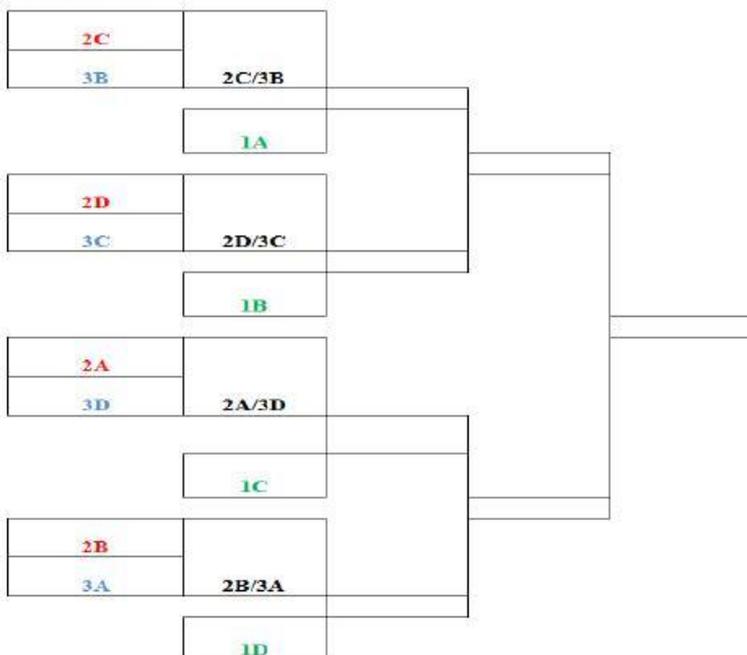
1. INSCRIRE LE NOM DES COMBATTANTS DANS CHACUNE DES POULES

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D

2. ETABLIR LE CLASSEMENT INTERMEDIAIRE

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
2 ^{eme}	2 ^{eme}	2 ^{eme}	2 ^{eme}
3 ^{eme}	3 ^{eme}	3 ^{eme}	3 ^{eme}

3. ORGANISER LE TABLEAU





空
手
道

LES KIMONOS D'OR

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition

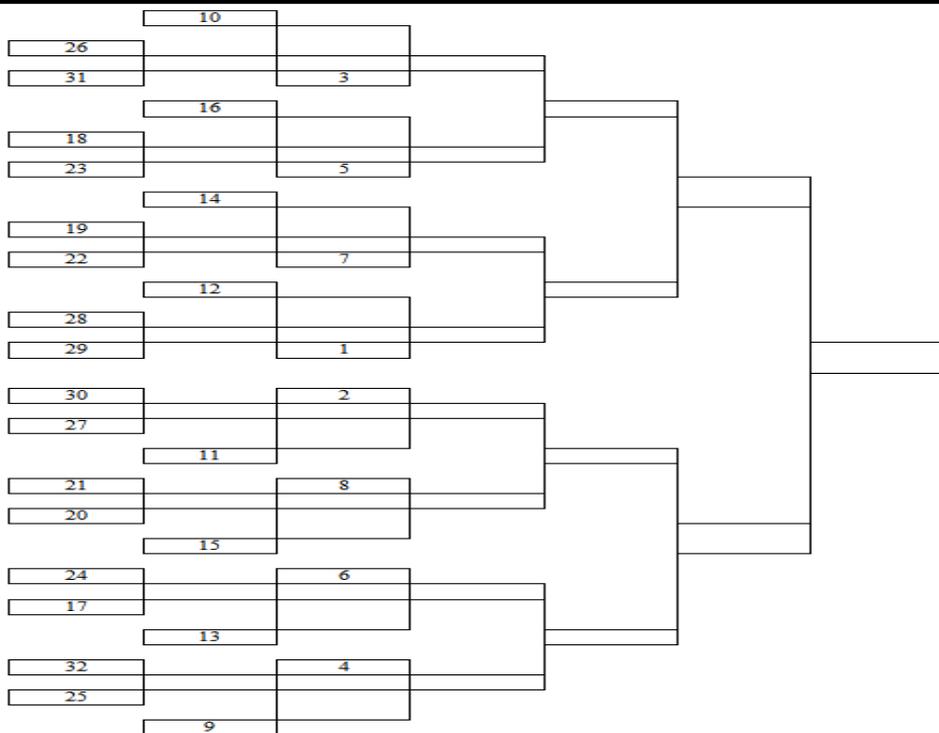
- 1^{er} passage noté ; choix du kata par chaque compétiteur dans une liste imposée ;
- Rangement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
- Etablissement du tableau de compétition selon le modèle fédéral préconisé ;
- Etablissement d'un classement de tous les compétiteurs à l'issue de la compétition ;
- Déroulement de la compétition.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut-être repris dans les tours du tableau.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkai à réaliser à aucun stade de la compétition.



SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
-----------------	-----------------	------------------	-----------------

POUSSINS 1^{er} TOUR

Taikyoku Shodan	Taikyoku Shodan	Juni No kata Shodan	Shi Ho Uke Ichi
POUSSINS TOURS SUIVANTS			
Taikyoku Shodan Taikyoku Nidan Taikyoku Sandan Heian Shodan Heian Nidan	Taikyoku Shodan Taikyoku Nidan Taikyoku Sandan Pinan Nidan Pinan Shodan	Juni No kata Shodan Juni No Kata Nidan Juni No Kata Sandan Pinan Nidan Pinan Shodan	3 Shi Ho Uke (1, 2, 3) 2 Fukiyu Kata (1, 2)

PUPILLES 1^{er} TOUR

3 Taikyoku Heian Shodan Heian Nidan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan	3 Juni No kata Pinan Nidan Pinan Shodan	3 Shi Ho Uke Fukiyu Kata (1, 2)
PUPILLES TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku Heian Shodan Heian Nidan Heian Sandan Heian Yodan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan Pinan Yodan	3 Juni No kata Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan Pinan Yodan 2 Gekisai Dai (1, 2)	3 Shi Ho Uke 2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai

BENJAMINS 1^{er} TOUR

Heian Shodan Heian Nidan Heian Sandan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan	Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan	2 Fukiyu Kata (1, 2) 2 Gekisai Dai (1, 2)
BENJAMINS TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku 5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai	3 Taikyoku 5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai	3 Juni No kata 5 Pinan 2 Gekisai Dai (1, 2) Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Shin Sei	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Saifa Seiunchin Shisochin

MINIMES 1^{er} TOUR			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian	5 Pinan	5 Pinan	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai Seiunchin
MINIMES TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai Kanku Dai Jion	5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai Seisan Kushanku Jion	5 Pinan 2 Gekisai Dai Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Seisan Shin Sei Seiyunchin Jion	Gekisai Dai (1, 2) Saifa Seiunchin Shisoshin Sanseiru Seipai

CADETS-JUNIORS 1^{er} TOUR			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai Kanku Dai Jion Enpi	5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai Kushanku Jion Wanshu	5 Pinan 2 Gekisai Dai Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Shin Sei Seiyunchin Jion Wanshu	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai Saifa Seiunchin Shisochin Sanseiru Seipai
CADETS-JUNIORS TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
Katas Libres			

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site internet :

www.ffkarate.fr,

rubrique « Direction technique »

onglet « Développement » puis « Compétitions et animations ».

LE CHALLENGE BERGER

GENERALITES

Le Challenge Berger est une manifestation destinée aux jeunes karatékas dès leurs premières années d'adhésion à la FFKDA.

Conçu comme une animation préparatoire à la compétition, il doit permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations : katas et combats, en un temps très contraint d'environ une heure trente.

Le présent règlement précise chacun des points de l'organisation du Challenge Berger.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Inscriptions sur place.
- Les enfants sont regroupés par poule de 6, par niveaux de ceinture, par âge et par taille. Au sein d'une poule, tous les enfants se rencontreront.
- Chaque groupe de 6 se dirige vers une table ou un secrétaire enregistre le nom et le club et attribue à l'enfant un numéro compris entre 1 et 6. Afin de ne pas perdre de temps, le contrôle de chaque enfant se fait à chaque table.
- L'organisateur du Challenge explique aux parents, aux enfants et aux arbitres le déroulement de la rencontre.

MISE EN ŒUVRE

L'arbitre central organise l'ensemble de l'animation. Il demande aux autres arbitres de se mettre en place, annonce le numéro des 2 enfants qui vont s'affronter, le début et la fin d'une rencontre et demande aux arbitres de rendre une décision.

Kata

- Les 2 enfants effectuent leur kata en même temps.
- Les enfants choisissent leur kata dans la liste des kata de base de leur école.
- Lorsque l'enfant a terminé son kata, il attend en yoi.
- L'arbitre central attend que l'ensemble des enfants ait achevé leurs katas pour demander la décision aux arbitres de poule.

Combat

- Les combats durent entre 1' et 1'30''.
- Un chronomètre central est mis en place pour les 16 poules.
- Les points sont donnés dans chaque poule sans arrêt du chronomètre.
- Lorsque la minute de combat est écoulée, l'arbitre central demande à chaque arbitre de poule de désigner le vainqueur de la rencontre.

CLASSEMENT ET REMISE DES MEDAILLES

- Le classement est effectué de la manière suivante : 1 victoire vaut 3 points, 1 match nul vaut 2 points, 1 défaite vaut 1 point, A abandon ou une disqualification valent 0 point.
 - Dans chaque poule, les 3 enfants qui ont le plus de points sont 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.
- Les suivants sont tous 4^{èmes}.

POULES DE 6 COMBATTANTS EPREUVES KATA

NOMS	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Bien noter le nom et le prénom de l'enfant ainsi que le club. Inscrive les scores des katas dans les cases blanches : ex V pour victoire - D pour défaite - N pour nul.

EPREUVES COMBAT

NOMS	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Si le nombre de participants ne correspond pas à un multiple de 6, les groupes peuvent être constitués par poules de 3, 4 ou 5.

Exemples : 8 compétiteurs font 2 poules de 4 ;
9 compétiteurs font 1 poule de 4 et 1 poule de 5 ;

22 compétiteurs font 2 poules de 6 et 2 poules de 5...

Les résultats des matchs s'écrivent dans les cases blanches (1^{er} match : le 1 contre le 4, 2^{ème} match : le 2 contre le 5, 3^{ème} match : le 3 contre le 6, 4^{ème} match : le 1 contre le 2, etc.

Au terme de l'ensemble des rencontres, le tableau « Total des victoires » permet de faire un récapitulatif des victoires en combat, en kata et d'additionner les deux nombres.

TOTAL DES VICTOIRES

NOMS	Victoires Kata	Victoires Combat	TOTAL Victoires

Tapis n° Secrétaire : Arbitre :

EXPLICATION DU DOUBLE REPECHAGE

Le double repêchage est une formule intéressante pour qu'un minimum de compétiteurs soit éliminé dès le 1^{er} tour. Il permet de « repêcher » tous les combattants ayant perdu contre les quatre demi-finalistes. Habituellement, seuls les combattants ayant été battus par les finalistes sont repêchés.

Les repêchages se font comme pour une compétition à simple repêchage si ce n'est que les finalistes des repêchages combattent contre les deux perdants des demi-finales pour l'attribution des places de troisième. Leurs positions sont inversées pour éviter l'éventualité que des combattants « recombattent » entre eux.

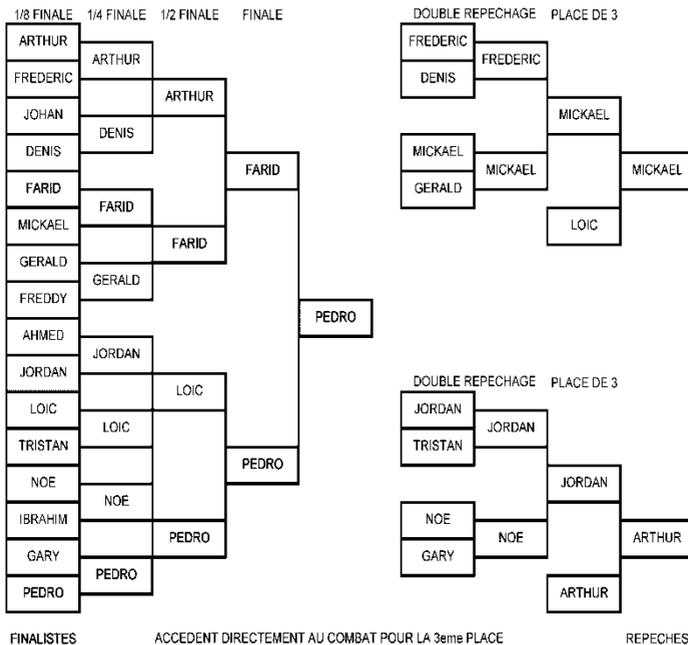
Le déroulement pour les deux finalistes de la compétition reste inchangé.

Sur l'exemple donné d'un tableau de 16 combattants, les compétiteurs pouvant accéder aux places de 3 sont au nombre de 10 (contre 6 dans un simple repêchage).

Le nombre de « non repêchés » est de 4 au lieu de 8.

Ce système nécessite 4 combats supplémentaires.

En résumé, ce mode de compétition est beaucoup plus juste dans l'attribution des places de 3 et permet de repêcher beaucoup plus de combattants.



REGLEMENT D'ARBITRAGE KARATE

REGLEMENTS COMBATS ADULTES ET JEUNES**ARTICLE 1 – AIRE DE COMPETITION**

1. L'aire de compétition doit être plane et ne présenter aucun danger.
2. L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface totale de 10M x 10M est composée de tatamis. L'aire de sécurité de deux mètres doit être clairement délimitée. L'aire peut être surélevée jusqu'à un mètre maximum au-dessus du niveau du sol. Cette plate-forme surélevée doit mesurer au moins douze mètres de côté de façon à inclure, à la fois l'aire de compétition, et la surface de sécurité de 2 mètres de côté.
3. Pour la position de l'arbitre, une ligne de 50 centimètres de long, doit être tracée à une distance de deux mètres du centre de l'aire de compétition.
4. Pour marquer la position des compétiteurs, deux lignes parallèles, chacune d'un mètre de long, perpendiculaires à la ligne de l'Arbitre, doivent être tracées à une distance d'un mètre et demi du centre de l'aire de compétition.
5. Les 4 juges sont assis à la limite extérieure de l'aire de sécurité à chacun de ses coins. Chacun est équipé d'un drapeau rouge et d'un drapeau bleu.
6. Le Chronométrateur de score est assis à la table officielle, entre le Marqueur et l'Annonneur.
7. La bordure d'un mètre à l'intérieur de l'aire de compétition, doit être composée de TATAMIS de couleur différente.

EXPLICATIONS :

Il ne doit pas y avoir de panneaux publicitaires, de murs, de piliers etc. à moins d'un mètre du périmètre extérieur de l'aire de sécurité.

Les TATAMIS utilisés ne doivent pas être glissants sur leur surface en contact avec le sol. Ils doivent avoir un faible coefficient de frottement sur leur surface supérieure. L'Arbitre doit s'assurer que les TATAMIS restent parfaitement joints pendant la compétition.

ARTICLE 2 – TENUE OFFICIELLE

1. Les compétiteurs et leurs coaches doivent porter la tenue officielle définie ci-après.
2. La Commission d'Arbitrage peut exclure tout officiel ou compétiteur qui ne se conforme pas à cette réglementation

ARBITRES

:

1. Les arbitres et juges doivent porter la tenue officielle adoptée par la Commission d'Arbitrage lors de toutes les compétitions et lors de tous les stages.
2. La tenue officielle est la suivante :
 - Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
 - Chemise blanche à manches courtes (ou longues selon les conditions climatiques prédominantes).
 - Cravate officielle sans épingle.
 - Pantalons gris clair uni, sans revers.
 - Chaussettes bleues foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utilisation sur l'aire de compétition.
 - Un sifflet avec un cordon blanc.

COMPETITEURS :

1. Les compétiteurs doivent porter un KARATE-GI blanc sans bande, ni liseré, ni broderie personnelle. Les marquages autorisés sont ceux définis en annexe du présent règlement (cf. réglementation FFKARATE : marquage autorisé sur le karatégi). Un numéro d'identification, délivré par le Comité d'Organisation, peut être fixé au dos de la veste. L'un des compétiteurs doit porter une ceinture rouge et l'autre une ceinture bleue. Ces ceintures doivent mesurer environ 5 cm de large et être d'une longueur suffisante pour dépasser de 15 cm de chaque côté du nœud sans broderie personnelle.
2. La veste, quand elle est attachée à la taille par la ceinture, doit être d'une longueur suffisante pour couvrir les hanches tout en ne dépassant pas les 3/4 de la longueur de la cuisse. Les femmes doivent porter un T-shirt blanc uni sous la veste du KARATE-GI.
3. Les manches de la veste ne doivent pas dépasser le pli du poignet et au minimum recouvrir la moitié de l'avant bras. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées.
4. Les pantalons doivent être d'une longueur suffisante pour recouvrir au moins les 2/3 du tibia et ne doivent pas être retroussés. Le pantalon ne devra pas dépasser la cheville.
5. Les compétiteurs doivent avoir les cheveux propres et coupés à une longueur telle qu'ils ne gênent pas le bon déroulement du combat. Le HACHIMAKI (bandeau de tête) n'est pas autorisé. Lorsque l'arbitre considère qu'un compétiteur a les cheveux trop longs et (ou) trop sales, il peut exclure le compétiteur du combat. En KUMITE, les barrettes et épingles à cheveux sont interdites. Un ruban élastique est autorisé.
6. Les compétiteurs doivent avoir les ongles coupés courts. Ils ne doivent pas porter d'objets qui puissent blesser leurs adversaires. Le port d'appareils dentaires métalliques doit être approuvé par l'arbitre et le médecin officiel.

7. Port de gants et des protections de pieds homologués par la FFKDA sont obligatoires ; un des compétiteurs porte des gants rouges et l'autre des gants bleus. Il en est de même pour les protections de pieds.
8. Le port du protège-dents est obligatoire pour les femmes et les hommes (il doit être adapté en cas d'appareil dentaire); pour les hommes, le port de la coquille, pour les femmes, le port du protège-poitrine sont également obligatoires. Les combattants minimes sont équipés d'un casque et d'un plastron réversible bleu et rouge. (Les casques ne seront plus mis à disposition par la Fédération).
9. Les protège-tibias souples sont obligatoires. Les protège-tibias munis de matière rigide sont interdits.
10. Les lunettes sont interdites Le port des lentilles de contact souples est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.
11. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.
12. Tout l'équipement de protection doit être homologué par la FFKARATE.
13. L'emploi de bandage ou support doit être autorisé par le médecin de la compétition.

COACHES

Porter une tenue sportive réglementaire, pantalon et veste de survêtement (tee shirt toléré) de préférence à l'effigie du club et chaussures de sport. (Aucun matériel additionnel caméra, tablette, appareil de photo, sac)

EXPLICATIONS :

- *Le compétiteur doit porter une seule ceinture (rouge ou bleue) sans broderie ni inscription.*
- *Quand un compétiteur se présente sur l'aire de compétition avec une tenue non-conforme, il n'est pas immédiatement disqualifié, mais une minute lui est accordée pour qu'il se mette en conformité avec le règlement.*
- *Lorsque la Commission d'Arbitrage donne son accord, les arbitres officiels peuvent être autorisés à enlever leur blazer.*

ARTICLE 3 – ORGANISATION DES COMPETITIONS

1. Les compétitions KUMITE (COMBAT) peuvent être divisées en combats individuels et par équipes. Les combats individuels peuvent être ensuite, divisés en catégories de poids.
2. Les compétiteurs individuels ou les équipes ne se présentant pas à l'appel, sont disqualifiés (KIKEN).

3. Dans les compétitions par équipes, chaque équipe doit avoir un nombre impair de compétiteurs. Les équipes masculines comprennent sept membres dont cinq combattent. Les équipes féminines comprennent quatre membres dont trois combattent. Aux Championnats de France, au premier tour de la compétition, une équipe masculine doit avoir obligatoirement au minimum 5 compétiteurs, et 3 compétitrices pour une équipe féminine.
Néanmoins, pour les Championnats Départementaux et de Ligues, les Equipes pourront se présenter avec 3 compétiteurs pour les masculins et 2 compétitrices pour les féminines.
4. Les compétiteurs sont tous membres de l'équipe. Il n'y a pas de remplaçant déterminé.
5. Avant chaque rencontre, un représentant de l'équipe dépose à la table officielle le formulaire officiel contenant les noms des compétiteurs ainsi que l'ordre dans lequel ils combattent. Une fois le formulaire enregistré, rien ne peut plus être modifié avant la fin de la rencontre. Le choix des participants de la rencontre, ainsi que l'ordre dans lequel ils (ou elles) combattent, peuvent varier à chaque tour.
6. Une équipe est disqualifiée lorsque la composition de l'équipe ou l'ordre des combattants a été modifié par rapport aux indications portées sur le formulaire déposé à la table officielle.

EXPLICATIONS :

- *Lorsque l'équipe s'aligne avant chaque tour, elle doit se présenter avec les compétiteurs qui vont réellement combattre. Le (ou les) remplaçant(s) restent hors de l'aire de compétition.*
- *La feuille d'inscription peut être présentée soit par le coach, soit par un compétiteur désigné de l'équipe. La liste doit inclure le nom du club, les noms ainsi que l'ordre des compétiteurs.*

ARTICLE 4 – L'EQUIPE ARBITRALE

1. A chaque combat, l'équipe arbitrale se compose d'un arbitre, de 4 Juges et d'un superviseur de la rencontre.
2. La table de l'aire de compétition est composée d'un Chronométrateur, d'un Annonceur, d'un Marqueur, et d'un superviseur de score.
L'Arbitrator (Superviseur de la rencontre) sera assis en dehors de l'aire de sécurité derrière l'arbitre.

PROTOCOLE :

- *Au début d'un combat, pour le salut entre les combattants et l'équipe arbitrale, l'arbitre se tient sur le bord extérieur de l'aire de compétition. Deux juges se tiennent sur sa gauche, et deux juges se tiennent sur sa droite.*
- *Quand les juges changent individuellement, le juge entrant rejoint le juge sortant, ils se saluent et changent de position.*

ARTICLE 5 – DUREE DU COMBAT

1. La durée des combats est limitée, en fonction de la catégorie d'âge.

La durée des combats est de trois minutes pour les Seniors Masculins (équipes et individuels) et de quatre minutes en individuel pour les places pour les médailles.

La durée des combats est de deux minutes pour les Seniors Féminines (équipes et individuelles) et de trois minutes en individuel pour les places pour les médailles.

La durée de tous les combats est de trois minutes pour les Espoirs masculins de moins de 21 ans et de deux minutes pour les Espoirs féminines de moins de 21 ans.

Pour les Minimes, Cadets et Juniors, la durée de tous les combats est de deux minutes.

2. Le décompte du temps d'un combat commence quand l'arbitre donne le signal de début et s'arrête chaque fois qu'il dit « YAME ».
3. Pour faciliter l'attribution des avertissements de Catégorie 2, "Atoshibaraku" est annoncé à 10 secondes de la fin du combat. Le Chronométrateur signale distinctement les 10 dernières secondes du combat au moyen d'un gong ou d'une sonnette. La fin du combat est annoncée par un second signal sonore.

ARTICLE 6 – SCORE

1. Les points accordés sont les suivants :

- a) IPPON : Trois points. b) WAZA-ARI : Deux points. c) YUKO : Un point.

2. Les points sont accordés lorsque deux juges au moins ont brandi leur drapeau pour afficher leur volonté d'accorder un tel point au même compétiteur.

Pour ce faire, ils prennent leur décision d'après les critères suivants :

- a) Le potentiel d'efficacité de la technique considérée.
- b) La conservation de l'état de vigilance de l'attaquant.
- c) Le fait que la technique a été portée avec un bon ton « timing ».
- d) Le fait que la technique a été déclenchée à distance correcte.

3. IPPON (trois points) est accordé pour :

- a) Coups de pieds JODAN.
- b) Toute technique valable effectuée sur un adversaire au sol, qu'il ait été projeté, balayé ou qu'il soit tombé par sa propre faute.

4. WAZA-ARI (deux points) est accordé pour :

- a) Coups de pied CHUDAN.

5. YUKO (un point) est accordé pour :

- a) JODAN ou CHUDAN TSUKI (y compris les techniques réalisées dans le dos).
- b) JODAN ou CHUDAN UCHI.

6. Les attaques sont limitées aux surfaces suivantes :

- a) Tête. b) Visage. c) Cou. d) Abdomen. e) Poitrine. f) Dos. g) Côtés.

7. Une technique effective portée en même temps que le signal de fin de combat est considérée comme valable. Une attaque délivrée après un ordre d'arrêt de combat, n'est pas comptabilisée, et peut valoir une pénalité au fautif.
8. Aucune attaque, même techniquement correcte, n'est considérée comme valable lorsque les 2 compétiteurs sont hors de la surface de compétition. Quand l'un des compétiteurs est hors de la surface de compétition et que son adversaire effectue une technique effective alors qu'il est encore dans la surface de compétition, et ce, avant le commandement YAME de l'Arbitre, la technique est comptabilisée.

EXPLICATIONS :

VOCABULAIRE	CRITERES DE TECHNIQUE
<p style="text-align: center;">IPPON 3 points</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Toutes les formes de coups de pieds devront être effectives, parfaitement exécutées. 2. Le balayage ou la projection suivie d'une technique effective et maîtrisée. Après le balayage ou la projection au sol, une technique d'attaque doit être exécutée avant que l'arbitre n'arrête le match. Une durée de 2 secondes est accordée pour que cette action soit correctement exécutée sur une zone d'attaque valide. 3. Si un compétiteur glisse, tombe et est allongé sur le sol (abdomen, dos, coté) par sa propre faute puis est marqué par son adversaire, alors 3 points sont crédités à ce dernier.
<p style="text-align: center;">WAZA-ARI 2 points</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les coups de pieds peuvent être exécutés de face ou de coté, mais la technique doit être effective. 2. Le regard doit être dirigé vers l'adversaire, l'attaquant ne doit pas tourner la tête. 3. Après l'exécution de la technique, l'attaquant ne doit pas tourner le dos à son adversaire et doit maintenir une attitude vigilante.
<p style="text-align: center;">YUKO 1 point</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les techniques doivent être exécutées avec une bonne forme et sans déséquilibre. 2. Le zanchin est le critère le plus souvent négligé lors de l'évaluation d'un point. Le regard doit être dirigé vers l'adversaire, l'attaquant ne doit pas tourner la tête pendant la réalisation de la technique et doit continuer à faire face à son adversaire après l'action.

- *Pour des raisons de sécurité, les projections dont le point de pivot est au-dessus des hanches, sont interdites et peuvent valoir au fautif un avertissement ou une pénalité.*
 - *Sont acceptées, les techniques de balayage conventionnelles en KARATE qui n'exigent pas la retenue de l'adversaire pendant leur exécution, telles que ASHI-BARAI, KO-USHI-GARI, KANI-WAZA etc.*
- Après une projection, deux secondes sont accordées à l'attaquant pour marquer une technique.*

- *Les techniques effectuées au-dessous de la ceinture peuvent être comptées, à condition qu'elles soient au-dessus du pelvis. Le cou, ainsi que la gorge, sont des cibles potentielles. En aucun cas la gorge ne doit être touchée, cependant une technique effective et maîtrisée est comptabilisée.*
- *Les techniques effectives qui arrivent sur l'omoplate sont comptabilisées.*
- *Le signal annonçant la fin du combat met fin aux possibilités de marquer des points, même lorsque l'Arbitre n'a pas instantanément arrêté le combat. Des sanctions peuvent être données par l'équipe arbitrale après un combat, quand les compétiteurs sont encore sur l'aire de compétition. Une fois que les compétiteurs ont quitté la surface de combat, les sanctions ne peuvent être imposées que par la Commission d'Arbitrage.*

ARTICLE 7 – CRITERES DE DECISION

Avant la fin du temps réglementaire d'un combat, un compétiteur peut être déclaré vainqueur s'il a une avance de huit points sur son adversaire.

A la fin du temps réglementaire, le compétiteur vainqueur est celui qui a obtenu le plus de points ou celui dont l'adversaire a reçu KIKEN, HANSOKU ou SHIKKAKU.

1. En cas d'égalité en compétition individuelle, une décision finale est prise par l'arbitre et les juges (HANTEI). Cette décision, en faveur de l'un ou l'autre compétiteur, est obligatoire. Elle est prise sur les bases suivantes : (sur toute la durée du combat)
 - a) L'attitude, l'esprit combatif, et la force démontrée par les compétiteurs.
 - b) La supériorité des tactiques et des techniques.
 - c) Le compétiteur ayant initié la majorité des actions.
2. En compétition par équipes, lorsque les deux compétiteurs se retrouvent, à la fin du combat, à égalité de points, l'arbitre annonce obligatoirement HIKIWAKE.
3. L'équipe déclarée vainqueur est celle qui a obtenu le plus de victoires. Quand deux équipes ont le même nombre de victoires, l'équipe déclarée vainqueur est celle qui a marqué le plus de points, en prenant en considération l'ensemble des combats.
4. Quand deux équipes, ont le même nombre de victoires, et de points, un combat décisif doit avoir lieu. Dans l'éventualité d'une égalité à la fin de ce combat, la décision est prise par l'arbitre et les 4 juges (HANTEI).
5. Dans les compétitions par équipes, une équipe masculine qui obtient 3 victoires, ou une équipe féminine qui obtient 2 victoires, est en principe déclarée immédiatement vainqueur.

EXPLICATIONS :

- *Quand l'issue d'un combat est décidée par un vote (HANTEI), l'arbitre sort de l'aire de compétition, et annonce « HANTEI », puis il siffle en deux tons. Lui-même et les juges indiquent leur opinion. Il donne ensuite un coup de sifflet court, les juges baissent leur drapeau, l'arbitre retourne à sa position initiale et annonce le vainqueur.*
- *En cas d'égalité, l'arbitre annonce match nul (HIKIWAKE). Cette possibilité peut se trouver seulement en équipe.*
- *Critères généraux pour juger des attitudes techniques :*

1. LE POTENTIEL D'EFFICACITE :

Ce critère regroupe :

- ✓ Bonne forme : technique réalisée selon les concepts du karaté sans déséquilibre.
- ✓ Attitude correcte : se réfère à une concentration élevée exempte de méchanceté évidente ou de mauvaise intention, au moment où la technique est délivrée.
- ✓ Grande vigueur d'application : définit la puissance et la vitesse d'une technique ainsi qu'une évidente volonté de réussite.

2. ETAT DE VIGILANCE :

Critère le plus souvent négligé lors de l'évaluation de la valeur d'une technique. C'est l'état d'engagement continu qui permet au compétiteur de maintenir une totale concentration et de conserver sa vigilance pour éviter les contre-attaques potentielles de l'adversaire. L'attaquant ne tourne pas la tête pendant l'exécution de la technique et reste toujours face à l'adversaire.

3. BON TIMING :

Signifie qu'une technique est délivrée au moment précis où elle crée potentiellement le plus d'effet possible.

4. DISTANCE CORRECTE :

La bonne distance permet une technique efficace avec le centre de gravité bien placé permettant la maîtrise de la technique

ARTICLE 8 – COMPORTEMENTS INTERDITS

Il existe deux catégories de comportements interdits.

CATEGORIE 1 :

1. Les techniques qui ont un contact excessif en fonction de l'endroit attaqué ainsi que les techniques qui entrent en contact avec la gorge.
2. Les attaques aux bras ou aux jambes, attaques à l'aîne, aux articulations et au cou-de-pied.
3. Les attaques au visage avec des techniques exécutées avec la main ouverte.
4. Les projections jugées dangereuses ou interdites.

CATEGORIE 2 :

1. Simuler une blessure, ou exagérer les conséquences d'une blessure.
2. Sortir de l'aire de compétition (JOGAI).
3. Mettre en danger sa propre sécurité en adoptant des comportements qui exposent aux blessures (MUBOBI).
4. Fuir le combat pour gagner du temps et priver l'adversaire d'une opportunité de marquer.
5. Saisir l'adversaire sans exécuter une technique dans un délai maximum de 2 secondes.
6. Créer des corps à corps inutiles : lutter, pousser, ou saisir sans tenter de technique.
7. Simuler des attaques de coups de tête, de genou, ou de coude.
8. Provoquer ou parler à l'adversaire, adopter un comportement injurieux envers les arbitres.
9. Faire preuve de non combativité (passivité).

EXPLICATIONS :

CATEGORIE 1 – CONTACTS		
FAUTES	AVERTISSEMENTS - PENALITES	SANCTION
1 ^{ère} faute	AVERTISSEMENT CHUKOKU	
2 ^{ème} faute	AVERTISSEMENT KEIKOKU	
3 ^{ème} faute	AVERTISSEMENT HANSOKU-CHUI	
4 ^{ème} faute	PENALITE HANSOKU	Disqualification
CATEGORIE 2 – JOGAI & TECHNIQUES INTERDITES		

FAUTES	AVERTISSEMENTS - PENALITES	SANCTION
1 ^{ère} faute	AVERTISSEMENT CHUKOKU	
2 ^{ème} faute	AVERTISSEMENT KEIKOKU	
3 ^{ème} faute	AVERTISSEMENT HANSOKU-CHUI	
4 ^{ème} faute	PENALITE HANSOKU	Disqualification

- *La compétition de KARATE est un sport. Pour cette raison, les techniques dangereuses sont interdites et toutes les attaques doivent être maîtrisées. Les techniques portées avec vigueur au corps sont autorisées et comptabilisées, même si elles coupent le souffle. Toute technique provoquant une blessure à la face doit être pénalisée sauf si le compétiteur blessé s'est mis délibérément en danger.*
- *Pour les compétitions cadets, juniors et seniors, une « touche » ou contact léger et maîtrisé à la face, la tête et au cou (sauf à la gorge), ne provoquant aucune blessure, est autorisée. Lorsque le contact est trop fort, un avertissement (CHUKOKU) est infligé au compétiteur fautif. Un deuxième contact effectué dans les mêmes circonstances est averti par KEIKOKU. Une troisième infraction est avertie par HANSOKU-CHUI. Une nouvelle infraction est pénalisée par la disqualification du fautif (HANSOKU). En fonction de la violence des techniques portées et non contrôlées, et de la gravité de la blessure infligée à un adversaire l'arbitre peut décider de ne pas respecter l'ordre des pénalités et d'attribuer directement, KEIKOKU, HANSOKU-CHUI voire HANSOKU, à l'attaquant fautif.*
- *Les compétiteurs qui réagissent d'une manière exagérée pour un contact léger (par exemple en se tenant le visage, en titubant ou en tombant inutilement), dans le but de faire pénaliser leur adversaire sont immédiatement sanctionnés par HANSOKU-CHUI.*
- *Un avertissement ou une pénalité est infligé(e) pour exagération des conséquences d'une blessure. Dans ce cas de figure on donne HANSOKU-CHUI en première instance. Par ailleurs, feindre d'être blessé est également une infraction sérieuse au règlement. SHIKKAKU peut-être infligé au compétiteur simulant une blessure inexistante.*
- *JOGAI, se réfère à la situation où le pied du compétiteur, ou toute autre partie du corps, touche le sol en dehors des limites de l'aire de compétition. Exception faite lorsque le compétiteur est physiquement poussé ou projeté en dehors de la surface.*
- *Lorsqu'un compétiteur marque une technique dans l'aire de compétition et sort immédiatement après, l'arbitre arrête le combat et compte la technique si elle est effective. Si la technique n'est pas valable, l'arbitre compte la sortie (JOGAI).*
- *Lorsqu'un compétiteur marque une technique dans l'aire de compétition l'impact de celle-ci fait sortir son adversaire de l'aire de compétition, l'arbitre compte la technique si elle est*

effective mais ne pénalise pas la sortie.

- *Lorsqu'un compétiteur sort de l'aire de combat et immédiatement son adversaire situé dans la surface de combat marque une technique effective, l'arbitre arrête le combat - donne le point pour la technique et sanctionne par JOGAI le compétiteur sorti sans faire.*
- *Le compétiteur qui recule continuellement saisit, pousse, lutte, sort de l'aire de combat pour priver ainsi son adversaire d'une opportunité de marquer, doit être averti ou pénalisé. Cette situation se retrouve souvent durant les dernières secondes du combat. Lorsque cela se produit alors qu'il reste encore **plus** de 10 secondes de combat, l'arbitre doit avertir le fautif, ou le pénaliser en fonction des fautes de catégorie 2 déjà enregistrées. Si par contre, il reste **moins** de 10 secondes, alors l'arbitre avertit directement le fautif par HANSOKU CHUI. Si le fautif avait déjà reçu un avertissement de niveau HANSOKU CHUI, il est alors pénalisé par HANSOKU. Cependant, l'arbitre doit s'assurer que le compétiteur ne recule pas par la faute de son adversaire qui agit dangereusement ou imprudemment ; au contraire dans un tel cas, c'est l'attaquant qui doit être averti ou pénalisé.*

Une manœuvre tactique de la part de certains compétiteurs consiste à se détourner de l'adversaire chaque fois qu'ils croient avoir marqué. Ils laissent tomber leur garde et se désintéressent de leur adversaire. Cela constitue un acte évident de MUBOBI. Lors d'une attaque un compétiteur, par sa faute, est blessé par son adversaire, l'arbitre peut ne pas pénaliser ce dernier. En aucun cas l'arbitre ne peut attribuer un point en la circonstance.

ARTICLE 9 – PENALITES

PENALITES	EXPLICATIONS
CHUKOKU	Peut être imposé pour des infractions mineures concomitantes ou pour la première infraction mineure.
KEIKOKU	KEIKOKU est imposé pour des infractions mineures pour lesquelles un avertissement a déjà été donné au cours du combat ou pour des infractions insuffisamment importantes pour infliger HANSOKU-CHUI.
HANSOKU-CHUI	HANSOKU-CHUI est habituellement imposé pour des infractions pour lesquelles un KEIKOKU a déjà été donné au cours du combat. Elle peut être octroyée directement pour des infractions sérieuses ne méritant pas HANSOKU.
HANSOKU	C'est la pénalité imposée après une très sérieuse infraction ou lorsqu'un HANSOKU-CHUI a déjà été donné au cours du combat. Il en résulte la disqualification du compétiteur qui est déclaré perdant. En équipe le score sera de 8 points à 0.

SHIKKAKU	<p>C'est la disqualification du tournoi, compétition ou match. De façon à définir la portée du SHIKKAKU, la Commission d'Arbitrage doit être consultée. Le SHIKKAKU peut-être invoqué lorsqu'un compétiteur n'obéit pas aux ordres de l'arbitre, agit de façon malveillante ou commet un acte qui porte atteinte au prestige et à l'honneur du KARATE-DO, ou quand d'autres actions sont considérées comme ne respectant les règles et l'esprit du tournoi. Le compétiteur dont l'adversaire est disqualifié est déclaré vainqueur sur le score de 8 points à 0.</p>
----------	--

EXPLICATIONS :

- *Les pénalités de catégorie 1 et de catégorie 2 ne sont pas cumulables entre elles.*
- *Des avertissements CHUKOKU sont donnés lorsqu'une infraction mineure aux règlements a été manifestement commise.*
- *Un KEIKOKU peut être imposé directement sans qu'il y ait eu d'avertissement préalable. Le KEIKOKU est normalement imposé lorsque le potentiel de victoire du compétiteur est légèrement diminué (dans l'opinion de l'équipe arbitrale) par la faute de son adversaire.*
- *Un HANSOKU-CHUI peut être imposé soit directement, soit après un CHUKOKU ou un KEIKOKU, lorsque le potentiel de victoire a été (dans l'opinion de l'équipe arbitrale) sérieusement réduit par la faute de l'adversaire.*
- *Des avertissements répétés entraînent une pénalité HANSOKU, mais elle peut aussi être imposée directement pour des infractions sérieuses aux règlements. Elle est imposée lorsque la possibilité de victoire d'un compétiteur est réduite à néant par la faute de son adversaire.*
- *L'annonce publique du SHIKKAKU est obligatoire.*

ARTICLE 10 – BLESSURES ET ACCIDENTS EN COMPETITION

1. KIKEN ou abandon est la décision prise lorsqu'un compétiteur ou des compétiteurs ne se présentent pas à l'appel de leur nom, sont incapables de continuer, abandonnent le combat ou en sont retirés sur l'ordre de l'arbitre. Les raisons d'abandon peuvent comprendre des blessures dont l'adversaire ne peut pas être tenu responsable.
2. Lorsque deux compétiteurs se blessent en même temps ou souffrent des effets d'une blessure reçue précédemment, et sont déclarés incapables de continuer par le médecin du tournoi, la victoire est donnée au compétiteur qui a le plus de points au moment de l'arrêt. En cas d'égalité, on vote en annonçant « HANTEI » afin de décider d'un vainqueur.

3. Un compétiteur blessé, qui a été déclaré inapte à continuer le combat, par le médecin officiel du tournoi, ne peut plus combattre dans cette compétition. Par contre il peut participer à la compétition kata.
4. Un compétiteur qui gagne un combat par disqualification de son adversaire sur HANSOKU 1^{ère} catégorie (touches successives non contrôlées), peut continuer à combattre dans le championnat. S'il est touché de nouvelles fois, il peut gagner un second combat par la même disqualification, mais il est définitivement éliminé de la compétition en cours.
5. Quand un compétiteur est blessé, l'arbitre doit arrêter le combat, puis appeler le médecin, lequel est alors autorisé à diagnostiquer et à traiter la blessure.
6. Quand un compétiteur est blessé pendant un match, il bénéficie d'une minute pour être soigné. Si le traitement médical n'est pas terminé dans ce délai, il revient à l'arbitre de décider si le compétiteur doit être déclaré inapte à combattre. Il peut le faire après avoir recueilli le diagnostic du médecin.
7. Lorsqu'un compétiteur chute, est projeté ou tombe à la suite d'un coup, et qu'il ne se remet pas immédiatement sur ses pieds, l'arbitre arrête le combat. Il décide ensuite s'il doit faire appel ou non au médecin, en fonction de la nature du coup porté et du degré du danger de l'impact, puis il signale au chronométrateur, par un bref coup de sifflet, de commencer un décompte de 10 secondes.

EXPLICATIONS :

- *Le médecin établit le diagnostic médical de la blessure du compétiteur et donne son avis à l'arbitre pour dire si ce dernier reste en état de combattre.*
La décision de mettre fin au combat relève de la responsabilité de l'arbitre.
Le cas échéant, une inscription appropriée doit être faite sur la fiche d'identification du compétiteur. Si nécessaire, le degré d'inaptitude doit être très clairement annoncé aux autres équipes arbitrales.
- *La règle des 10 secondes sera appliquée lorsque l'un des deux compétiteurs est allongé sur le dos, sur le torse ou sur le côté. Lorsque la « règle des 10 secondes » est appliquée, le temps doit être décompté par un chronomètre spécialement réservé à cette tâche. Un coup de gong est donné à 7 secondes, ce premier coup de gong est suivi par un coup de gong final à 10 secondes. Le Chronométrateur ne doit déclencher et arrêter son chronomètre que lorsque l'Arbitre le lui signale. L'arbitre fait arrêter le chronomètre – lorsque le compétiteur est debout et apte à reprendre le combat.*
- *L'équipe arbitrale décide du vainqueur sur les bases de, HANSOKU, KIKEN ou SHIKKAKU, selon le cas.*
- *Dans les combats par équipes, lorsqu'un membre de l'équipe reçoit un KIKEN, un HANSOKU ou un*

SHIKKAKU son adversaire est déclaré vainqueur sur le score de 8 points à 0.

ARTICLE 11 – PROTESTATION OFFICIELLE

Toute protestation officielle doit être déposée au chef de tatami dans les plus brefs délais. Il prend immédiatement les mesures qui s'imposent en cas d'erreur administrative.

Sa décision est susceptible d'appel devant le responsable de l'arbitrage et ceci immédiatement après le combat. La décision du responsable de l'arbitrage est insusceptible de recours.

EXPLICATIONS :

- *La réclamation est réexaminée par le responsable de l'arbitrage. Cet examen consiste entre autres, à étudier les témoignages fournis. Le responsable de l'arbitrage questionne l'équipe arbitrale et visionne, s'il y a lieu, des vidéos susceptibles de l'éclairer.*
- *Lorsque le responsable de l'arbitrage considère que la réclamation est fondée, une mesure appropriée est prise.*

ARTICLE 12 – POUVOIRS ET DEVOIRS

A – COMMISSION D'ARBITRAGE

Les pouvoirs et devoirs de la commission sont les suivants :

1. Assurer la bonne préparation de chaque tournoi en consultation avec le Comité d'Organisation, en prenant en considération l'aménagement des aires de compétition, l'approvisionnement et le déploiement de tous les équipements et dispositifs nécessaires ; superviser le déroulement des compétitions ; et prendre les mesures nécessaires à la sécurité.
2. Désigner et répartir les Responsables de TATAMI sur leurs aires respectives, et prendre les décisions qui peuvent être nécessaires en fonction des comptes rendus des Responsables de TATAMI.
3. Superviser et coordonner les prestations de l'ensemble des arbitres officiels.
4. Nommer des officiels de remplacement quand cela est nécessaire.
5. Prendre des décisions sur les cas de nature technique qui peuvent se présenter pendant le combat et pour lesquels rien n'est stipulé dans les règlements.

B – RESPONSABLES DE TATAMI

Les responsables de TATAMI :

1. Nomment les arbitres et les juges, pour tous les matchs effectués sur l'aire de compétition dont ils ont le contrôle.

2. S'assurent que les officiels qui ont été nommés, sont qualifiés pour effectuer les tâches auxquelles ils ont été affectés.
3. Veillent au bon déroulement de chaque combat.
4. Préparent un rapport écrit quotidien sur la prestation de chaque officiel dont ils ont la responsabilité. Ce rapport est remis à la Commission d'Arbitrage avec leurs recommandations s'il y a lieu.

C – ARBITRES

Les responsabilités de l'arbitre sont les suivantes :

1. Diriger les compétitions y compris l'annonce de début, de suspension et de fin de combat.
2. Attribuer les points donnés à la majorité du vote des juges (au moins deux drapeaux).
3. Donner des avertissements et infliger des pénalités signalées à la majorité du vote des juges (au moins deux drapeaux) (avant, pendant et après le combat).
4. Recueillir et/ou obtenir les opinions des juges et agir conformément à ces opinions.
5. Demander le vote des juges et annoncer le résultat.
- 6 Désigner le vainqueur.
- 7 Donner tous les commandements et faire toutes les annonces.

D – JUGES

Les responsabilités des juges sont les suivantes :

Les juges exercent leur droit de vote durant le combat ou dès que l'arbitre arrête le combat pour signaler des techniques devant être validées par l'arbitre.

Les juges exercent leur droit de vote quand l'arbitre central arrête le combat pour signaler une infraction de catégorie 1 ou une infraction de catégorie 2.

L'infraction de catégorie 1 ou de catégorie 2 est enregistrée à la condition que deux juges au moins approuvent la sollicitation de l'arbitre central.

Les juges signalent spontanément leur opinion à l'arbitre quand l'un ou les deux compétiteurs sortent de la surface de compétition (JOGAI).

EXPLICATIONS :

- *Lorsque le combat est arrêté, la décision est prise à la majorité des juges.*
- *En cas d'égalité, une décision est prise à la majorité du vote de toute l'équipe arbitrale : l'arbitre et les juges.*

- *Les juges doivent voter s'ils voient l'arrivée d'une technique effective ou s'il leur semble qu'une technique dont ils ne peuvent pas voir exactement la conclusion doit certainement être effective.*
- *Dans l'éventualité où l'arbitre n'entend pas le signal de fin de match, le chronométreur donne un coup de sifflet.*
- *L'autorité de l'arbitre ne se limite pas uniquement à la surface de compétition mais également à tout son périmètre immédiat.*

ARTICLE 13 – DEBUT, SUSPENSION et FIN DES COMBATS

1. Les termes et gestes employés par l'arbitre et les juges dans le déroulement d'un combat, sont tels qu'ils sont décrits aux annexes 1 et 2.
2. L'arbitre et les juges se placent à leurs positions respectives. Après échange de salut entre les compétiteurs, l'arbitre annonce « SHOBU HAJIME » et le combat commence.
3. Les juges donnent les points, l'arbitre attribue les pénalités, les incivilités et fait des recommandations. L'arbitre arrête le combat en annonçant « YAME » quand deux juges au moins, à l'aide des drapeaux, valident une technique pour AKA ou AO soit l'un ou l'autre compétiteur
4. Dans le cas où un point doit être accordé à la majorité du vote des juges, l'arbitre identifie le compétiteur (AKA ou AO), la zone attaquée (SHUDAN ou JODAN), puis la technique (TSUKI, USHI ou GERI), et accorde le score approprié en utilisant les gestes prescrits. Puis l'arbitre ordonne de reprendre le combat en annonçant « TSUZUKETE HAJIME ».
5. Quand un compétiteur a marqué une différence de huit points, l'arbitre annonce YAME, retourne à sa position et ordonne aux compétiteurs de regagner la leur. Puis il lève la main du côté du vainqueur en déclarant « AO (AKA) NO KACHI ». Le combat est alors terminé.
6. Quand le temps est écoulé, le compétiteur ayant le plus de points est déclaré vainqueur, l'arbitre lève alors la main du côté du vainqueur en déclarant « AO (AKA) NO KACHI ». Le combat est alors terminé.
7. Quand le temps est écoulé et que le score est à égalité ou qu'aucun point n'a été accordé, l'arbitre annonce « YAME », et retourne à sa position, puis commande la décision par le vote du corps arbitral : l'arbitre et les juges « HANTEI ».
Dans un match par équipe, pas de vote : la décision est « HIKIWAKE » annoncé par l'arbitre.
8. Dans les situations suivantes, l'arbitre arrête le combat « YAME » :
 - a) Quand l'un ou les deux compétiteurs sont hors de la surface de compétition.
 - b) Pour ordonner au compétiteur d'ajuster son « GI » ou ses équipements de protection.
 - c) Quand un compétiteur a commis une infraction aux règlements.
 - d) Quand l'un ou les deux compétiteurs ne peuvent plus combattre pour cause de blessures.
 - e) Quand un compétiteur saisit son adversaire et n'exécute pas de technique effective dans les 2 secondes suivantes.
 - f) Quand un compétiteur tombe, et qu'aucune technique effective n'est effectuée dans les

2 secondes suivantes.

g) Quand les deux compétiteurs ne sont plus sur leurs pieds à la suite d'une chute ou quand ils commencent à lutter au corps à corps à la suite d'une tentative de projection.

EXPLICATIONS :

- *Au début d'un combat, l'arbitre appelle les compétiteurs afin qu'ils se placent sur leurs lignes respectives. Lorsqu'un compétiteur entre sur la surface de compétition prématurément, il lui est demandé de retourner à l'extérieur de l'aire. L'Arbitre doit exiger que les compétiteurs se saluent correctement.*
- *Lorsqu'il donne l'ordre de reprendre le combat, l'arbitre doit s'assurer que les deux compétiteurs sont bien sur leur ligne et que leur attitude est correcte.*

Pour que les points soient accordés, le principe général est qu'ils doivent être attribués à la majorité des votes des juges (au moins deux drapeaux).

Un point est donc attribué par l'arbitre dès que deux drapeaux de la même couleur sont donnés par les juges.

En cas d'égalité des drapeaux, deux cas peuvent se présenter :

- *2 drapeaux rouges et deux drapeaux bleus sont donnés par les juges : l'arbitre attribue le point à chaque compétiteur.*
- *1 drapeau rouge et 1 drapeau bleu sont donnés par les juges : l'arbitre n'attribue aucun point.*

Dans l'attribution d'un point, les critères doivent être pris en considération dans l'ordre suivant :

1. *Le vote majoritaire des juges (couleur des drapeaux) ;*
2. *Le niveau de la technique validée (yuko, waza-ari ou ippon).*

En cas de discordance entre les juges, l'arbitre attribue le niveau de points qui a obtenu au moins deux drapeaux.

Ainsi, quand deux juges se prononcent en faveur du combattant bleu :

- *le premier en signalant « yuko », le second en signalant « waza-ari », l'arbitre ne pourra accorder que « yuko ».*
- *Si un juge accorde « yuko », un second juge « waza-ari » et un troisième juge « ippon », les trois en faveur du même combattant, l'arbitre doit accorder « yuko ».*
- *Si deux juges accordent « yuko » et deux autres juges « ippon » au même combattant, l'arbitre accorde « yuko » (la technique ayant la valeur la plus basse).*

Les catégories masculines et féminines concernées sont :

- les mini-poussins ;
- les poussins ;
- les pupilles ;
- et les benjamins.

Chaque catégorie est définie par l'âge et le poids

Voir tableau FFKARATE en page 16.

ARTICLE 1 – AIRE DE COMPETITION

L'aire de compétition pourra être réduite, en principe en étant ramenée à 6m x 6m avec un mètre supplémentaire sur chacun des côtés (surface de sécurité).

ARTICLE 2 – EQUIPEMENT

- Casque rouge ou bleu (homologué FFKARATE).
- Protège-mains rouges ou bleus.
- Ceinture rouge et ceinture bleue.
- Coquille pour les garçons.
- Plastron pour les garçons et filles (homologué FFKARATE).
- Les bagues orthodontiques sont tolérées.

ANNEXE 1 – TERMINOLOGIE

ANNONCES DE L'ARBITRE	SIGNIFICATION	EXPLICATIONS
SHOBU HAJIME	Début du combat	Après son annonce, l'arbitre recule d'un pas.
ATOSHIBARAKU	Encore un peu de temps	Le Chronométrateur envoie un signal sonore 10 secondes avant la fin du combat. L'Arbitre annonce « ATOSHIBARAKU ».
YAME	Arrêt	Interruption ou fin du combat. L'arbitre coupe de haut en bas avec le tranchant de la main.
MOTO NO ICHI	Positions d'origine	Les compétiteurs, et l'arbitre, retournent à leur position d'origine.

TSUZUKETE	Continuez à combattre	Ordre de continuer le combat, quand il y a une interruption non autorisée.
TSUZUKETE HAJIME	Reprenez le combat, commencez	L'arbitre se tient en position ZENKUTSU-DASHI, il écarte les bras en disant « TSUZUKETE », les paumes des mains tournées vers les compétiteurs, il ramène rapidement les paumes de mains l'une vers l'autre en disant « HAJIME » en reculant.
SHUGO	Appel des Juges	L'arbitre appelle les juges à la fin d'un combat, ou pour demander une disqualification par SHIKKAKU.
HANTEI	Décision	L'arbitre demande une décision. Il donne un coup de sifflet court pour obtenir le vote des juges au moyen des drapeaux, Il exprime son vote en utilisant ses bras.
HIKIWAKE	Egalité	Dans le cas d'égalité, l'arbitre croise les bras, puis les étend vers le bas, paumes des mains tournées vers l'avant.
MUBOBI	S'exposer soi-même au danger	L'arbitre touche son visage, puis tournant le tranchant de la main vers l'avant, il l'agite d'avant en arrière devant son visage, pour indiquer aux juges que le compétiteur s'expose lui-même au danger.
AKA NO KACHI AO NO KACHI	Rouge vainqueur Bleu vainqueur	L'arbitre étend le bras obliquement vers le haut, du côté du vainqueur.

AKA IPPON AO IPPON	Rouge ou Bleu marque trois points	L'arbitre lève le bras à 45°, du côté de celui qui a marqué.
AKA WAZA-ARI AO WAZA-ARI	Rouge ou Bleu marque deux points	L'arbitre étend le bras à hauteur d'épaule, du côté de celui qui a marqué.
AKA YUKO AO YUKO	Rouge ou Bleu marque un point	L'arbitre étend son bras à 45° vers le bas, du côté de celui qui marque.
CHUKOKU	Avertissement de 1 ^{ère} catégorie ou 2 ^{ème} catégorie	1 ^{ère} catégorie, l'arbitre se tourne dans la direction du fautif et croise ses bras à hauteur de poitrine. 2 ^{ème} catégorie, l'Arbitre pointe l'index vers le visage du fautif (bras plié).
KEIKOKU	Avertissement	L'arbitre pointe l'index à 45° vers les pieds du fautif.
HANSOKU-CHUI	Avertissement	L'arbitre pointe l'index vers l'abdomen du fautif.
HANSOKU	Disqualification	L'arbitre pointe l'index vers le visage du fautif, et annonce la victoire pour l'adversaire.
SHIKKAKU	Disqualification « quittez l'aire de compétition ! »	L'arbitre pointe d'abord l'index vers le visage du fautif, puis tend son bras vers l'arrière en annonçant « AKA (AO) SHIKKAKU ». L'Arbitre annonce ensuite la victoire de l'adversaire.
KIKEN	Renonciation	L'arbitre pointe l'index vers la ligne d'origine du compétiteur.
JOGAï	Sortie de l'aire de compétition	L'arbitre pointe l'index vers le compétiteur fautif pour indiquer aux juges que le compétiteur est sorti de l'aire de compétition

ANNEXE 2 – SYMBOLES DES MARQUEURS

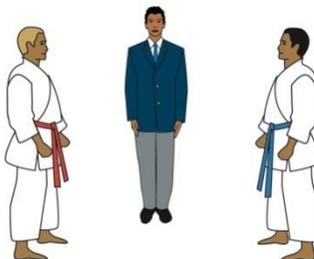
SYMBOLES	EXPLICATIONS	VALEURS
●-○	IPPON	Trois points
●	WAZA-ARI	Deux points
○	YUKO	Un point
□	Kachi	Vainqueur
×	Make	Défaite
△	Hikiwake	Egalité
C1 W	Faute de 1 ^{ère} catégorie → CHUKOKU	Avertissement sans pénalité
C1 K	Faute de 1 ^{ère} catégorie → KEIKOKU	Avertissement sans pénalité
C1 HC	Faute de 1 ^{ère} catégorie → HANSOKU-CHUI	Avertissement sans pénalité
C1 H	Faute de 1 ^{ère} catégorie → HANSOKU	Disqualification
C2 W	Faute de 2 ^{ème} catégorie → CHUKOKU	Avertissement sans pénalité
C2 K	Faute de 2 ^{ème} catégorie → KEIKOKU	Avertissement sans pénalité
C2 HC	Faute de 2 ^{ème} catégorie → HANSOKU-CHUI	Avertissement sans pénalité
C2 H	Faute de 2 ^{ème} catégorie → HANSOKU	Disqualification
KK	KIKEN	Renonciation
S	SHIKKAKU	Disqualification de la compétition

ANNEXE 3 - GESTES ET SIGNAUX AVEC LES DRAPEAUX

ANNONCES ET GESTES DE L'ARBITRE

SHOBU HAJIME

*"Commencer le combat".
Après l'annonce,
l'Arbitre recule d'un pas*

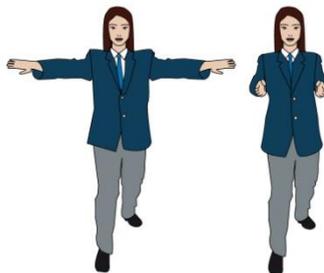


OTAGAI-NI-REI

*L'Arbitre demande aux compétiteurs
de se saluer entre eux*

TSUZUKETE HAJIME

*"Reprenre le combat - commencer"
Au moment où l'arbitre annonce « Tsuzukete »,
il prend la position zen-kutsu dachi et étend
ses bras, paumes des mains en direction
des compétiteurs. Au moment où il annonce
« Hajime », il tourne les paumes en ramenant
rapidement les bras l'un vers l'autre,
puis il recule d'un pas.*

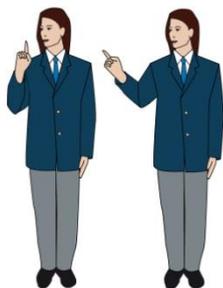


YAME

*"Arrêt"
Interruption ou fin du combat.
Au moment où il annonce « Yame »,
l'Arbitre coupe de haut en bas
avec le tranchant de la main.*

**INFRACTION DE 1^{ère} CATÉGORIE
CHUKOKU**

*L'Arbitre croise les mains ouvertes
bord à bord à hauteur de poitrine
en direction du fautif.*

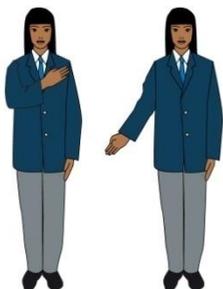


INFRACTION DE 2^{ème} CATÉGORIE

*L'Arbitre pointe l'index, bras plié,
en direction du visage du fautif.*

CONTACT EXCESSIF

*L'Arbitre indique aux juges
qu'il y a eu un contact excessif,
une infraction de 1^{ère} catégorie.*

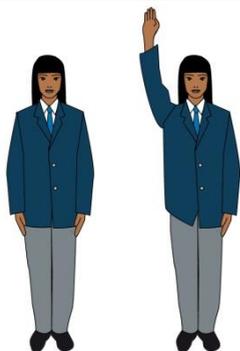
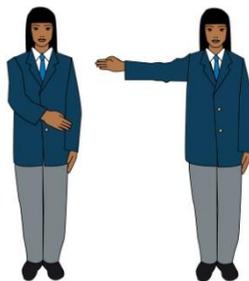


YUKO (1 point)

*L'Arbitre étend le bras
à 45° vers le bas,
du côté de celui qui a marqué.*

WAZA-ARI (2 points)

*L'Arbitre étend le bras
à hauteur d'épaule
du côté de celui qui a marqué.*



IPPON (3 points)

*L'Arbitre étend le bras vers le haut,
du côté de celui qui a marqué.*

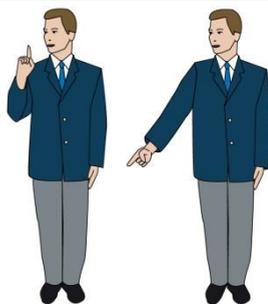
NO KACHI

*A la fin du combat,
l'Arbitre étend le bras à 45°
vers le haut,
du côté du vainqueur.*



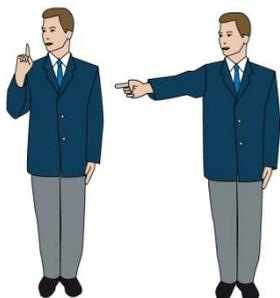
KEIKOKU

*“2^{de} Pénalisation”
L'Arbitre pointe l'index
vers les pieds du fautif*



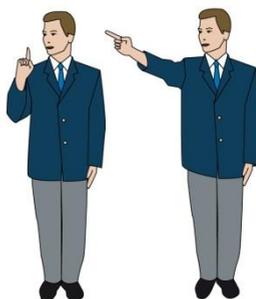
HANSOKU CHUI

*“3^{ème} Pénalisation”
L'Arbitre pointe l'index
vers l'abdomen du fautif.*



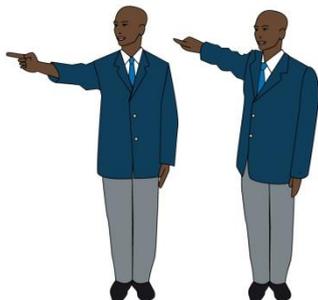
HANSOKU

*“Disqualification”
L'Arbitre pointe l'index
vers le visage du fautif,
puis annonce la victoire
de l'adversaire.*



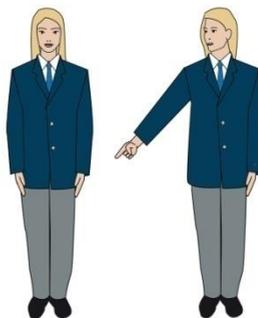
SHIKKAKU

*“Disqualification,
quittez l'aire de compétition”.
L'Arbitre pointe d'abord l'index
vers le visage du fautif, puis étend son bras
vers l'arrière en annonçant
« Aka (ou Ao) Shikkaku »,
puis il déclare l'adversaire vainqueur.*



JOGAI

“Sortie de l’aire de compétition”
 L’Arbitre indique aux juges
 qu’il y a eu « sortie »
 en pointant l’index
 vers le bord de l’aire de compétition,
 du côté du fautif.



SHUGO

“Appel des Juges”
 L’Arbitre appelle les Juges
 à la fin du combat,
 ou pour demander
 une disqualification par Shikkaku.
 Une seule main pour appeler un juge
 Les deux mains pour appeler l’ensemble des
 juges.

ANNULE LA DERNIERE DECISION

*L’arbitre se tourne vers le dernier
 compétiteur concerné, croise les bras
 devant sa poitrine, puis les étend vers le
 bas, paumes des mains tournées vers lui,
 pour indiquer que la dernière décision est
 annulée.*



KIKEN

« Renonciation)»

*L’Arbitre pointe l’index
 à la position d’origine
 avec renonciation du compétiteur
 et annonce la victoire de l’adversaire.*

PASSIVITE

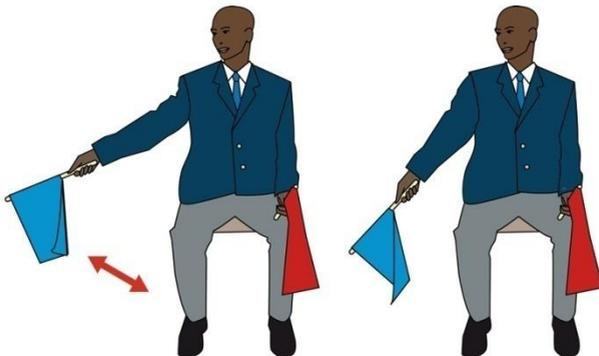
L'arbitre tourne horizontalement ses avant-bras l'un autour de l'autre.



SIGNAUX DES JUGES**JOGAĪ**

“Sortie de l’aire de compétition”

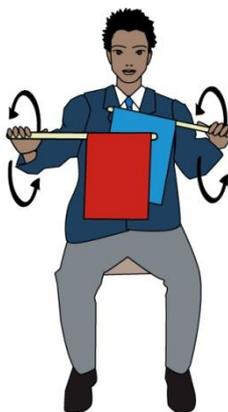
Le juge indique qu’il y a eu « sortie » en pointant le drapeau vers le bord de l’aire de compétition, du côté du fautif.



Nos remerciements à Anne GOUDENOVE pour ses dessins originaux

PASSIVITE

Le juge tourne horizontalement ses drapeaux l’un autour de l’autre.



YUKO

*Le Juge étend le bras à 45°
vers le bas,
du côté de celui qui a marqué
(AKA ou AO).*



WAZA-ARI

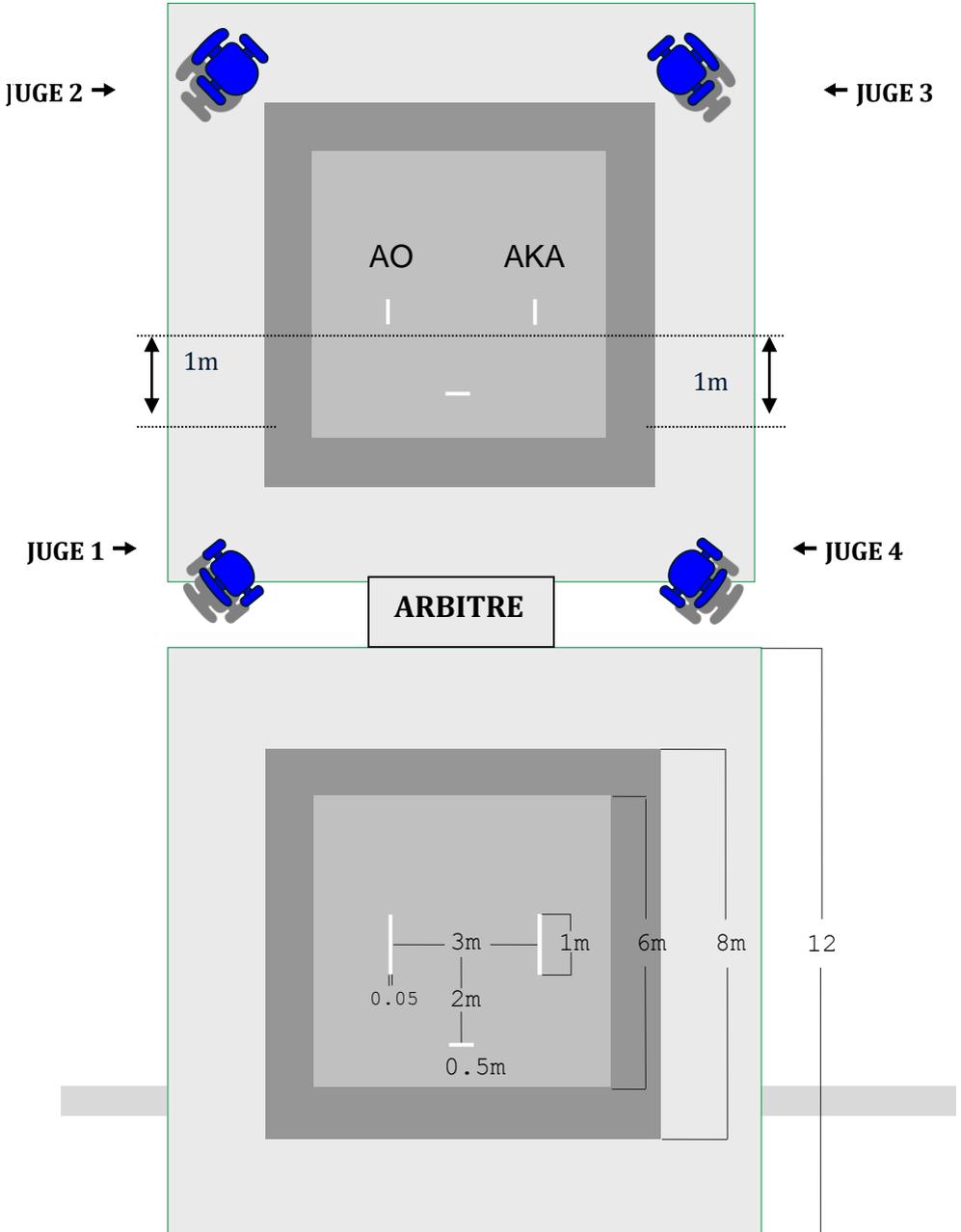
*Le Juge étend le bras
à hauteur d'épaule
du côté de celui qui a marqué
(AKA ou AO).*



IPPON

*Le Juge étend le bras
vers le haut,
du côté de celui qui a marqué
(AKA ou AO).*

ANNEXE 4 – DISPOSITION DE L'AIRE DE COMPETITION DE KUMITE/COMBAT



REGLEMENTS DES COMPETITIONS KATAS**ARTICLE 1 – REGLES GENERALES**

Suivant les catégories, on distingue 2 types de compétitions :

1. Mini-Poussins, Poussins, (masculins et féminins ; individuels et par équipes).
Les compétitions se déroulent au niveau départemental, et régional.
Le jugement s'effectue par le vote aux drapeaux.
2. Pupilles, benjamins, minimes, cadets, juniors et seniors (masculins et féminins ; individuels et par équipes).
Les compétitions se déroulent au niveau départemental, régional, inter-régional et national.
Le jugement s'effectue par le vote aux drapeaux.

ARTICLE 2 – SURFACE DE COMPETITION

1. L'aire de compétition doit être plane et ne présenter aucun obstacle.
2. L'aire de compétition doit avoir une surface suffisante pour permettre un déroulement du kata sans interruption.
3. Les juges sont assis à la limite extérieure de l'aire de sécurité.

EXPLICATIONS :

Pour l'exécution du kata, une surface plane et stable est indispensable. Les tatamis pour le kumité sont les plus appropriés.

ARTICLE 3 – TENUE OFFICIELLE

1. Les juges, les compétiteurs et leurs coaches, doivent porter la tenue officielle telle qu'elle est définie ci-après.
2. La Commission d'Arbitrage peut exclure tout officiel ou compétiteur qui ne se conforme pas à cette réglementation.

A – LES JUGES

1. Les Juges doivent porter la tenue officielle adoptée par la Commission d'Arbitrage.
Cette tenue doit être portée lors de toutes les compétitions et lors de tous les stages.

2. La tenue officielle est la suivante :

- Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
- Chemise blanche à manches courtes ou longues, selon les conditions climatiques prédominantes.
- Cravate officielle sans épingle.

- Pantalons gris clair uni, sans revers.
- Chaussettes bleues foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utilisation sur l'aire de compétition.
- Un sifflet muni d'un cordon blanc.

B – LES COMPETITEURS

1. Les compétiteurs doivent porter, un KARATE-GI blanc sans bande ni liseré, ni broderie personnelle. L'écusson du club peut être porté sur le côté gauche de la veste et ne doit pas mesurer plus de 100 cm². La marque d'origine des fabricants de KARATE-GI peut être visible dans les endroits normalement acceptés (en bas et à droite de la veste et à la taille pour le pantalon). Un numéro d'identification, délivré par le Comité d'Organisation, peut être fixé au dos de la veste. L'un des compétiteurs doit porter une ceinture rouge et l'autre une ceinture bleue. Ces ceintures doivent mesurer environ 5 cm de large et être d'une longueur suffisante pour dépasser de 15 cm de chaque côté du nœud sans broderie personnelle.
2. La veste, quand elle est attachée à la taille par la ceinture, doit être d'une longueur minimum telle qu'elle couvre les hanches, et ne doit pas dépasser les 3/4 de la longueur de la cuisse. Les femmes doivent porter un T-shirt blanc uni sous la veste du KARATE-GI. Les hommes ne peuvent porter aucun T-shirt sous la veste de KARATE-GI.
3. Les manches de la veste ne doivent pas dépasser le pli du poignet et au moins recouvrir la moitié de l'avant bras. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées. Le retrait de la veste est interdit, même pour les katas respiratoires.
4. Les pantalons doivent être d'une longueur suffisante pour recouvrir au moins les 2/3 du tibia et ne doivent pas être retroussés. Le pantalon ne devra pas dépasser la cheville.
5. Les compétiteurs doivent avoir les cheveux propres et coupés à une longueur telle qu'ils ne gênent pas le bon déroulement du kata. Le bandeau de tête (HACHIMAKI) n'est pas autorisé. Lorsque le juge central considère qu'un compétiteur a les cheveux trop longs et (ou) trop sales, il peut exclure le compétiteur du kata. Les barrettes et épingles à cheveux non métalliques doivent être discrètes.
6. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.
7. L'emploi de bandage ou support doit être autorisé par le Médecin de la compétition.

EXPLICATIONS :

Pendant l'exécution du kata la veste du gi ne doit pas être enlevée.

- *Le compétiteur doit porter une seule ceinture (rouge ou bleue).*
- *Quand un compétiteur se présente sur l'aire de compétition avec une tenue non-conforme, il n'est pas immédiatement disqualifié ; mais une minute, lui est accordée pour y remédier.*
- *Lorsque la Commission d'Arbitrage donne son accord, les Juges officiels peuvent être autorisés à enlever leur blazer.*

C – LE COACHING

Lorsque le coaching est autorisé, les professeurs/entraîneurs doivent :

- Être majeurs et licencié à la FFKDA.
- Porter une tenue sportive réglementaire, survêtement complet pantalon et veste (tee shirt toléré) à l'effigie du club et chaussures de sport. (Aucun matériel additionnel, casquette, sac, sac à dos, caméra, appareil photo...)
- Porter la carte d'accréditation spécifique pour les coachs.
- Avoir un comportement exemplaire en toute circonstance.
- Respecter les zones qui leurs sont attribuées pour coacher.
- Rester assis sur les chaises mises en place pour le coaching. Les coachs ne doivent pas se lever de leurs chaises durant tout le temps des combats.
- Si un coach ne respecte pas les règles d'éthique et de bonne conduite, il se verra retirer la carte d'accréditation et ne pourra plus coacher pendant tout le temps de la compétition. (En fonction de la gravité des faits, la commission disciplinaire de la fédération pourrait être saisie)
- Durant toute la durée de la compétition le coach est responsable du comportement et des actes des athlètes de son club.

Système de « VIDEO REPLAY » (uniquement pour les compétitions combat).

Le vidéo replay est un logiciel permettant aux juges de visionner (très rapidement) les actions du combat. Ce système demande au préalable une installation vidéo autour des surfaces de compétition.

Règlement lié à l'utilisation du système « vidéo replay » en termes de coaching :

- Au début de la compétition, dès le 1^{er} tour, l'athlète se verra attribuer un carton qui sera mis à disposition de son coach.
- Pendant le combat, seul le coach pourra faire appel au « vidéo replay » pour faire valider une technique en montrant le carton aux arbitres.
- Suite à cette demande, il remettra son carton à l'arbitre central et devra préciser l'objet de sa demande.
- Si les superviseurs après visionnage jugent la technique valable, l'arbitre comptabilisera cette technique. Dans ce cas le coach pourra de nouveau utiliser le carton.
- Si la technique n'est pas validée, l'athlète perdra son carton et ne pourra plus en bénéficier pour l'ensemble des tours éliminatoires et des repêchages. Dans ce cas de figure, un nouveau carton pourra éventuellement lui être attribué pour la finale ou la place de 3^{ème}.

-La demande de « vidéo replay » ne peut s'effectuer que sur les techniques portées par son athlète.

-Toutes réclamations concernant les techniques de l'adversaire ne sont pas autorisées.

Cette règle est identique pour les championnats par équipes.

Dans la situation où le système « vidéo replay » ne pourrait pas être mis en place et/ou il ne fonctionnerait pas (panne, etc....), la décision initiale du corps arbitral sera appliquée.

ARTICLE 4 – PROTESTATION OFFICIELLE

Le responsable de tatami doit être immédiatement averti en cas d'erreur administrative. Il prend

immédiatement les mesures qui s'imposent. Sa décision est susceptible d'appel devant le responsable de l'arbitrage de la compétition et ceci immédiatement après le passage des 2 compétiteurs ou équipes.

EXPLICATIONS :

- *La réclamation est réexaminée par le responsable de l'arbitrage de la compétition. Cet examen consiste entre autre à étudier les témoignages fournis. Le responsable de l'arbitrage questionne l'équipe arbitrale et visionne, s'il y a lieu, les vidéos susceptibles de l'éclairer.*
- *Lorsque le responsable de l'arbitrage considère que la réclamation est bien fondée, une mesure appropriée est prise. Sa décision n'est susceptible d'aucun recours.*
- *Les tours suivants ne sont pas différés, même si une protestation officielle est sur le point d'être déposée. Il est de la responsabilité du responsable de tatami de s'assurer que le tour s'est déroulé en accord avec les règlements de compétition.*

ARTICLE 5 – ORGANISATION DE LA COMPETITION

1. La compétition de kata peut être individuelle ou par équipes. L'équipe est formée par trois personnes. L'équipe est exclusivement masculine ou exclusivement féminine. La compétition individuelle comprend l'exécution individuelle en catégories séparées hommes / femmes.
2. Le système d'élimination avec repêchages sera appliqué en Coupe et Championnat.
3. Tout type de kata traditionnel pourra être exécuté, à l'exception des katas avec armes (kobudo).
4. Lorsqu'on exécute les katas, on acceptera les variantes de l'école de karaté du compétiteur.
5. La table sera informée du choix du kata avant le début de chaque tour.
6. Les compétiteurs doivent exécuter un kata différent à chaque tour. Un kata une fois exécuté ne peut pas être répété.
7. Aucun remplacement n'est autorisé dans la composition d'une équipe Kata. L'équipe sera disqualifiée si elle effectue un remplacement.
Les rencontres pour les places de podium de kata par équipes, les équipes exécuteront le kata choisi dans la forme usuelle, après ils exécuteront une démonstration du kata (bunkai). Le temps permis pour le kata et le bunkai est au total de six minutes. Le chronométrateur officiel commencera à compter le temps lorsque les membres de l'équipe auront salué à l'entrée du tatami et il arrêtera le chronomètre à la fin du bunkai après le dernier salut.(à l'intérieur de l'aire de compétition après le dernier mouvement du bunkai) L'équipe ne saluant pas à l'entrée du tatami ou après la réalisation du bunkai ou excédant les six minutes autorisées sera disqualifiée. L'utilisation des armes traditionnelles ou des outils ou vêtements additionnels n'est pas autorisée.

EXPLICATION

Le nombre de katas requis dépend du nombre de compétiteurs « individuels » ou d'équipes tel qu'exprimé dans le tableau suivant (catégories de cadets à séniors).Les byes seront comptés comme compétiteurs ou comme équipes.

Compétiteurs ou Equipes	Katas requis
65-128	7
33-64	6
17-32	5
9-16	4
5-8	3
4	2

ARTICLE 6 – L'EQUIPE ARBITRALE

1. Pour chaque tour, l'Equipe de trois Juges ou cinq juges est désignée par le Responsable de Tatami. Les juges ne doivent pas appartenir à la même ligue que le compétiteur.
2. Des marqueurs et des Annonceurs sont également désignés.
3. Les juges nationaux, sous la responsabilité du Responsable National d'Arbitrage, sont les seuls compétents pour juger les Championnats ou Coupes de France.
4. Tout juge ou stagiaire convoqué pour juger une compétition ne peut en aucun cas participer à celle-ci en tant que compétiteur (en individuel ou au sein d'une équipe).

EXPLICATIONS :

- Avec 3 juges : (uniquement dans les départements ou ligues lorsqu'il n'y a pas assez de juges) Le Juge central Kata sera assis à la limite de l'aire de compétition, face aux compétiteurs. Les deux autres Juges resteront assis à droite et à gauche et à deux mètres de la ligne centrale de l'aire, face au côté de l'entrée des compétiteurs. Les trois juges disposeront d'un drapeau bleu et d'un drapeau rouge (cf. schéma d'explication en annexe).
- Avec 5 juges : Le Juge central Kata sera assis à la limite de l'aire de compétition, face aux compétiteurs. Les quatre autres Juges resteront assis à chaque angle du tapis. Les cinq juges disposeront d'un drapeau bleu et d'un drapeau rouge (cf. schéma d'explication en annexe).

ARTICLE 7 – CRITÈRES DE JUGEMENT

L'évaluation de l'exécution d'un kata par un compétiteur (trice) ou par une équipe, les juges tiendront compte de quatre (4) critères principaux : forme correcte, exécution technique, sportive et difficulté technique.

Exécution du Kata	Exécution du Bunkai (applicable aux rencontres par équipes pour les médailles)
1. Forme correcte du Kata En accord à l'école et aux standards de l'école correspondante	1. Forme correcte du Bunkai Mouvements exécutés dans la démonstration du kata
2. Exécution technique a) Posture b) Techniques c) Mouvements de transition d) Temps / Synchronisation e) Respiration correcte f) Concentration (Kimé)	2. Exécution technique a. Posture b. Techniques c. Mouvements de transition d. Temps e. Contrôle f. Concentration (Kimé)
3. Exécution sportive a. Force b. Vitesse c. Balance d. Rythme	3. Exécution sportive a. Force b. Vitesse c. Balance d. temps
4. Difficulté technique • du Kata	4. Difficulté technique • des techniques exécutées

ARTICLE 8 – DISQUALIFICATIONS ET FAUTES

Disqualification

Un compétiteur ou une équipe de compétiteurs pourront être disqualifiés pour les raisons suivantes :

- ❖ Exécution du mauvais kata ou annoncer le mauvais kata.
- ❖ Une pause ou un arrêt de l'exécution perceptible pendant plusieurs secondes.
- ❖ Ingérence avec les fonctions des Juges (comme le Juge devant bouger pour des raisons de sécurité ou du contact physique avec un Juge).
- ❖ Chute de la ceinture pendant l'exécution du kata.
- ❖ Dépassez la durée limite de 6 minutes pour le Kata et Bunkai.
- ❖ Manquement des instructions du Juge Central ou mauvaise conduite.

Fautes : seront considérées comme des fautes pour les raisons suivantes :

- ❖ La moindre perte d'équilibre.
- ❖ L'exécution d'un mouvement incorrect ou incomplet (à cet effet l'inclination pour saluer sera aussi considérée comme un mouvement du kata), ainsi que le manquement pour exécuter complètement un bloc ou une cible à coups de poing.
- ❖ Des mouvements asynchrones, comme l'exécution d'une technique avant que la transition corporelle ne soit complète ou, dans le cas de kata par équipes, la non-exécution d'un mouvement à l'unisson.
- ❖ L'utilisation de signaux audibles (d'une autre personne, y compris les membres de l'équipe) ou des mouvements comme taper le pied, claquer la poitrine, les bras ou le karate-gi ou des respirations incorrectes.
- ❖ Gaspiller le temps, y compris les déplacements prolongés, les inclinations excessives ou les pauses prolongées avant le début de l'exécution d'un mouvement.
- ❖ Causer des blessures par manque d'une technique contrôlée pendant le Bunkai.

1. Dans le Kata par Equipe, la synchronisation sans aide extérieure est un critère essentiel. Pour l'évaluation de l'exécution, il faut tenir compte de tous les critères.

2. Equipe-Bunkai : Le bunkai doit respecter au travers des différentes séquences, l'ensemble des techniques du kata présenté.

- Techniques de percussion.
- Blocages, esquives.
- Saisies, clés.
- Techniques de projection.

3. Pour le Bunkai, seront pris en compte :

- Difficulté des techniques.
- Cohérence de l'enchaînement.
- Respect des techniques composant les séquences.
- Rythme et efficacité.
- Attitude martiale.

EXPLICATIONS :

- *Le Kata n'est pas une danse ni une représentation théâtrale. Il doit garder les valeurs et les principes traditionnels du karaté. Il doit être réaliste en ce qui concerne le combat et montrer concentration, puissance et impact potentiel dans les techniques. Il doit montrer résistance, ainsi que vitesse, rythme et équilibre.*
- *Dans le Kata par équipe, les trois compétiteurs doivent commencer le Kata face au Juge central.*
- *Les membres de l'équipe doivent faire preuve de compétence dans tous les aspects de l'exécution du Kata, ainsi que de la synchronisation.*
- *Sont notamment considérés comme des aides extérieures dont les Juges tiendront compte pour prendre leurs décisions :*
 1. *Les appels pour commencer et arrêter l'exécution.*
 2. *Les coups de pieds donnés au sol.*
 3. *Les coups donnés sur la poitrine, les bras ou le karaté-gi.*
 4. *Les respirations inappropriées.*

ARTICLE 9 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

1. Au début de chaque tour, à l'appel de leur nom, les deux compétiteurs (ou équipes) l'un portant une ceinture rouge (AKA), et l'autre une ceinture bleue (AO) s'alignent au périmètre de l'aire de compétition, face au Juge central.

Même protocole pour les saluts pour les phases éliminatoires (Individuel ou équipe)

Après avoir salué l'Equipe Arbitrale, puis se saluant entre eux, AO se retire de l'aire de compétition et attend son tour. AKA s'avance dans l'aire de compétition. annonce le Kata qu'il va exécuter, puis entame sa prestation. A la fin de son kata, AKA abandonne l'aire et attend la prestation d'AO. Quand le Kata d'AO est terminé, les deux compétiteurs ou équipes retournent sur l'aire de compétition et attendent la décision de l'Equipe Arbitrale.

Après l'annonce du résultat les deux compétiteurs (ou équipes) se saluent, saluent le juge central et se retirent. => Au total 4 saluts.

En équipe et lors des places de podium il y aura six (6) saluts :

- 1 / les deux équipes saluent le juge central puis se saluent (2 saluts).
- 2 / l'équipe AKA salue au bord du tatami (les 3 membres de l'équipe en même temps : 3è salut) avant de pénétrer sur l'aire de compétition et à ce moment un chronométrateur élu à cet effet déclenche le début de la prestation et l'arrête lorsque l'équipe salue pour la 4è fois à la fin du bunkai (le temps prestation du kata + bunkai ne doit pas excéder 6 minutes) l'équipe sort. Vient le tour d'AO (même protocole).

Après l'annonce du résultat, les deux équipes se saluent puis saluent le juge central. (2 derniers saluts) => Au total 6 saluts

2. Quand le Kata n'est pas conforme aux Règlements ou s'il existe d'autres irrégularités, un juge pourra après le passage des 2 compétiteurs, faire appel aux autres Juges pour prendre une décision.

3. Si un compétiteur (ou une équipe) est disqualifié, le Juge central lève le drapeau correspondant à la couleur (AKA ou AO) puis croise et décroise les drapeaux. Le compétiteur (ou l'équipe) adverse est alors déclaré(e) vainqueur. Durant les éliminatoires, au cours du même tour, il est possible de disqualifier les 2 compétiteurs ou les 2 équipes. En finale, l'équipe arbitrale est tenue de prendre une décision pour déterminer le classement final.
4. Quand les deux Kata seront terminés, les compétiteurs restent côte à côte, dans l'aire de compétition. Le Juge central demande la décision (HANTEI) en sifflant à deux reprises. Tous les drapeaux sont levés simultanément. Concernant l'utilisation des pupitres électroniques, le juge central déclenche les décisions des cinq juges après que le superviseur de la rencontre ait donné un coup de sifflet.
5. Pour abaisser les drapeaux, le Juge central siffle une nouvelle fois.(environ 5 secondes après la levée des drapeaux).
6. La décision est en faveur d'AKA ou d'AO, l'égalité ne peut exister. Le compétiteur ou l'équipe qui obtient la majorité de drapeaux est déclaré vainqueur.
7. A la suite de la décision, les compétiteurs se saluent, puis saluent l'Equipe Arbitrale et quittent l'aire de combat.
8. Le compétiteur ou l'équipe doit disposer de deux minutes de récupération entre chaque kata.
9. Déroulement des repêchages : Les compétiteurs présentent comme lors des tours éliminatoires des katas différents à chaque tour. Les katas exécutés lors de la phase qualificative peuvent être repris.

Nb	KATA	Nb	KATA	Nb	KATA	Nb	KATA
1	ANANKU	24	GYU-ROKU	47	MEIKYO	70	SANSERU
2	ANNAN	25	HAKUCHO	48	NEIFANCHIN NIDAN	71	SEIENCHIN
3	ANNANKO	26	HANGETSU	49	NEIFANCHIN SANDAN	72	SEIPAI
4	AOYAGI (SEIRYU)	27	HEIKU	50	NEIFANCHIN SHODAN	73	SEISAN
5	BASSAI DAI	28	JIN	51	NEIFANCHIN SHODAN	74	SEISHAN
6	BASSAI SHO	29	JIN	52	NAIHANCHI	75	SEIYUNCHIN
7	CHATANYARA KUSHANKU	30	JIN I NO KATA	53	NAIHANCHIN -NIDAN	76	SEPAI
8	CHI I NO KATA	31	JION	54	NAIHANCHIN -SANDAN	77	SHISOCHIN
9	CHIBANA KUSHANKU	32	JITTE	55	NAIHANCHIN -SHODAN	78	SIENCHIN
10	CHINTE	33	JYUROKU	56	NIJUSHIHO SHO	79	SOCHIN
11	CHINTO	34	KANKU-DAI	57	NIPAPO	80	SUPARIMPEI
12	EMPI	35	KANKU-SHO	58	NISEISHI	81	SUSHI-HO
13	FUKIO-KATA	36	KORYU NAIFANCHI	59	PACHU	82	TAIKYOKUS
14	GANGAKU	37	KOSHOKUN -DAI	60	PAIKU	83	TEKKI-NIDAN
15	GARYU	38	KOSHOKUN -SHO	61	PAPUREN	84	TEKKI-SANDAN
16	GEKI-HA	39	KOSOKUN DAI	62	PASSAI	85	TEKKI-SHODAN
17	GEKISAI-DAICHI	40	KOSOKUN SHIHO	63	PINAN O HEIAN	86	TENSHO
18	GEKISAI-DAINI	41	KOSOKUN SHO	64	ROHAI	87	TOMARI BASSAI
19	GEKISAI-DAI	42	KURURUNFA	65	SAIFA	88	UNSHU
20	GOJU SHIHO DAI	43	KUSHANKU	66	SANCHIN	89	UNSU
21	GOJU SHIHO SHO	44	MATSUKAZE	67	SANCHIN-NO-KATA	90	WANKAN
22	GOJU SHIHO	45	MATSUMURA BASSAI	68	SANSAI	91	WAN-KAN
23	GUKUSUMA NO CHINTO	46	MATSUMURA NO ROHAI	69	SANSEIRU	92	YANTSU

**LISTE DES KATAS
POUR LES CATEGORIES « ENFANTS »**

POUSSINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI

PUPILLES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI
HEIAN SANDAN	PINAN SANDAN	PINAN SANDAN	GEKISAI DAI ICHI
HEIAN YODAN	PINAN YODAN	PINAN YODAN	GEKISAI DAI NI
		SHINSEI 1 et 2	

BENJAMINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN 3 JUNI NOKATA SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI SHODAN	NAIFANCHI SHODAN	NAIFANCHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI et NI
BASSAI DAI	BAISSAI	BAISSAI DAI	SAIFA
		SAIFA	SEIUNCHIN
		SEIENCHIN	SHISOUCHIN

MINIMES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA
KANKU DAI	KUSHANKU	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN
EMPI	WANSHU	SAIFA	SHISOUCHIN
JION	JION	SEIENCHIN	SANSEIRU
		JION SEIPAI	SEIPAI

**REGLEMENT D'ARBITRAGE
DES COMPETITIONS COMBINEES
KATA / COMBAT**

REGLEMENT COUPE DE FRANCE COMBINE
KATA / COMBAT**PREAMBULE :**

La coupe de France combinée concerne les catégories masculines et féminines des minimes, cadets, juniors et seniors. Les compétiteurs poussins, pupilles, benjamins se rencontrent uniquement dans les départements ou les ligues.

ARTICLE 1 – CATEGORIES

Catégories de poids SENIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids JUNIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids CADETS : - 50 kg / - 60 kg / - 70 kg / + 70 kg

Catégories de poids CADETTES : - 47 kg / - 54 kg / + 54 kg

Catégorie de poids des MINIMES MASCULINS : - 45 kg / - 55 kg / - 65 kg / + 65 kg

Catégorie de poids MINIMES FEMININES : - 45 kg / - 50 kg / + 50 kg

ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA COMPETITION

La compétition peut être divisée en combiné **individuel** et par **équipe**. Le combiné individuel peut être ensuite divisé en catégorie de poids.

Compétition par élimination directe **AVEC** repêchage.

Kata suivi du Combat.

Les compétiteurs individuels ou les équipes ne se présentant pas à l'appel, sont disqualifiés (KIKEN).

Les deux équipes comprennent de trois à cinq membres dont trois combattent. Elles sont constituées au maximum de trois masculins et deux féminines (deux masculins et une féminine combattent).

Les compétiteurs sont tous membres de l'équipe, il n'y a pas de remplaçant déterminé.

Avant chaque match, un représentant de l'équipe doit déposer à la table officielle un formulaire définissant les noms des compétiteurs ainsi que l'ordre dans lequel ils combattent.

Les participants choisis parmi les cinq membres de l'équipe, ainsi que l'ordre dans lequel ils combattent, peuvent être changés à chaque tour, à condition de le notifier par avance, mais une fois le formulaire enregistré, rien ne peut plus être changé avant la fin du match (sous peine de disqualification).

QUALIFICATIONS : → Minimum de 9 compétiteurs ou 9 équipes.

– 1/4 FINALES : → 8 compétiteurs ou 8 équipes.

– 1/2 FINALES : → 4 compétiteurs ou 4 équipes qualifiées.

– FINALES : → 2 compétiteurs ou 2 équipes qualifiées.

– Repêchage : les compétiteurs ou équipes qui ont perdu face aux deux finalistes qualifiés s'affrontent deux par deux selon la même règle KATA + KUMITE. Les vainqueurs des repêchages obtiennent la troisième place.

ARTICLE 3- COMPETITION INDIVIDUELLE

Dans la compétition individuelle, les compétiteurs présentent :

- Leur kata imposé jusqu'en quart de finale → Simultanément.

- Leur kata libre en 1/2 finale, finale de repêchage et finale → L'un après l'autre.
Pour la catégorie MINIME,
La présentation d'un kata supérieur de la liste MINIME est autorisée :
 - **en demi-finale ;**
 - **dans les rencontres pour les médailles de bronze ;**
 - **en finale.**

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Après la fin du kata, les deux compétiteurs se font face et débute leur combat. Ils ont maximum 1 minute pour se préparer, les points obtenus dans la compétition KATA sont affichés sur le tableau.

Le temps des combats est de deux minutes. Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » tiendra compte du kata et du kumité.

ARTICLE 4- COMPETITION PAR EQUIPE SENIORS

Dans la compétition par équipe, Le règlement est identique au règlement individuel.

Les équipes sont formées obligatoirement de 2 garçons et 1 fille (Les remplaçants peuvent être inscrits sur la feuille de match). L'ordre de passage sera toujours : garçon-fille-garçon.

En compétition par équipes, lorsque les deux compétiteurs se trouvent, à la fin du combat, à égalité de points, l'arbitre annonce obligatoirement HIKIWAKE.

L'équipe déclarée vainqueur est celle qui a obtenu le plus grand nombre de victoires, ou de points en cas d'égalité. La première équipe ayant deux victoires est déclarée vainqueur.

Quand deux équipes ont le même nombre de victoires et de points, un tirage au sort doit avoir lieu pour déterminer l'épreuve kata/technique ou kumite/combat.

Si le kata est tiré au sort, les équipes choisissent leur combattant (la fille d'une équipe peut s'opposer au garçon d'une équipe en kata/technique uniquement).

Si c'est le combat, un deuxième tirage au sort devra déterminer si c'est un garçon ou une fille qui combattrà.

En cas d'égalité à l'issue du combat supplémentaire, la décision est prise par les juges (HANTEÏ) sur ce dernier match, et l'équipe vainqueur sera déclarée.

ARTICLE 5 – EQUIPEMENTS

- Protège-dents (obligatoire).
- Coquilles pour les garçons.
- Gants rouges et bleus.
- Protège-poitrine pour les filles.
- Protèges-tibias souples (sans armature).
- Les lunettes sont interdites. Le port de lentilles de contact souples est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.
- L'emploi de bandage ou support suite à une blessure doit être autorisé par le médecin de la compétition.
- Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.

ARTICLE 6 – CRITERES DE DECISION TECHNIQUE/KATA

La réglementation ne diffère pas de la réglementation KATA de la FFKDA (Pages 131 à 140 du règlement)

Le kata doit être exécuté avec compétence, et doit montrer une bonne connaissance des principes traditionnels qu'il comprend. Pour noter la performance d'un compétiteur, les juges tiendront compte de :

- a) La démonstration réaliste de la signification du kata.
- b) La compréhension des techniques utilisées.
- c) Du bon tempo, rythme, vitesse, équilibre et focalisation de la puissance (KIME)
- d) L'utilisation convenable de l'attention et de la concentration.
- e) Des positions correctes (DACHI) avec une tension convenable dans les jambes et les pieds à plat sur le sol.
- f) La tenue convenable de l'abdomen (HARA).
- g) La forme correcte (KIHON) du style présenté.

Le compétiteur est disqualifié en individuel :

- S'il interrompt sa démonstration.
- S'il chute.
- S'il effectue un kata différent de celui imposé ou annoncé.
- S'il oublie une technique ou fait un déplacement supplémentaire.
- S'il commet une faute grave ou une erreur.
- S'il effectue un kata sans tempo ni kime.
- S'il modifie l'orientation de son mouvement (l'Embusen du kata).

En cas d'égalité dans la compétition EQUIPES SENIORS, et si le tirage au sort est kata, les deux compétiteurs devront effectuer un kata différent de celui déjà réalisé : soit tiré au sort par le juge principal dans la liste du tour, soit libre dans la liste WKF.

En individuel, le compétiteur disqualifié en kata/technique perd le droit de combattre.

ARTICLE 7 – COMPETITION KUMITE/COMBAT

La réglementation ne diffère pas de la réglementation COMBAT de la FFKDA. (Pages 99 à 130 du règlement)

ARTICLE 8– CRITERES DE DECISION KATA/COMBAT

Les points de chaque compétiteur obtenus lors de la compétition KATA sont affichés sur le tableau avant le début du combat.

Le compétiteur qui a obtenu le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur à la fin du temps réglementaire.

En cas d'égalité de score en individuel, la décision sera prise par « Hanteï » et tiendra compte du kata et du kumité.

En cas d'égalité de score en équipe SENIORS, l'arbitre annonce obligatoirement HIKIWAKE.

Le compétiteur est déclaré vainqueur avant la fin du temps réglementaire si :

- Il a pris un avantage de huit points sur son adversaire en tenant compte du KATA et du KUMITE
- L'adversaire reçoit KIKEN, HANSOKU ou SHIKKAKU.

ARTICLE 9 – COMPORTEMENTS INTERDITS

Il existe deux catégories de comportements interdits. Catégorie 1 et Catégorie 2.
La réglementation ne diffère pas de la réglementation COMBAT de la FFKDA.

ARTICLE 10 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION INDIVIDUELLE**QUALIFICATIONS ET 1/4 DE FINALES****1^{er} TEMPS KATA**

- Les candidats se présentent deux par deux.
- L'arbitre central choisit le kata parmi la liste du programme jusqu'en quart de finale.
- Les compétiteurs annoncent le kata et démarrent au commandement de l'arbitre central.
- Les arbitres désignent le vainqueur aux drapeaux (rouge ou bleu).
- Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.
- Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.
- Les points de chacun des compétiteurs sont affichés sur le tableau

2^{ème} TEMPS COMBAT

- Immédiatement après leur kata, les compétiteurs enfilent le plus rapidement possible leurs protections qu'ils ont disposées préalablement près du tatami. Ils se positionnent ensuite face à face et font leur combat de 2 minutes.
- L'arbitre central désigne le vainqueur.

Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur. En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » tiendra compte du kata et du kumité.

1/2 FINALES, FINALES ET FINALES DE REPECHAGE**1^{er} TEMPS KATA**

- Les deux compétiteurs se présentent l'un après l'autre.
- Chaque compétiteur choisit un kata dans la liste de sa catégorie
- Les arbitres désignent le vainqueur aux drapeaux (rouge ou bleu).
- Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.
- Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.
- Les points de chacun des compétiteurs sont affichés sur le tableau

2^{ème} TEMPS COMBAT

- Immédiatement après leur kata, les compétiteurs enfilent le plus rapidement possible leurs protections qu'ils ont disposées préalablement près du tatami. Ils se positionnent ensuite face à face et font leur combat de 2 minutes.

- L'arbitre central désigne le vainqueur.

Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hantei » tiendra compte du kata et du kumité.

ARTICLE 10 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION EQUIPES

Dans la compétition par équipes, le déroulement est identique au déroulement de la compétition individuel.

Les équipes sont formées obligatoirement de 2 garçons et 1 fille (Les remplaçants peuvent être inscrits sur la feuille de match). L'ordre de passage sera toujours : garçon-fille-garçon.

En compétition par équipes, lorsque les deux compétiteurs se trouvent, à la fin du combat, à égalité de points, l'arbitre annonce obligatoirement HIKIWAKE.

L'équipe déclarée vainqueur est celle qui a obtenu le plus grand nombre de victoires, ou de points en cas d'égalité. La première équipe ayant deux victoires est déclarée vainqueur.

Quand deux équipes ont le même nombre de victoires et de points, un tirage au sort doit avoir lieu pour déterminer l'épreuve kata/technique ou kumite/combat.

Si le kata est tiré au sort, les équipes choisissent leur combattant (la fille d'une équipe peut s'opposer au garçon d'une équipe en kata/technique uniquement).

Si c'est le combat, un deuxième tirage au sort devra déterminer si c'est un garçon ou une fille qui combattra.

En cas d'égalité à l'issue du combat supplémentaire, la décision est prise par les juges (HANTEI) sur ce dernier match, et l'équipe vainqueur sera déclarée.

QUALIFICATIONS ET 1/4 DE FINALES

1^{er} TEMPS KATA

- Les candidats de chaque équipe se présentent deux par deux dans l'ordre établi à l'avance.
- L'arbitre central choisit le kata parmi la liste du programme jusqu'en quart de finale.
- Les compétiteurs annoncent le kata et démarrent au commandement de l'arbitre central.
- Les arbitres désignent le vainqueur aux drapeaux (rouge ou bleu).
- Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.
- Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.
- Les points de chacun des compétiteurs sont affichés sur le tableau

2^{ème} TEMPS COMBAT

- Immédiatement après leur kata, les compétiteurs enfilent le plus rapidement possible leurs protections qu'ils ont disposées préalablement près du tatami. Ils se positionnent ensuite face à face et font leur combat de 2 minutes.

Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, l'arbitre central annonce HIKIWAKE

1/2 FINALES, FINALES ET FINALES DE REPECHAGE**1^{er} TEMPS KATA**

- Les deux compétiteurs de chaque équipe se présentent l'un après l'autre.
- Chaque compétiteur choisit un kata dans la liste de sa catégorie
- Les arbitres désignent le vainqueur aux drapeaux (rouge ou bleu).
- Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.
- Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.
- Les points de chacun des compétiteurs sont affichés sur le tableau

2^{ème} TEMPS COMBAT

- Immédiatement après leur kata, les compétiteurs enfilent le plus rapidement possible leurs protections qu'ils ont disposées préalablement près du tatami. Ils se positionnent ensuite face à face et font leur combat de 2 minutes.
- L'arbitre central désigne le vainqueur.

Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, l'arbitre central annonce HIKIWAKE

ANNEXE LISTE DES KATA COMBINEE **KATAS / **COMBATS****

LISTE DES KATAS COMPETITION COMBINE MINIMES

TOUR	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	SHOTOKAI	GOJU RYU
Qualifications Tirage au sort	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Sanchin Gekisaïdai ichi Geki saï dai ni saïfa
1/4 finales tirage au sort	Tekki shodan Bassai dai Kanku dai	Naïfanchi shodan Bassai Kushanku	Naïfanchi shodan Bassai dai Kosokun dai	Tekki shodan Bassai dai Kanku dai	Saïfa Seyunchin sanchin
1/2 finale, finale et place de 3 ^{ème} kata libre	Empi Jion	Wanshu Jion	Saïfa Seienchin Jion Seipai	Empi Jion	Shisouchin. Sanseiru Seipa

LISTE DES KATAS COMPETITION COMBINE CADETS A SENIORS

TOUR	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	SHOTOKAI	GOJU RYU
Qualifications Tirage au sort	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Sanchin Gekisaïdai ichi Geki saï dai ni saïfa
1/4 finales tirage au sort	Tekki shodan Bassai dai Kanku dai	Naïfanchi shodan Bassai Kushanku	Naïfanchi shodan Bassai dai Kosokun dai	Tekki shodan Bassai dai Kanku dai	Saïfa Seyunchin sanchin
1/2 finale, finale et place de 3 ^{ème} kata libre	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF

**REGLEMENT COMBINE KATA / COMBAT
POUSSINS PUPILLES ET BENJAMINS**

Ces compétitions concernent les catégories masculines et féminines des poussins, pupilles et benjamins.

Les catégories de poids sont déterminées par l'organisateur.

ARTICLE 1 – AIRE DE COMPETITION

L'aire de compétition pourra être ramenée à 6 m X 6 m avec un mètre supplémentaire sur chacun des cotés (surface de sécurité).

Le nombre de juges pourra être ramené à trois.

ARTICLE 2 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Les compétiteurs présentent simultanément leur kata (au choix sur la liste présentée en annexe du règlement KATA).

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Les points obtenus par chacun des compétiteurs sont affichés sur le tableau.

Immédiatement après la fin du kata, les 2 compétiteurs se mettent face à face et combattent..

Le temps des combats est d'1 minute 30 secondes pour les poussins et pupilles (masculins et féminins). Il est de 2 minutes pour les benjamins.

Le combat prend fin avant la fin du temps réglementaire quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata.

Est déclaré vainqueur à la fin du temps le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite.

En cas d'égalité, le vainqueur sera désigné par « Hanteï » et tiendra compte du kata et du kumité.

ARTICLE 3 – ORGANISATION DE LA COMPETITION

Compétition par élimination directe AVEC repêchage.

Kata suivi du Combat.

Les compétiteurs individuels ne se présentant pas à l'appel, sont disqualifiés (KIKEN).

QUALIFICATIONS : → Minimum de 9 compétiteurs.

- 1/4 FINALES : → 8 compétiteurs.
- 1/2 FINALES : → 4 compétiteurs qualifiés.
- FINALES : → 2 compétiteurs qualifiés.
- Repêchage : les compétiteurs qui ont perdu face aux deux finalistes qualifiés s'affrontent deux par deux selon la même règle KATA + KUMITE. Les vainqueurs des repêchages obtiennent la troisième place.

ARTICLE 4 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Dans la compétition individuelle, les compétiteurs présentent :

- Leur kata simultanément jusqu'en quart de finale
- Leur kata l'un après l'autre en 1/2 finale, finale de repêchage et finale

Pour la catégorie Benjamins,

La présentation d'un kata supérieur de la liste Benjamins est autorisée uniquement

en finale.

Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Après la fin du kata, les deux compétiteurs se font face et débutent leur combat. Ils ont maximum 1 minute pour se préparer, les points obtenus dans la compétition KATA sont affichés sur le tableau.

Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » tiendra compte du kata et du kumité.

ARTICLE 5 – EQUIPEMENTS

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents adapté / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus/ Protèges tibias / Plastron réversible bleu-rouge /casque bleu et casque rouge

ARTICLE 6 – CRITERES DE DECISION TECHNIQUE/KATA

La réglementation ne diffère pas de la réglementation KATA de la FFKDA.

ARTICLE 7 – COMPETITION KUMITE/COMBAT

La réglementation ne diffère pas de la réglementation COMBAT de la FFKDA.

ARTICLE 8– CRITERES DE DECISION KATA/COMBAT

Les points de chaque compétiteur obtenus lors de la compétition KATA sont affichés sur le tableau avant le début du combat.

Le compétiteur qui a obtenu le plus grand nombre de points est déclaré vainqueur à la fin du temps réglementaire.

En cas d'égalité de score en individuel, la décision sera prise par « Hanteï » et tiendra compte du kata et du kumité.

Le compétiteur est déclaré vainqueur avant la fin du temps réglementaire si :

- Il a pris un avantage de huit points sur son adversaire en tenant compte du KATA et du KUMITE
- L'adversaire reçoit KIKEN, HANSOKU ou SHIKKAKU.

ARTICLE 9 – COMPORTEMENTS INTERDITS

Il existe deux catégories de comportements interdits. Catégorie 1 et Catégorie 2.

La réglementation ne diffère pas de la réglementation COMBAT de la FFKDA.

**ARTICLE 10 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION INDIVIDUELLE
QUALIFICATIONS ET 1/4 DE FINALES****1^{er} TEMPS KATA**

- Les candidats se présentent deux par deux.
- Les compétiteurs annoncent le kata et démarrent au commandement de l'arbitre central.
- Les arbitres désignent le vainqueur aux drapeaux (rouge ou bleu).

- Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.
- Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.
- Les points de chacun des compétiteurs sont affichés sur le tableau

2^{ème} TEMPS COMBAT

- Immédiatement après leur kata, les compétiteurs enfilent le plus rapidement possible leurs protections qu'ils ont disposées préalablement près du tatami. Ils se positionnent ensuite face à face et font leur combat.
- L'arbitre central désigne le vainqueur.

Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » tiendra compte du kata et du kumité.

1/2 FINALES, FINALES ET FINALES DE REPECHAGE

1^{er} TEMPS KATA

- Les deux compétiteurs se présentent l'un après l'autre.
- Chaque compétiteur choisit un kata dans la liste de sa catégorie
- Les arbitres désignent le vainqueur aux drapeaux (rouge ou bleu).
- Le vainqueur du kata obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.
- Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.
- Les points de chacun des compétiteurs sont affichés sur le tableau

2^{ème} TEMPS COMBAT

- Immédiatement après leur kata, les compétiteurs enfilent le plus rapidement possible leurs protections qu'ils ont disposées préalablement près du tatami. Ils se positionnent ensuite face à face et font leur combat.
- L'arbitre central désigne le vainqueur.

Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du kata, ou à défaut à la fin du temps.

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en kata et kumite est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, la décision par « Hanteï » tiendra compte du kata et du kumité.

REGLEMENT D'ARBITRAGE – KARATE JUTSU

GENERALITES

Compétition en opposition pour les catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, Masculins et Féminins.

La surface de compétition est conforme au règlement fédéral.

ARTICLE 1 – TENUE OFFICELLE

La tenue des compétiteurs est conforme à la réglementation kumité/combat, excepté pour les gants qui doivent être adaptés pour favoriser les saisies.

Protèges pieds et tibias, pour les masculins et féminines :

- obligatoires pour les cadets et minimes,
- facultatifs pour les juniors,
- sans protection pour les séniors.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA COMPETITION

La compétition est composée de 3 parties

1^{ère} partie : KUMITE/COMBAT :

C'est-à-dire une distance favorisant les atémis pieds et poings et toutes les acquisitions de techniques spécifiques au Karaté (voir *règlement Kumité/Combat*).

2^{ème} partie : TECHNIQUES de PREHENSION (debout)

Sur les acquisitions techniques de projections fauchages et balayages, clés et étranglements.

3^{ème} partie : TECHNIQUES de PREHENSION (sol)

Sur les acquisitions techniques : clés (bras et jambes) et étranglements, donnent une victoire.

Les immobilisations durant 30 secondes seront prises en compte pour la décision.

Au sol, si pas d'actions pendant 10 secondes, l'arbitre fait se relever les combattants.

ARTICLE 3 – DUREE DES COMBATS

Il y a un seul chronomètre qui mesure le temps global du combat :

 Juniors et Séniors : 3 minutes temps plein pour tous les combats.

 Minimes et Cadets : 2 minutes temps plein pour tous les combats

ARTICLE 4 – REGLEMENT DE LA COMPETITION

Sauf en cas d'inactivité des deux combattants ou dans le cas d'une situation de blocage sans domination efficace de l'un sur l'autre, l'arbitre n'arrête pas le combat.

A l'issue de chaque combat, les juges attribuent 3 points ou 2 points ou 1 point. :

3 points	Au compétiteur ayant largement dominé son adversaire, ayant initié la majorité des techniques effectives, notamment dans les trois formes de combat.
2 points	Au compétiteur ayant efficacement dominé le combat.
1 point	Au compétiteur ayant démontré une efficacité légèrement supérieure a son adversaire

IMPORTANT

Au bout du temps réglementaire, la table annonce la fin du combat, cependant si une action de projections ou d'étranglements a été engagée, l'arbitre central peut s'il le juge nécessaire laisser se dérouler l'action jusqu'à son terme et ceci dans la limite des « 10 secondes » en comptant à haute voix.

Toutes les techniques debout ou au sol commençant dans la surface de compétition et se terminant à l'extérieur de la zone de combat sont autorisées et comptabilisées si les critères sont requis.

**VALEUR DEGRESSIVE DES TECHNIQUES ENREGISTREES PAR LES JUGES
POUR LEUR PERMETTRE DE SE PRONONCER A LA FIN DU COMBAT**

Valeurs classées de la meilleure (a) à la moins bonne (c)

Partie 1 : TECHNIQUES DE PERCUSSION :

- a) Coups de pieds à la tête
 - b) Coups de pieds au corps
 - c) Coups de poings au corps.
- (voir règlement Kumité/Combat)

Partie 2 : TECHNIQUES de PROJECTIONS, FAUCHAGES, BALAYAGES :

- a) Projections parfaites
- b) Projections amenées au sol
- c) Projections imparfaites

Partie 3 : TECHNIQUES au SOL :

- a) Une clé avec abandon ;
un étranglement avec abandon ;
un étranglement avec immobilisation ;
- b) Un contrôle par les épaules au sol annoncé par l'arbitre : *immobilisation* durant 10 secondes.

On considère ABANDON lorsque le compétiteur le signale en tapant au sol ou sur le partenaire.

Si le compétiteur ne peut lui-même signaler son abandon : 3 pts : SANBON.

IMPORTANT

Si au moment d'une saisie et d'une façon simultanée un des combattants donne un ATEMI au corps dans les règles définies et que celui-ci soit fatal à la continuité du combat, le combattant auteur de la frappe est déclaré VAINQUEUR.

APPLICATION DU YAME :

Le YAME s'applique

1. Quand, dans la préhension assurée (*debout*), les combattants sortent de la surface de compétition sans qu'aucune action ait été préalablement engagée.
 2. Quand, dans la préhension (*au sol*), les combattants sortent de la surface de compétition sans qu'aucune action ait été préalablement engagée.
- Dans le cas 1 et 2, le combat doit reprendre au centre et ce dans un des parties où il a été arrêté.
3. Lors d'une immobilisation, clé ou étranglement si le compétiteur ne peut lui-même signaler son

abandon.

4. Dans les cas où l'arbitre central le juge nécessaire ou à la demande d'un juge de coin.

TECHNIQUES AUTORISEES

Partie 1 : ATEMIS :

Coups de poings au corps.

Coups de pieds à la tête (**maitrise obligatoire chez les minimes, cadets, juniors**) et au corps.

Coups de coudes uniquement au corps : autorisés mais non comptabilisés.

Coups de genoux uniquement au corps : autorisés mais non comptabilisés.

Low kicks : autorisés au dessus du genou (Séniors uniquement)

Partie 2 : TECHNIQUES de PROJECTIONS, CLES, ETRANGLEMENTS :

Ne mettant pas en danger les compétiteurs. (interdit aux Minimes)

Partie 3 : TECHNIQUES d'IMMOBILISATIONS, ETRANGLEMENTS, CLES : aux membres supérieurs et inférieurs (3 grosses articulations).

TECHNIQUES INTERDITES

Coups de poings au visage.

Toutes sortes de frappes aux articulations.

Projection avec saisie de cou.

Les clés de nuque ou de colonne vertébrale.

Clés des doigts.

Coup de coude à la tête.

Faire n'importe quelle action pouvant mettre en danger ou blesser l'adversaire.

Minimes : Pendant la lutte au sol, les percussions sous toutes leurs formes sont interdites, sur toutes les parties du corps, de même que les étranglements, les clés et tous les autres coups cités précédemment.

LES PENALITES sont attribuées selon les critères du règlement général Combat.

1^{ère} fois : avertissement « chukoku »

2^{ème} fois : avertissement « keikoku »

3^{ème} fois : avertissement « hansokuchi »

4^{ème} fois : « hansoku » : le fautif sera éliminé et son adversaire déclaré vainqueur.

L'arbitre peut s'il le juge nécessaire, appliquer une sanction plus ou moins élevée dès la 1^{ère} faute.

Si lors d'un prochain combat, le même combattant commet une faute grave visant à blesser son adversaire, il sera disqualifié de la compétition « shikkaku ».

REGLEMENT – KARATE CONTACT

GENERALITES - A l'exception des règles spécifiques au Karaté Contact exposées ci-après, les règles sont celles des règlements de compétitions Kunité de la Fédération Française de Karaté.

Les compétitions de Karaté Contact sont ouvertes aux licenciés de la FFKDA ayant le passeport sportif, une licence et le certificat médical de la saison en cours.

ARTICLE 1 - AIRE DE COMPETITION

1. L'aire de compétition doit être plane et ne présenter aucun danger.
2. L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface 10x10 est composée de tatamis. Cette aire de sécurité de deux mètres, doit être clairement délimitée.
3. Une ligne de 50 centimètres de long, doit être tracée à une distance de deux mètres du centre de l'aire de compétition, pour la position de l'Arbitre.
4. Deux lignes parallèles, chacune d'un mètre de long, perpendiculaires à la ligne de l'Arbitre, doivent être tracées à une distance d'un mètre et demi du centre de l'aire de compétition, pour la position des compétiteurs.
5. Les 3 Juges sont assis à la limite extérieure de l'aire de sécurité. L'un fait directement face à l'arbitre, les deux autres sont assis derrière les compétiteurs, décalés d'un mètre vers l'arbitre. Chacun est équipé d'un drapeau rouge et d'un drapeau bleu.
6. Le Superviseur de score est assis à la table officielle, entre le Marqueur et le Chronométrateur.
7. La bordure d'un mètre à l'intérieur de l'aire de compétition, doit être composée de TATAMI de couleur différente.

EXPLICATIONS:

- Il ne doit pas y avoir de panneaux publicitaires, de murs, de piliers etc. à moins d'un mètre du périmètre extérieur de l'aire de sécurité.
- Les TATAMI utilisés ne doivent pas être glissants sur leur surface en contact avec le sol. Ils doivent avoir un faible coefficient de frottement sur leur surface supérieure. L'Arbitre doit s'assurer que les TATAMI restent parfaitement joints pendant la compétition.

ARTICLE 2 - TENUE OFFICIELLE

1. Les compétiteurs et leurs coaches doivent porter la tenue officielle telle qu'elle est définie ci-après.
2. La Commission d'Arbitrage peut exclure tout officiel ou compétiteur qui ne se conforme pas à cette réglementation.
3. Toutes les protections devront être homologuées par la FFKARATE.

ARBITRE :

1. Les Arbitres et Juges doivent porter la tenue officielle désignée par la Commission d'Arbitrage. Cette tenue doit être portée lors de toutes les compétitions et à tous les stades.
2. La tenue officielle est la suivante :
 - Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
 - Polo d'arbitrage contact fédéral bleu marine.
 - Pantalons gris Clair uni, sans revers.
 - Chaussettes bleues foncées ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utiliser sur l'aire de compétition.

COACHES :

Le Coach est accrédité par l'organisation à l'enregistrement des compétiteurs sur présentation de la licence fédérale.

Il sera assis sur une chaise placée au bord du tatami.

Il devra être en survêtement et chaussures de sports ou en karaté gi. Son attitude devra être discrète. Il ne peut intervenir auprès de son compétiteur que lors du temps de repos entre les reprises excepté s'il juge que ce dernier est mis sérieusement en difficulté et qu'il souhaite arrêter le combat (en jetant l'éponge). Le compétiteur pourra être pénalisé selon l'attitude de son Coach.

COMPETITEURS :

1. KARATE-GI traditionnel ou de Contact, homologué par la FFKDA.
2. Pour les Seniors, les protections spécifiques de Karaté Contact de couleur rouges ou bleues sont obligatoires.
3. Les manches de la veste ne doivent pas dépasser le pli du poignet et au moins recouvrir la moitié de l'avant-bras. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées.
4. Les pantalons doivent être d'une longueur suffisante pour recouvrir au moins les 2/3 du tibia et ne doivent pas être retroussés. Le pantalon ne devra pas dépasser la cheville.
5. Les compétiteurs doivent avoir les cheveux propres et coupés à une longueur telle qu'ils ne gênent pas le bon déroulement du combat. Lorsque l'Arbitre considère qu'un compétiteur a les cheveux trop longs et (ou) trop sales, il peut exclure le compétiteur du combat. Les barrettes et épingles à cheveux sont interdites même sous le casque.
6. Les compétiteurs doivent avoir les ongles coupés courts. Ils ne doivent pas porter d'objets qui puissent blesser leurs adversaires. Le port d'appareils dentaires métalliques est interdit.
7. Le port des gants : 8 ou 10 onces pour les catégories Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors. Et 10 ou 12 onces pour les Seniors. Un des compétiteurs porte des gants rouges et l'autre des gants bleus.
8. Les protège-dents sont obligatoires pour les femmes et les hommes. La coquille est obligatoire pour les hommes, le plastron est obligatoire pour les femmes.
9. Les protections pied/tibia, ainsi que le casque de Karaté Contact sont obligatoires (Les protections pied/tibia et casques doivent être de la même couleur que les gants).
10. Les lunettes sont interdites. Le port des lentilles de contact souples est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.
11. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.
12. Les bandages de mains souples sont autorisés.
13. L'emploi de bandage ou support à la suite d'une blessure doit être autorisé par le Médecin de la compétition.

EXPLICATIONS :

- Quand un compétiteur se présente sur l'aire de compétition avec une tenue non-conforme, il ne sera pas immédiatement disqualifié, mais une minute lui sera accordée pour y remédier.

ARTICLE 3 - L'EQUIPE ARBITRALE.

1. Pour chaque combat, l'équipe arbitrale est composée de : un Responsable de tatami, un Arbitre et 3 Juges.
2. La table de l'aire de compétition est composée : d'un Chronométrateur et d'un Marqueur/Annonneur.

ARTICLE 4 - DUREE DU COMBAT

1. SENIORS : Eliminatoires 2 reprises de 2 minutes avec un temps de repos d'une minute entre les 2 reprises. Finales 2 reprises de 2 minutes avec un temps de repos d'une minute pour les catégories

ayant effectué au moins 3 combats éliminatoires et 3 reprises de 2 minutes pour les autres. Pour les féminines, 2 reprises de 2 minutes pour les éliminatoires comme pour les finales.

2. La décision est prise aux drapeaux.

3. En cas d'égalité de points à la fin du combat, la décision doit être prise à la majorité par les 3 Juges.

ARTICLE 5 – CRITERES DE DECISION

A l'issue de chaque reprise, les juges attribuent 3 points ou 2 points ou 1 point. :

3 points	Le compétiteur ayant largement dominé son adversaire, ayant initié la majorité des techniques effectives, notamment des techniques de coup de pieds et/ou ayant obtenu un hors combat temporaire.
2 points	Le compétiteur ayant efficacement dominé la reprise et placé plusieurs techniques de pied à la tête.
1 point	Le compétiteur ayant démontré une efficacité légèrement supérieure à son adversaire

En Seniors, lorsqu'un compétiteur est mis hors de combat ou est physiquement en difficulté, l'Arbitre arrête la reprise et commence le décompte des 10 secondes. A la 7^{ème} seconde, le compétiteur doit déjà être en position de garde. A la fin des 10 secondes, s'il n'est toujours pas en mesure de reprendre le combat, son adversaire est alors déclaré vainqueur (et ce sur l'ensemble du combat

1 KO entraînant la défaite immédiate et le retrait de la compétition).

En aucun cas un compétiteur ne peut être compté 3 fois sur l'ensemble du combat.

Si un compétiteur est mis hors de combat ou KO suite à une technique interdite, son adversaire sera disqualifié. Le compétiteur blessé ne pourra alors plus continuer dans cette compétition.

Les techniques suivantes sont autorisées en Karaté Contact (Seniors) :

- Coups de pied circulaires dans les membres inférieurs
- Coup de Poing circulaires et retournés (crochets, uppercuts, backfist ...)

ARTICLE 6 – SORTIES ET POINTS NEGATIFS

Les 3 premières sorties de l'aire



1 avertissement

La 4^{ème} sortie de l'aire



Perte de la Reprise



Score: 9-0

Si un combattant effectue moins de 8 techniques de pieds effectives exécutées au-dessus de la ceinture, alors 1 point par coup de pieds manquant lui sera retiré de son score à l'issue de la reprise.

Les coup de pieds seront déterminés comme étant « effectifs » et seront ainsi comptabilisés par le Marqueur-Annonceur à la table.

Des pénalités répétées pourront entraîner une disqualification du compétiteur. Un compétiteur peut aussi être disqualifié pour des infractions sérieuses aux règlements. Lorsque le potentiel de victoire d'un compétiteur est réduit à néant suite à la faute de son adversaire, ce dernier sera alors disqualifié.

ARTICLE 7 – LES TECHNIQUES INTERDITES

1. Contact sur la colonne vertébrale et derrière la tête.
2. Les attaques à l'aîne, aux articulations des coudes ou genoux.
3. Les techniques de main ouverte au visage ou à la gorge.
4. Les saisies prolongées empêchant le déroulement du combat.
5. Les deux premières infractions = une pénalité.

La 3^{ème} infraction = perte de la reprise par 9 à 0

ARTICLE 8 - DEBUT, SUSPENSION ET FIN DES COMPETITIONS

1. Les termes et gestes employés par l'Arbitre et les Juges dans le déroulement d'un combat, sont tels qu'ils sont décrits à l'annexe 1 et 2.
2. L'Arbitre et les Juges se placent à leurs positions. Après échange de salut entre les compétiteurs, l'Arbitre annonce "ALLEZ" puis le combat commence.
3. A l'issue de chaque reprise et après déduction éventuelle des points négatifs, l'arbitre annonce le résultat.

Le combat est terminé:

- Lorsque le temps est arrivé à son terme.
- Si la victoire intervient avant la fin du temps réglementaire.
- Sur disqualification.
- Sur abandon d'un compétiteur ou arrêt demandé par son Coach.
- Sur arrêt décidé par le médecin.
- Sur arrêt décidé par l'arbitre s'il voit que l'un des combattants est en danger.
- En cas de KO ou d'arrêt décidé par le médecin, le compétiteur ne pourra reprendre la compétition ni être repêché.

ARTICLE 9 – CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS

CATEGORIES KARATE CONTACT SENIORS	
Masculins	Féminines
-60 Kg	-50 Kg
-65 Kg	-55 Kg
-70 Kg	-60 Kg
-75 Kg	-65 Kg
-80 Kg	-70 Kg
-85 Kg	70Kg ET PLUS
-90Kg	-
90Kg ET PLUS	-

KARATE SEMI-CONTACT
BENJAMINS, MINIMES, CADETS, JUNIORS

PRINCIPE GENERAL

A l'exception des Règles spécifiques au Karaté « Semi Contact » exposées ci-après, les règles sont celle du règlement de Karaté Contact.

Les Règles du Karaté « Semi Contact » s'appliquent aux Catégories Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors.

ARTICLE 1 – DUREE DU COMBAT

1. BENJAMINS : 2 reprises de 1 minute et 15 secondes avec un temps de repos d'1 minute entre les 2 reprises (y compris pour les finales)
2. MINIMES - CADETS : 2 reprises de 1 minute 30 secondes avec un temps de repos d'une minute entre les 2 reprises (y compris pour les finales).
3. JUNIORS : 2 reprises de 2 minutes avec un temps de repos d'une minute entre les 2 reprises (y compris pour les finales).
4. La décision est prise aux drapeaux

ARTICLE 2 – CRITERES DE DECISION

A l'issue de chaque reprise, les décisions des 3 Juges sont les suivantes :

- a) 3 points
- b) 2 points
- c) 1 point

KARATE SEMI-CONTACT CRITERES DE DECISIONS	
3 points	Le compétiteur ayant largement dominé son adversaire sur toutes les formes techniques et tactiques.
2 points	Le compétiteur ayant efficacement dominé son adversaire et prit la plupart du temps l'initiative du combat.
1 point	Le compétiteur ayant démontré une efficacité légèrement supérieure à son adversaire

Les techniques suivantes sont interdites en « Semi Contact » (Minimes, Cadets, Juniors) :

- Coups de Poing circulaires excessivement larges
- Uppercuts portés à l'adversaire quand il a la tête baissée.
- Coups de pied circulaires dans les membres inférieurs (sauf pour les juniors)
- Pour les Juniors, les coups de pied circulaires dans les membres inférieurs sont tolérés dans l'esprit du semi contact.

ARTICLE 3 - COMPTAGE

Un compétiteur qui refusera de se mettre en garde, ou qui tardera de reprendre l'assaut au commandement de l'arbitre afin de gagner délibérément du temps pour récupérer pourra être compté par l'arbitre. Dans ce cas il ne pourra gagner la reprise.

ARTICLE 4 – PROTECTIONS

Tenue et protections habituelles du Karaté Contact, pour les Catégories Benjamins, Minimes et Cadets et juniors.

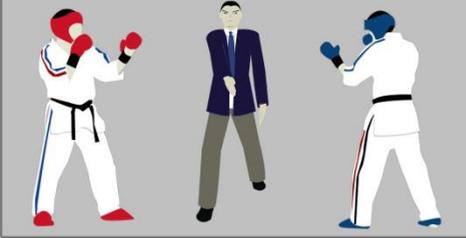
Les protections traditionnelles de Karaté sont tolérées pour le « Semi Contact » sauf pour les gants qui doivent être fermés (8,10, ou 12OZ en fonction des catégories).

ARTICLE 5 – CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS

CATEGORIES KARATE SEMI-CONTACT				
	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors
Masculins	-35 kg	-40 kg	-40 kg	-55 Kg
	-40 kg	-45 kg	-52 Kg	-61 Kg
	-45 kg	-50 kg	-57 Kg	-68 Kg
	-50 kg	-55 kg	-63 Kg	-76 Kg
	-55 kg	-60 kg	-70 Kg	-82 Kg
	+ 55 kg	-65 kg	+70Kg	+82 Kg
	-	+65 kg	-	-
Féminines	-30 kg	-35 kg	-40 kg	-48 Kg
	-35 kg	-40 kg	-47 Kg	-53 Kg
	-40 kg	-45 kg	-52 Kg	-59 Kg
	-45 kg	-50 Kg	-57 Kg	+59 Kg
	+45 kg	-55 Kg	+57Kg	-
	-	+55 Kg	-	-

GESTUELLE D'ARBITRAGE DE KARATE CONTACT

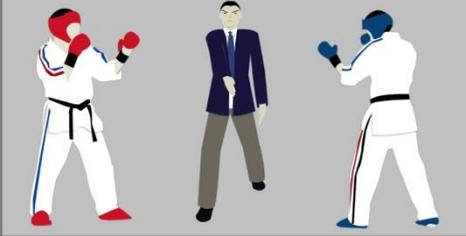
Prêt : un pas en avant, bras tendu à l'horizontale hauteur moyenne



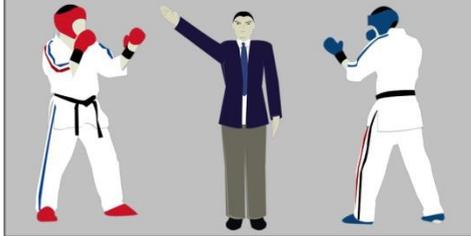
Allez : lever le bras en reculant d'un pas



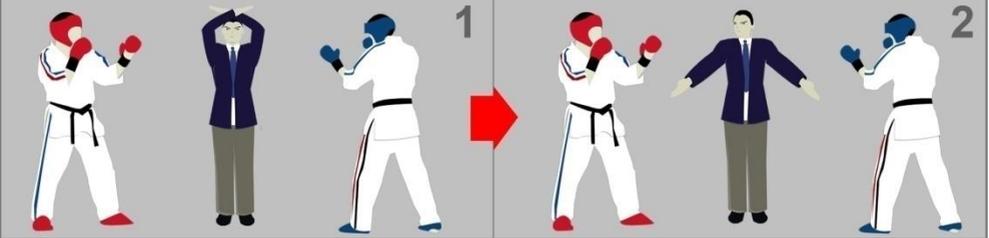
Arrêt du combat : bras tendu devant hauteur moyenne



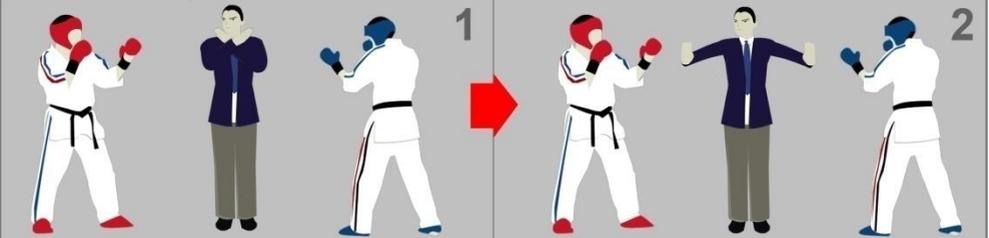
Vainqueur : bras tendu vers le vainqueur
 ⚡ Dire à haute voix « Vainqueur »



Egalité : bras croisés au dessus de la tête⁽¹⁾, puis décroiser les bras tendus, paumes vers le haut⁽²⁾
 ⚡ Dire à haute voix « Egalité »



Disqualification : bras croisés devant⁽¹⁾, puis décroiser les bras pliés devant, paumes de face⁽²⁾, en se tournant vers le compétiteur concerné





KARATE CONTACT
LA GESTUELLE D'ARBITRAGE DU JUGE DE COIN

1 point : bras tendu vers le bas



2 points : bras tendu à l'horizontale



3 points : bras tendu vers le haut



Sortie de tapis : drapeau rouge qui frappe le sol
«1» Le drapeau frappe le sol



REGLEMENT D'ARBITRAGE – BODY KARATE

1° L'ARBITRAGE

Le responsable fédéral de l'arbitrage assure le bon déroulement technique de la compétition avec les arbitres qu'il a désignés. L'équipe arbitrale est constituée de 3 juges et d'un marqueur/chronométrateur. Pour les finales, l'équipe est constituée de 5 juges et d'un marqueur/chronométrateur.

2° – L'EQUIPE ARBITRALE

Pour chaque tour, tant en individuel qu'en équipe l'équipe arbitrale est composée de 3 juges et un marqueur. Pour les finales de chaque catégorie, l'équipe arbitrale est composée de 5 juges et un marqueur. Avec 3 ou 5 juges : Le Juge central sera assis à la limite de l'aire de compétition, face aux compétiteurs. Les autres Juges resteront assis de part et d'autre du tapis. Les juges disposeront d'un drapeau bleu et d'un drapeau rouge. Tant en équipe qu'en individuel, le jugement s'effectue par le vote aux drapeaux.

3° – CRITERES DE JUGEMENT

Les techniques attendues sont au moins: 2 techniques de poings différentes, 2 techniques de pieds différentes, 2 techniques de blocages différents, Plusieurs déplacements différents. Pour noter la performance en individuel ou en équipe, les Juges tiendront compte des critères suivants :

- Originalité de la démonstration ;
- variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements ;
- originalité de la démonstration et difficulté technique ;
- dynamisme ;
- attitude générale ;
- tempo ;
- tonicité.

En équipe : Les critères ci-dessus et la synchronisation des enchaînements avec la musique entre les 3 compétiteurs.

° – SURFACE DE COMPETITION

L'aire de compétition doit être plane et ne présenter aucun danger. L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface 10 X 10 est composée de tatamis. Les juges sont assis à la limite extérieure de l'aire de sécurité.

5° – LA DUREE DE LA DEMONSTRATION EN EQUIPE ET EN INDIVIDUEL

Pour toutes les catégories, en équipe ou en individuel, la durée est comprise entre 1 minute 30'' et 2 minutes maximum 6des tours préliminaires à la finale. Le chronomètre démarre à partir de la première technique enclenchée.

7° – LES CATEGORIES EN EQUIPE ET EN INDIVIDUEL

Les équipes comprennent 3 compétiteurs et peuvent être composées de femmes, d'hommes ou mixte.

En individuel, les catégories sont ouvertes aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

La catégorie	ESPOIR n°1	moins de 14 ans
La catégorie	ESPOIR n°2	de 14 à moins de 18 ans
La catégorie	HONNEUR n° 1	de 18 à moins de 30 ans
La catégorie	HONNEUR n° 2	de 30 à moins de 40 ans
La catégorie	HONNEUR n° 3	40 ans et plus

8° – LA COMPOSITION DES EQUIPES et SURCLASSEMENT

Pour la composition pour la catégorie ESPOIR n°1 aucune dérogation d'âge ne sera accordée.

Pour la composition pour la catégorie ESPOIR n°2, le surclassement d'un compétiteur **ESPOIR n°1** est autorisé.

Pour la composition pour la catégorie des HONNEUR n° 1, le surclassement d'un compétiteur **ESPOIR n°2** est autorisé

Pour la composition pour la catégorie HONNEUR n° 2, le surclassement d'un compétiteur **HONNEUR n° 1** est autorisé

Pour la composition pour la catégorie HONNEUR n° 3, le surclassement d'un compétiteur **HONNEUR n° 2** est autorisé

**Les membres de l'équipe doivent être licenciés dans le même club, en équipe, un compétiteur engagé dans une catégorie, ne peut concourir dans une autre équipe, un club peut présenter plusieurs équipes.*

ENTENTES SPORTIVES

ENTENTE SPORTIVE

Saison 2014 – 2015

TYPE D'ENTENTE **KATA** **COMBAT**

Cocher la case Kata ou Combat ou les deux si l'entente sportive vaut pour les deux types de compétition.

ENTENTE SPORTIVE : « »

(Le nom de l'entente sportive ne doit pas dépasser 13 caractères)

Je soussigné **Le soussigné**.....

Président(e) du club : **Président(e) du club de**

N° de club **N° de club**

Autorise mon club à constituer une ES avec **Autorise mon club à constituer une ES avec**

Le club : **Le club :**

Fait à **Fait à**

Le **Le**

Signature..... **Signature**.....

Nom et numéro de téléphone du correspondant

Formulaire d'Entente Sportive à adresser au siège fédéral – commission sportive ;
 Des ententes sportives peuvent être constituées pour les compétitions KATA ou COMBAT par deux clubs d'un même département qui souhaitent associer leurs forces dans une compétition. Quand deux clubs constituent une entente sportive, ils doivent ensuite rester sous cette formule pendant toute la saison sportive pour toutes les compétitions du niveau départemental au niveau national. Les ententes sportives peuvent participer à tous les championnats et coupes, kata et combat, par équipe (excepté pour les compétitions Corpo) A chaque constitution d'une entente sportive, il faut déposer une demande sur un formulaire officiel et la transmettre au siège fédéral pour attribution d'un numéro correspondant à la création de l'entente sportive. Si l'entente sportive ne procède à aucune modification celle-ci est tacite reconductible pour chaque saison sportive. Les ententes sportives de Corse et d'outre mer peuvent associer plus que deux clubs.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION EXCEPTIONNELLE EN HORS QUOTA
POUR LES COMPETITIONS INTERREGIONALES OU NATIONALES**

F.F. KARATE
39 rue Barbès - 92120 Montrouge - www.ffkarate.fr

A transmettre à la Direction Technique Nationale
Monsieur Claudio PETTINELLA - E mail : cpettinella@ffkarate.fr
Au plus tard, 30 jours, impérativement avant la compétition concernée.

DATE DE LA DEMANDE :

NOM	PRENOM	SEXE	DATE DE NAISSANCE	CATEGORIE D'AGE (M/C/J/E/S)	CATEGORIE N° DE LICENCE DE POIDS	NOM DU CLUB	N° D'AFFILIATION DU CLUB	LIGUE

Résultat sportif de la saison précédente (Championnat de France) :
Résultat sportif de la saison en cours (Coupe de France) :

COMPETITION QUALIFICATIVE A LAQUELLE L'ATHLETE N'A PAS PARTICIPE :
COMPETITION INTERREGIONALE OU NATIONALE RELATIVE A LA DEMANDE DE DEROGATION :

	MOTIF DE LA DEMANDE
1) MEDICAL	En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).
2) PROFESSIONNEL	Un problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).
3) EXAMEN	Pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).
4) 1e LEAGUE	Participation à une compétition en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative. A condition d'avoir été médaillé au Championnat de France de la saison précédente ou à la Coupe de France de la saison en cours.
5) COLLECTIF FRANCE	Tous types de regroupements ou de compétitions avec le Collectif France, le jour de la compétition qualificative (la dérogation est demandée uniquement par le Directeur des Equipes de France).

→ Sélectionner votre choix dans la liste en cliquant sur la case:

Quelque soit le motif de la demande, l'athlète doit au préalable être médaillé au Championnat de France de la saison précédente, ou médaillé à la Coupe de France de la saison en cours.

VEUILLEZ DEVELOPPER AVEC PRECISION LA RAISON MOTIVANT LA DEMANDE (à joindre le justificatif demandé)

Visa du Directeur Technique de Ligue
Vu et pris connaissance
Signature

Visa du Président de Ligue
Bon pour accord
Signature

Direction Technique Nationale
Bon pour accord de
Monsieur Claudio PETTINELLA
Directeur Technique National Adjoint

Toute demande incomplète, sans motif valable, sans justificatif ou hors délai, sera refusée.

Téléchargement du document sur le site fédéral : cliquer sur compétitions ensuite sur documents compétitions

AUTORISATION PARENTALE 2014/2015

Je soussigné

Père - mère - tuteur (rayer les mentions inutiles)

Demeurant

.....

Téléphone : domicile Professionnel

N° SECURITE SOCIALE :

AUTORISE MON ENFANT

NOM.....**PRENOM**.....

A participer aux manifestations de la **Saison 2014/2015** organisées par la
F.F.KARATE et ses organismes déconcentrés (Ligues et Départements)

J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la
manifestation.

Fait à le

Signature

(faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

MARQUAGE AUTORISE SUR LE KARATE-GI

• Le Nom du combattant peut être placé, imprimé ou brodé **impérativement de couleur noire**.

• **A partir des Minimes.**

Les dimensions imposées de la bande patronymique sont de 6 cm sur 30 cm.

Le bas du Nom est placé à 13 cm sous le col

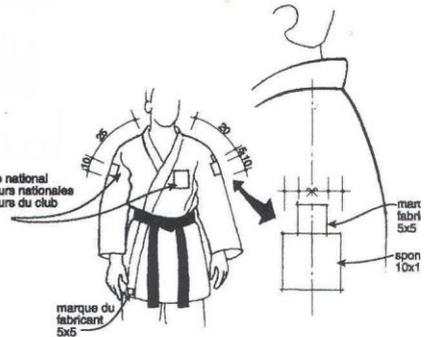
• Police de Lettres : **ARIAL BOLD**

• Emblème National ou couleurs du club sur le côté gauche de la veste. Dimensions maximales **100 cm²**.

• Marquage du fabricant : Au bas et sur le devant de la veste, sur une manche et au niveau haut du dos sous le col.

• Le dossard doit être fixé sur le dos à **16 cm** sous le col.

• Le compétiteur peut inscrire son Nom dans un espace de 6 cm sur 30 cm (exemple) :



←-----→
CHAMPION 6 cm

Police de Lettres → **ARIAL BOLD**

**ABCDEFGHIJKLMN
 OPQRSTUVWXYZ**

